



HAUTBÉARN^{*}
communauté de communes

Analyse des besoins sociaux

Portrait de territoire CC du Haut-Béarn

Novembre 2019



Portrait de territoire

Analyse des besoins sociaux de la CC du Haut-Béarn

Éléments de méthode.....	3	LE HANDICAP : de l'enfance à l'âge adulte, des populations fragiles.....	68
Synthèse.....	6	LES REVENUS ET LA PAUVRETÉ : les évolutions des inégalités territoriales et sociales ..	72
LE PEUPEMENT ET LE LOGEMENT : de l'historique du peuplement à la structure de population actuelle.....	9	LES CARACTÉRISTIQUES SOCIO- ÉCONOMIQUES DE LA POPULATION : la diversité des profils.....	91
LES MÉNAGES ET LES STRUCTURES FAMILIALES : l'influence des transformations de la société dans le territoire.....	31	LES RESSOURCES DU TERRITOIRE : facteurs de développement et d'attractivité .	102
LA PETITE ENFANCE ET L'ENFANCE : un défi et une question sociale majeure.....	41	Déroulé du diagnostic.....	109
LES JEUNES : du domicile parental à l'insertion dans le monde des adultes	51	Lexique	111
LES SENIORS ET LE GRAND AGE : les conséquences du vieillissement de la population	61	Les sources de données exploitées .	117

Éléments de méthode

Précautions de lecture :

Les délais de mise à disposition des données sont variables selon les sources et les échelles géographiques.

Le recensement de l'Insee

Concernant les données issues du recensement de la population, rappelons que désormais les enquêtes de recensement sont annuelles, et que le calcul des indicateurs mis à disposition prend en compte 5 années d'enquêtes.

- Pour les communes de moins de 10 000 habitants, une enquête exhaustive a lieu tous les 5 ans.
- Pour les communes de 10 000 habitants ou plus, l'enquête est réalisée auprès d'un échantillon de 8% des logements de la commune chaque année, ainsi 40% des logements sont enquêtés sur 5 ans.

Les données communales détaillées des populations issues du recensement rénové sont diffusées au 1er juillet. Elles correspondent aux données millésimées à l'année N-3 et sont issues des enquêtes des années N-5, N-4, N-3, N-2, N-1. Elles sont donc relativement récentes (la dernière enquête considérée a été réalisée à l'année N-1).

Le calcul des évolutions ne peut se faire qu'au bout d'un cycle complet de 5 années d'enquêtes de façon à ce que les comparaisons d'une donnée du recensement à l'autre n'intègrent pas la même année d'enquête

Les données infra-communales sont diffusées au début du 3ème trimestre. Elles sont millésimées également à l'année N-3 et sont issues des enquêtes des années N-5 à N-1.

Autres sources de données

D'autres sources de données sont prises en compte dans cette étude, plus anciennes ou plus récentes selon les cas. Si les dates diffèrent légèrement, les données ainsi collectées nous permettent néanmoins de repérer les dynamiques au sein des territoires et les tendances générales. Les décalages de mise à disposition des sources de données ne nuisent pas à la mise en place d'une bonne photographie du territoire.

Notre choix d'indicateurs

Les indicateurs présentés dans ce document ont été conçus pour comprendre la réalité économique et sociale des territoires de la façon la plus fine possible. Ils permettent notamment la comparaison entre les territoires, en signalant les plus fragiles et les plus dynamiques. Notre analyse repose sur une batterie d'indicateurs élaborés à partir de nos bases de données alimentées depuis 20 ans dans de très nombreux domaines, de la démographie aux revenus en passant par l'emploi.

L'utilisation des données implique cependant quelques précautions, pour plusieurs raisons :

- certaines populations n'apparaissent pas ou quasiment pas dans les enquêtes. Le recensement de la population de l'Insee mesure mal par exemple les populations sans logis, les gens du voyage, ou les étrangers sans papier notamment. Les enquêtes sur les revenus ne prennent pas en compte les personnes vivant en collectivité, en particulier les personnes âgées vivant en maison de retraite ou les étudiants en cité universitaire, etc.
- chaque indicateur repose sur des choix de méthode qui lui sont propres, qui doivent être pris en considération.
- on ne dispose pas d'indicateurs dans tous les domaines.

La population et l'âge

Sur l'ensemble de ce document, toutes les analyses portant sur la population des territoires utilisent la population statistique de référence correspondant à la **population municipale**.

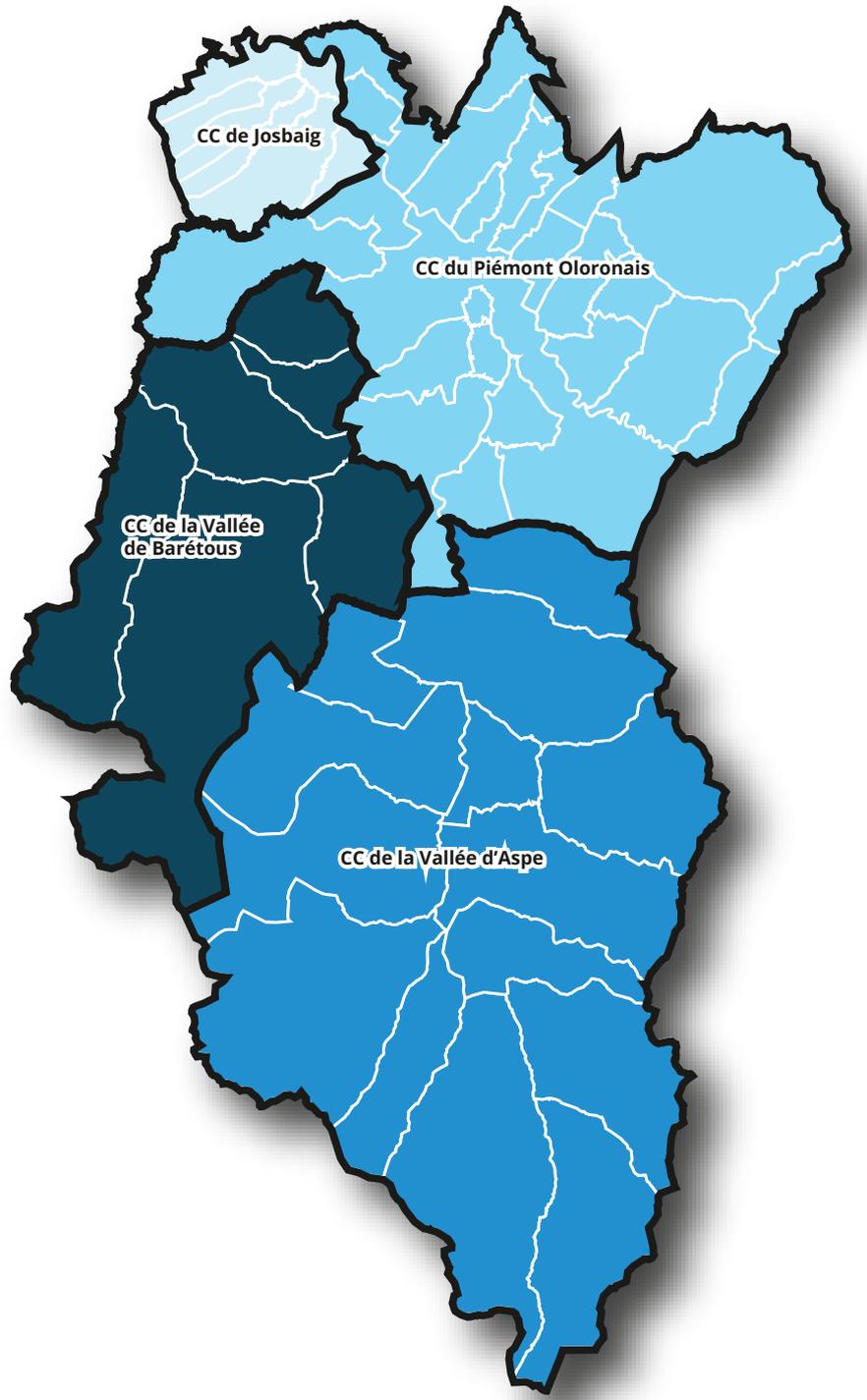
Toutes les données relatives à l'âge portent sur l'âge révolu (âge atteint au dernier anniversaire).

Lexique

Un lexique, reprenant les principales définitions des termes utilisés dans ce diagnostic vous est proposé en fin de document.

Territoire d'étude

La Communauté de Communes du Haut-Béarn



La communauté de communes du Haut-Béarn est constituée de 48 communes au 1er janvier 2017. Anciennement nommée CC du Pays d'Oloron et des Vallées du Haut-Béarn, elle résulte de la fusion de quatre communautés de communes : CC du Piémont Oloronais, CC de Josbaig, CC de la Vallée d'Aspe et de la CC de la Vallée de Barétous.

Au dernier recensement de la population, on dénombrait 32 377 habitants sur la CC du Haut-Béarn, dont 10 791 sur la commune d'Oloron-Saint-Marie, le siège de la communauté de commune.

Au fil du document, la CC du Haut-Béarn sera comparée aux anciennes intercommunalités, ainsi qu'aux Pyrénées-Atlantiques, la Nouvelle-Aquitaine et la France métropolitaine.

Synthèse

La démographie

Bien qu'il n'y ait pas eu de forte croissance du nombre d'habitants, jamais le territoire du Haut Béarn n'a connu une population aussi importante. Elle est en 2016 (situation médiane des recensements de 2014 à 2018) de 32 400 habitants. Pourtant, au cours des 50 dernières années, l'intercommunalité n'a jamais eu une forte croissance de sa population, ni une forte baisse. Ainsi, en 1960 il y avait (sur la même zone géographique) 31 600 habitants, soit 800 de moins qu'aujourd'hui. Au plus bas il y a eu 30 700 habitants. Donc très peu de variations.

L'ensemble de la dynamique du territoire est tirée par le secteur du Piémont Oloronais, puisque sur ce territoire la progression a été de 270 habitants en 5 années contre moins de 200 sur l'ensemble de l'intercommunalité. Il y a donc eu une baisse sur les autres territoires (à l'exception du Josbaig, avec une très faible progression en volume).

Il faut noter que si la population s'est accrue de près de deux cents habitants, il y a sur le territoire 500 logements occupés en plus. Cela signifie qu'avec 500 ménages ayant leur résidence principale sur l'intercommunalité en plus en cinq années cela se traduit par moins de 200 habitants en plus. Cette situation s'explique par la diminution régulière du nombre de personnes par logement. Actuellement il y a 2,1 personnes par logement en moyenne contre 3,6 dans les années 60. A cette époque il y avait plus de personnes par logement sur le territoire qu'en France (un territoire beaucoup plus familial). Aujourd'hui il y a moins de personnes par logement qu'en France (2,3 pour l'ensemble du territoire national). Cela s'explique par le vieillissement de la population sur l'intercommunalité et la diminution de la taille des familles. Ainsi, il faut noter qu'actuellement 36% des logements sont occupés par une personne seule (sans conjoint, sans enfant). A l'opposé, 32% des logements sont occupés par un ménage avec présence d'enfant(s).

La structure par âge de la population est très déformée puisque les tranches d'âges majoritaires sont celles des 45/70 ans. Les jeunes familles, et de ce fait les enfants, sont très peu nombreuses. Ainsi, les moins de 20 ans représentent un cinquième des habitants contre un quart en France. A l'opposé, un quart des français a plus de 60 ans en France contre un tiers sur le territoire du Haut Béarn. Donc une population moins jeune et plus âgée.

Mais avec malgré tout un certain nombre de paramètres à prendre en considération :

Si la population continue à croître sur le territoire c'est essentiellement par l'effet de l'arrivée régulière d'un certain nombre de ménages qui s'installent sur le territoire (le territoire est attractif car il y a plus de personnes à venir s'installer sur le territoire qu'à en partir). Ainsi, chaque année ce solde migratoire est positif de 150 personnes. A l'opposé il y a 120 personnes de plus à décéder qu'il n'y a de naissances (domiciliées au domicile des parents et non au lieu de naissance). La croissance de la population s'effectue par l'effet de l'attractivité de l'intercommunalité et non par un accroissement des naissances.

Les flux migratoires

Il est alors essentiel de s'interroger sur l'arrivée de ces ménages. Elle est très encourageante pour la dynamique démographique du territoire à venir. Ainsi, il faut observer qu'il y a un solde migratoire positif pour toutes les tranches d'âge, sauf pour les jeunes de 18 à 29 ans. Ce solde négatif n'est pas un problème car beaucoup de ces jeunes quittent le territoire principalement pour aller vers des lieux de travail ou d'études. Ce mouvement migratoire est tout à fait logique et n'est pas source de difficultés pour l'intercommunalité.

A l'opposé, les jeunes qui restent sur le territoire sont souvent plus en difficulté que ceux qui sont partis. Ceux qui restent sont un peu plus souvent en situation d'absence de solution. Ils sont plus fréquemment ni en emploi ni en formation. De la même manière ils sont un peu plus en situation de précarité face à l'emploi ou à temps partiel. Ils sont aussi beaucoup moins fréquemment en situation d'autonomie. Ainsi, sur la base d'un indice d'autonomie des jeunes à partir de leur relation au logement, 45% des jeunes femmes de 20 à 24 ans sont en logement autonome contre 26% des jeunes garçons du même âge. Au niveau national, les taux sont respectivement de 61% et de 48%. Même s'ils sont peu nombreux, les jeunes du territoire présentent des signes de fragilité relativement importants.

Les mouvements migratoires mettent en évidence un fort taux de départ vers le territoire de Pau (un tiers des personnes qui quittent le Haut Béarn). La moitié des personnes qui quittent l'intercommunalité restent dans le département. A l'opposé 60% des arrivants viennent de l'extérieur du département. Pour certains d'entre eux, il peut s'agir d'un retour (après des études à Bordeaux par exemple). Mais la structure des ménages arrivants et partants n'est pas la même. Ainsi, chaque année, ce sont une centaine de personnes seules de plus à quitter le territoire qu'à venir y vivre (le taux est également négatif pour les familles monoparentales).

A l'opposé, il y a 70 couples avec enfant(s) de plus à venir vivre sur le territoire qu'à en partir et près d'une centaine de couples sans enfant qui sont dans cette situation. Pour ces derniers il s'agit de personnes plus âgées alors que pour les couples avec enfant(s) il s'agit de trentenaires, voire de quadragénaires. Ce solde migratoire de familles est donc très encourageant pour le territoire, car malgré le faible nombre de naissances, la dynamique démographique s'effectue par l'arrivée d'enfants provenant d'autres territoires (dont le territoire de Pau).

Les familles

Actuellement, 23% des familles (avec présence d'au moins un enfant dans le logement) ne comprennent qu'un seul adulte. Ce taux est en progression régulière. Il est légèrement plus faible que le taux observé au niveau national. Cependant, 85% des familles monoparentales sont situées sur le territoire du Piémont Oloronais avec des taux au-delà de 50% sur certains quartiers de la commune d'Oloron Sainte Marie.

Le nombre de naissances tend à diminuer depuis une vingtaine d'années, mais le solde migratoire des enfants de moins de 11 ans est très largement positif. Cela signifie que si le nombre de naissances est faible et en baisse, le nombre d'enfants sur le territoire est fortement lié à l'arrivée de ménages familiaux provenant d'autres territoires. Malgré cela le nombre d'enfants de moins de 11 ans est en baisse depuis 5 ans avec notamment une forte diminution des moins de 6 ans.

Parallèlement à la baisse du nombre de naissances et à la baisse du nombre d'enfants, il faut noter qu'il y a sur le territoire un taux d'activité féminin très important puisqu'il est de 89%, soit deux points de plus que le taux national. Cela s'explique par l'importance du nombre de ménages en accession à la propriété et donc au besoin d'un revenu du ménage permettant cette acquisition.

Le vieillissement de la population

Le vieillissement de la population est important sur le Haut Béarn. Avec un tiers de la population en 2016 ayant plus de 60 ans, le Haut Béarn est 8 points au-dessus de la moyenne nationale. Depuis 1990, la France a connu une progression de 7 points de la part des plus de 60 ans. Sur le territoire cette progression a été de 8 points. La projection de population laisse entrevoir en 2030 un taux de 40%, soit plus de 14 000 personnes contre 11 000 actuellement (en intégrant les prévisions d'augmentation de l'espérance de vie et en s'appuyant sur les flux migratoires des personnes de plus de 60 ans observés depuis le début des années 2000). Actuellement, la population qui progresse le plus est la population des 60/75 ans. A compter de 2021 ce sera la population de 75 à 84 ans puis, à compter de 2031 la population de 85 ans et plus. La forte progression des 60/75 ans est une opportunité pour l'intercommunalité car cette population est le cœur des solidarités, qu'elles soient associatives ou intergénérationnelles.

La question de l'isolement des personnes âgées est aussi un enjeu pour le territoire. Ainsi, actuellement 3000 personnes de plus de 60 ans vivent seules. Ce taux est de 47% pour les personnes ayant 85 ans ou plus. Plus le vieillissement du territoire s'observera et plus les besoins en matière de lutte contre l'isolement seront importants. Il faut noter que l'isolement est avant tout un isolement de femmes âgées. Il y a très peu d'hommes seuls âgés sur le territoire.

En matière de dépendance, il y aura une forte progression des besoins dans les 15 ans qui viennent. A cette évolution il faut aussi ajouter un fort taux de personnes en situation de handicap sur le territoire. Ainsi, 5,6% des ménages sont concernés par une Allocation Adulte Handicapé contre 3,7% au niveau national. L'écart est très significatif.

Niveau de vie et pauvreté

Le niveau de vie du territoire est très légèrement en dessous du niveau de vie du département (60 € par mois par unité de consommation – par part) ainsi que du niveau national (50€ en moins). Mais la spécificité du territoire réside en moins de ménages pauvres et en moins de ménages aisés. Ainsi la structure des ménages est avant tout une structure de ménage de classes moyennes ayant un niveau de vie se situant entre 1 250€ et 2 300 € par mois, tous revenus confondus, et après paiement de l'impôt sur le revenu et de la CSG pour une personne seule.

Dès lors, 13% de la population vit sous le seuil de pauvreté (contre 15% au niveau national) soit 4 200 personnes. Il faut noter que le taux le plus important est sur le secteur de la vallée d'Aspe. De même, ce sont les familles monoparentales qui sont le plus souvent en situation de pauvreté (soit 26% d'entre-elles), ainsi que les jeunes de moins de 30 ans (23%). Les plus de 60 ans sont les moins concernés par la pauvreté. La part des ménages bénéficiaires des minima sociaux est la même que celle observée au niveau national mais un peu plus forte que celle des Pyrénées Atlantiques dans leur ensemble.

Enfin, il faut noter que le territoire est parfaitement équilibré entre les emplois qui y sont positionnés et le nombre de personnes y demeurant et occupant un emploi. 13 100 actifs travaillent sur le territoire et 13 250 actifs occupés y résident. Globalement, 76% des actifs résidents y travaillent. Ils sont 24% à sortir du territoire pour aller travailler, soit un peu plus de 3 000 personnes. Parmi ceux-ci près de 900 vont travailler à Pau.

Pour résumer les grands enjeux du territoire :

- Une population de familles qui viennent de l'extérieur
- Un vieillissement important
- Une population pauvre de familles monoparentales notamment (avec des taux plus forts à Oloron Sainte Marie et dans la vallée d'Aspe)
- Des jeunes de moins de 29 ans avec des difficultés économiques, d'insertion et d'accès à l'autonomie.

LE PEUPELEMENT ET LE LOGEMENT : de l'historique du peuplement à la structure de population actuelle

Le peuplement de la France

Au cours de la période 1989-2019, la France a gagné 8,5 millions d'habitants, soit une progression de 15%. Les métropoles sont les territoires qui ont le plus profité de cette augmentation. En particulier l'agglomération parisienne, mais aussi autour des autres grandes villes comme Toulouse, Bordeaux, Montpellier, Nice, Strasbourg ou Nantes. C'est là que se créent le plus d'emplois, dans le secteur des services. D'une façon plus diffuse, la population s'est accrue autour de l'Île-de-France, dans un territoire qui va d'Orléans à Amiens en passant par Caen ou Tours, dans l'Ouest, autour de Nantes et Rennes, autour des grandes périphéries de Bordeaux et Toulouse, mais aussi dans tout le croissant du pourtour méditerranéen et la vallée du Rhône. Une partie de ce développement a été permis par le développement des grands axes autoroutiers. La France qui s'est dépeuplée est pour l'essentiel située dans le massif central, le nord et l'est de la France, où vieillissement et difficultés de l'emploi se conjuguent.

La densité de population varie d'abord sous l'effet du solde naturel : la différence entre les naissances et les décès sur un territoire donné. L'effet agglomération joue massivement : c'est le plus souvent autour des grandes villes que s'établissent les jeunes ménages. Les territoires où la part des personnes âgées est la plus forte, le massif central, les Pyrénées et le cœur de la Bretagne enregistrent un solde naturel négatif : les décès y sont plus importants que les naissances.

La population d'un territoire donné dépend aussi de l'apport de l'extérieur, des migrations venues de l'étranger mais surtout d'autres parties de la France. A ce titre, c'est d'abord l'axe Bordeaux-Toulouse-Montpellier qui connaît le plus d'arrivants. Ensuite, toute la façade ouest, le pourtour Méditerranéen et la vallée du Rhône. Le dynamisme économique, la qualité de vie attirent et les immigrés venant de l'étranger se concentrent sur une partie réduite du territoire et plutôt en zone urbaine.

Chiffres clés et définitions

		Evolution (2011-2016)
Population municipale	32 377 habitants	+1,3%
	673 986	+2,6%
Résidences principales	14 780 résidences	+4,9%
	312 779	+5,7%
Taille moyenne des ménages	2,1 pers. par ménage	-3,3%
	2,1	-2,8%
Récemment emménagés (moins de 2 ans)	10,8% des ménages (1 595)	-4,7%
	13,7%	+5,5%
Propriétaires	69,9% des ménages (10 329)	+7,1%
	61,1%	+5,3%
Locataires du privé	22,4% des ménages (3 315)	-1,9%
	26,3%	+3,8%
Moins de 20 ans	20,3% de la population (6 578)	-0,8%
	21,7%	+1,7%
60 ans et plus	32,5% de la population (10 523)	+10,4%
	29,7%	+10,3%

NB : En orange, valeurs des Pyrénées-Atlantiques

Population municipale : elle comprend toutes les personnes qui vivent effectivement dans la commune. On y trouve aussi bien les ménages qui demeurent en logement individuel, que les étudiants en cité-universitaire, les personnes âgées en maison de retraite, ou les personnes en habitat mobile, etc.

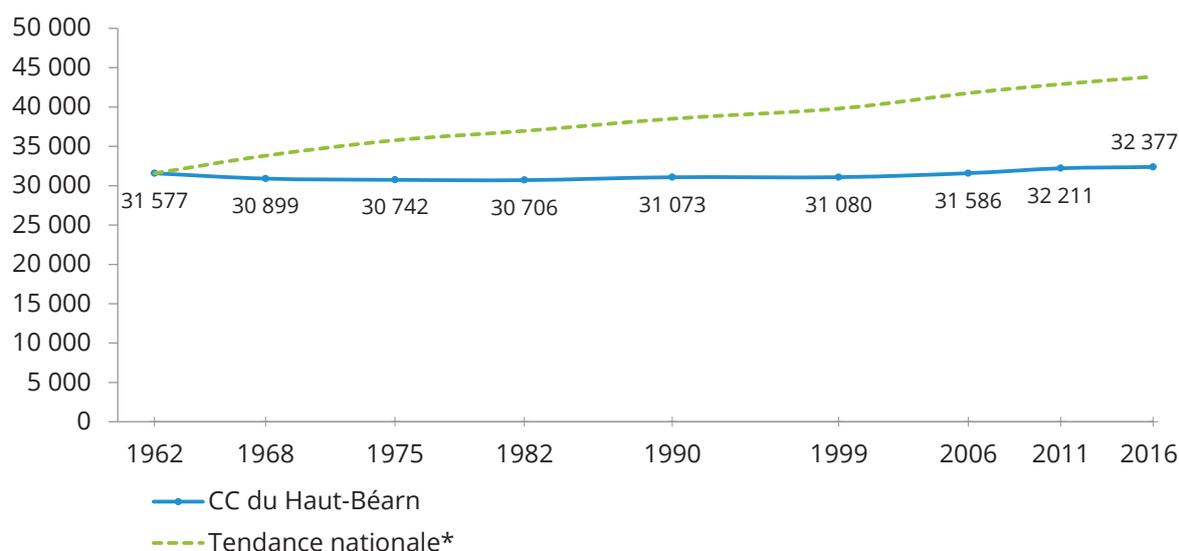
Population des ménages : elle désigne l'ensemble des personnes vivant en ménage.

Un ménage désigne l'ensemble des personnes partageant une même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par un lien de parenté. Il peut être constitué d'une seule personne. Le nombre de ménages et le nombre de résidences principales sont égaux. Les personnes vivant dans des habitations mobiles, les marinières, les sans-abris, et les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention...) sont considérés comme vivant hors ménage.

La structure par âge actuelle reflète les grandes phases de peuplement du territoire

L'évolution de la population, des années soixante à nos jours

Source : Insee, RP 1962-2016



* indique l'évolution qu'aurait connu la CC du Haut-Béarn si le territoire avait suivi le rythme observé

La dynamique de peuplement en France métropolitaine a été rythmée par des périodes historiquement très identifiables. Certaines ont contribué à freiner la démographie : ce sont les grandes guerres de 14-18 et 39-45. Leur impact est double ; d'une part du fait de l'importance des décès directement liés à la guerre, touchant plus singulièrement des jeunes hommes adultes, et d'autre part du fait du déficit de naissances que ces événements ont engendré. Aujourd'hui, c'est naturellement l'effet de la seconde guerre qui s'observe, avec une population de septuagénaires « en creux » lorsque l'on regarde une pyramide des âges.

A l'inverse, certaines périodes stimulent la démographie. Cela aura été le cas de la phase dite du « baby-boom » à la suite de la seconde guerre du 20ème siècle et jusqu'au milieu des années 1970, durant laquelle les naissances ont sensiblement augmenté. C'est donc aujourd'hui sur la tranche d'âge des 45-70 ans que nous pouvons percevoir singulièrement les effets de cette période. Par-delà les effets de l'allongement de l'espérance de vie, c'est donc cette génération qui contribuera pour une part importante au vieillissement accéléré de la population prévu sur les prochaines décennies.

La CC du Haut-Béarn compte 32 377 habitants en 2016 contre 31 577 habitants cinquante ans plus tôt. La population recensée pour la CC du Haut-Béarn en 2016 correspond à celle recensée dans les années 60.

Si la CC du Haut-Béarn avait suivi le rythme d'évolution de la population observé en France métropolitaine, sa population serait de 43 850 habitants en 2016, soit 11 470 habitants supplémentaires. Entre 2011 et 2016 la CC du Haut-Béarn a connu une augmentation de sa population de +0,1% par an : -0,4% par an dû au solde naturel et +0,5% par an dû au solde migratoire.



Dans le détail : les évolutions de la population de la CC

Les évolutions détaillées de la population, des années soixante à nos jours

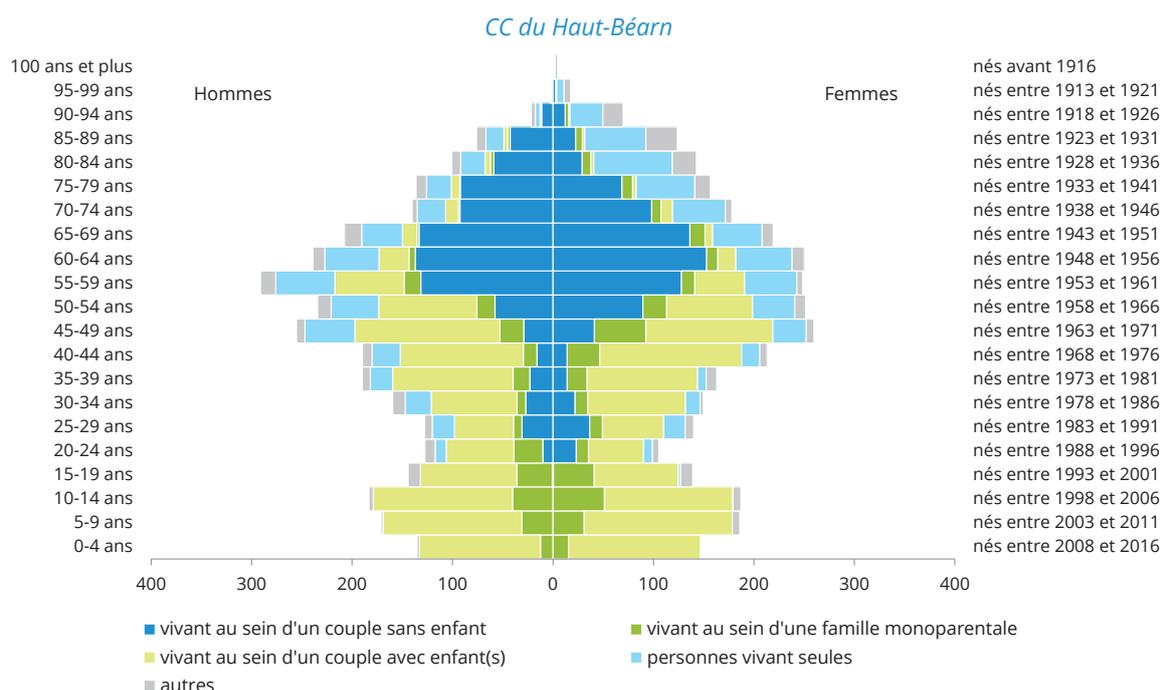
Source : Insee, RP 1962-2016

	Population municipale									Taux d'évolution en %	
	1962	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011	2016	1962-2016	2011-2016
CC du Josbaig	1 503	1 395	1 313	1 329	1 358	1 405	1 498	1 637	1 697	+12,9	+3,7
CC du Piémont Oloronais	22 527	23 026	23 237	23 574	23 774	23 752	24 175	24 619	24 886	+10,5	+1,1
CC de la Vallée d'Aspe	4 194	3 432	3 150	2 813	2 833	2 831	2 763	2 747	2 728	-35,0	-0,7
CC de la Vallée de Barétous	3 353	3 046	3 042	2 990	3 108	3 092	3 150	3 208	3 066	-8,6	-4,4
CC du Haut-Béarn	31 577	30 899	30 742	30 706	31 073	31 080	31 586	32 211	32 377	+2,5	+0,5
Pyrénées-Atlantiques	466 036	508 734	534 748	555 696	578 516	600 018	636 849	656 608	673 986	+44,6	+2,6
Nouvelle-Aquitaine	4 496 914	4 676 995	4 817 190	4 961 927	5 113 789	5 259 366	5 574 821	5 773 078	5 935 603	+32,0	+2,8
France métropolitaine	46 425 393	49 711 853	52 591 584	54 334 871	56 615 155	58 518 395	61 399 541	63 070 344	64 468 792	+38,9	+2,2

Valeurs supérieures à celle de la CC du Haut-Béarn

La pyramide des âges de la population selon la situation familiale

Source : Insee, RP 2016



Avant vingt ans, la quasi totalité de la population est considérée comme «enfant d'un ménage». Dans la très grande majorité des cas elle vit au sein d'un couple parental, et parfois dans une famille monoparentale. A partir de 25 ans, les populations sont considérées «adulte de leur ménage». Jusqu'à 55 ans elles sont majoritairement en couple avec des enfants. A partir de 55 ans et jusqu'à 75-80 ans elles vivent en couple sans enfant et se retrouvent très majoritairement seules après 85 ans.

Les moins de 15 ans représentent 15% de la population de la CC du Haut-Béarn (5 000 personnes).

12% des habitants sont des adolescents ou jeunes adultes (âgés de 15 à 29 ans), soient 3 990 personnes.

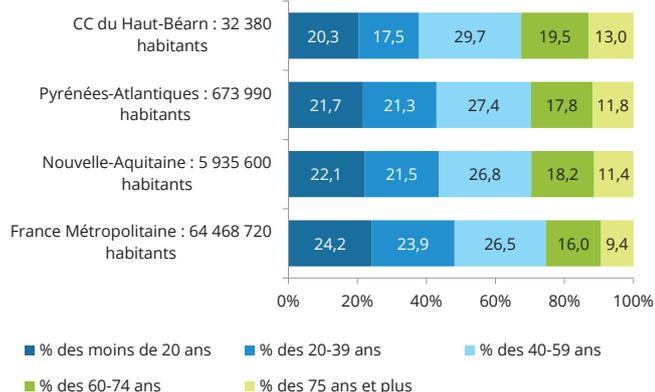
Le cœur de la pyramide des âges regroupe 40% de la population : 16% des habitants ont entre 30 et 44 ans (5 230 personnes) et 24% entre 45 et 59 ans (7 630 personnes).

Enfin, 33% de la population est formée des tranches d'âge les plus élevées, avec 20% des habitants âgés de 60 à 74 ans (6 320 personnes) et 13% pour les seniors (4 200 personnes âgées de 75 ans et plus).

Entre 1999 et 2016, l'âge médian de la population a diminué, à l'inverse de la tendance nationale : une personne de la CC du Haut-Béarn sur deux est âgée de moins de 48 ans et l'autre moitié est plus âgée, contre 41 ans dix-sept ans plus tôt.

La structure par âge des populations

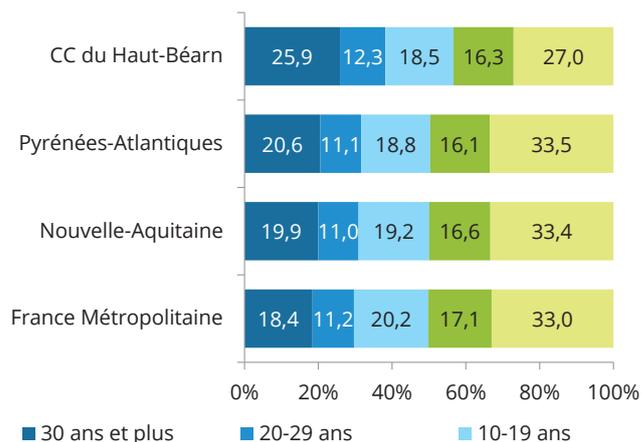
Source : Insee, RP 2016



La population de la CC du Haut-Béarn regroupe 20% d'habitants âgés de moins de 20 ans et 33% de 60 ans ou plus. Ces proportions sont de 22% et 30% pour les habitants des Pyrénées-Atlantiques. Les populations les plus âgées (75 ans et plus) concentrent 13% de la population de la CC du Haut-Béarn.

L'ancienneté d'emménagement des ménages

Source : Insee, RP 2016



Si les effets des grands événements socio-historiques sont généralement également discernables localement, la dynamique de peuplement à un niveau local est aussi naturellement impactée par les mouvements migratoires passés et présents.

Les différentes vagues de peuplement du territoire local auront ainsi contribué à structurer la pyramide des âges actuelle, notamment au regard des différentes anciennetés d'emménagement des populations.

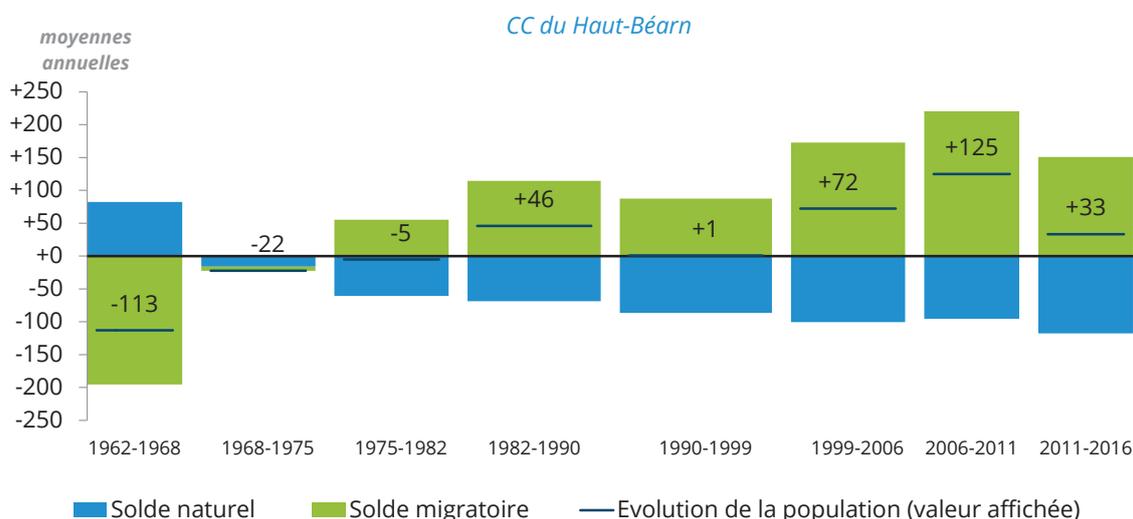
26% des ménages de la CC du Haut-Béarn sont installés dans leur logement depuis 30 ans ou plus (soit 3820). Depuis leur emménagement, la composition familiale et l'âge des occupants se sont modifiés. Leur vieillissement sur place participe ainsi à l'évolution de la taille moyenne des ménages de la CC du Haut-Béarn.

27% des ménages ont emménagés dans leur logement depuis moins de 5 ans.

L'évolution de la population s'explique par les soldes naturels et migratoires

Les facteurs d'évolution de la population

Source : Insee, RP 1962-2016



Classiquement, l'évolution de la taille de la population sur un territoire donné s'explique par les deux grands facteurs que sont le solde naturel et le solde migratoire : ainsi la taille de la population sera amenée à progresser lorsque les naissances seront plus nombreuses que les décès et/ou lorsque le nombre de personnes s'installant résidentiellement sur le territoire sera plus important que celui de celles qui le quittent.

En règle générale, l'influence du solde migratoire est prépondérante à un niveau local. Selon le profil des populations pour lesquelles le territoire aura été attractif ou répulsif et selon les périodes de ces migrations, les effets sur l'importance et l'évolution des naissances et des décès pourront être fort différents. A titre d'exemple, nous comprenons bien que selon que le territoire s'avérera attractif pour des jeunes ménages ou pour des couples de seniors, l'impact sur les naissances différera. En ce sens, les leviers des collectivités s'agissant du solde naturel se révèlent relativement réduits.

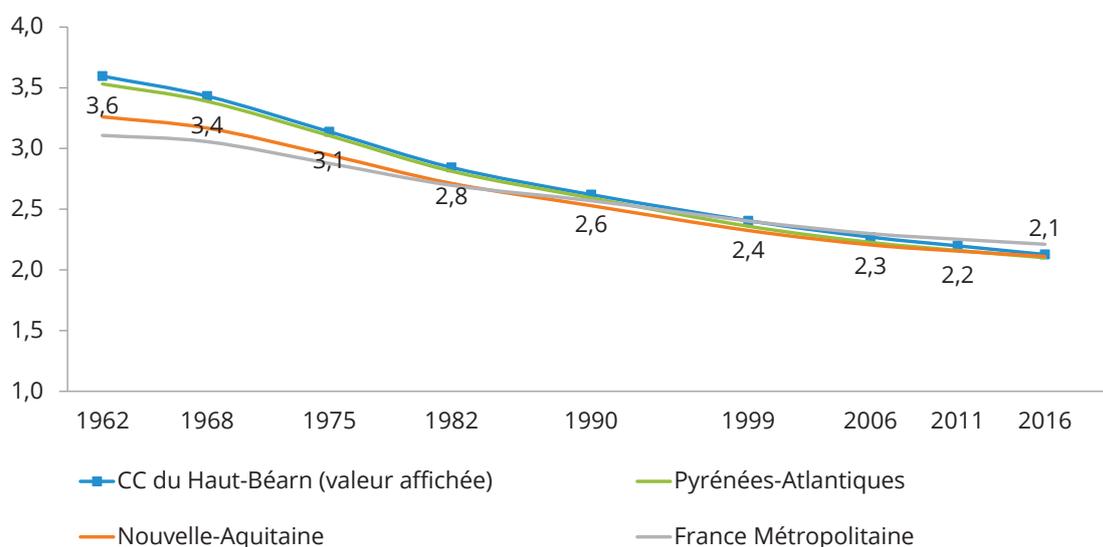
Compte tenu des taux de mortalité (390 décès par an en moyenne, soit 12 décès pour 1 000 habitants) et de natalité (270 naissances par an en moyenne, soit 8 naissances pour 1 000 habitants) observés sur la CC du Haut-Béarn entre 2011 et 2016, le solde naturel (différence entre les naissances et les décès) est négatif (-120 habitants par an) : les décès sont plus nombreux que les naissances.

Le solde migratoire est la deuxième composante de l'évolution de la population. Entre 2011 et 2016, la progression de 0,5% par an en moyenne de la population est due au solde migratoire, puisque l'on observe un excédent de 150 arrivées (au regard des départs) chaque année.

La diminution de la taille des ménages est liée aux phénomènes de décohabitation et de vieillissement

L'évolution de la taille des ménages, des années soixante à nos jours

Source : Insee, RP 1962-2016



L'observation de la baisse du nombre moyen de personnes par ménage est un constat récurrent sur les territoires. Le plus souvent, elle est en premier lieu à rapprocher des effets d'un vieillissement de la population locale principalement lié à un « glissement des âges » des populations déjà sur place.

Avec le vieillissement de la population, les couples sans enfant ont en effet tendance à progresser, tout comme à terme les ménages d'une seule personne (à la suite du décès de l'un des conjoints).

Le nombre de ménages est passé de 8 630 à 14 780, soit une augmentation de 70% sur la CC du Haut-Béarn entre 1962 et 2016 pendant que la population augmentait de 800 personnes, soit de 3%. La taille des ménages est passée, dans le même temps, de 3,6 personnes par ménage en 1962 à 2,1 en 2016. Elle a diminué, à l'image de la tendance nationale. Elle reflète les phénomènes de vieillissement de la population et de décohabitation.

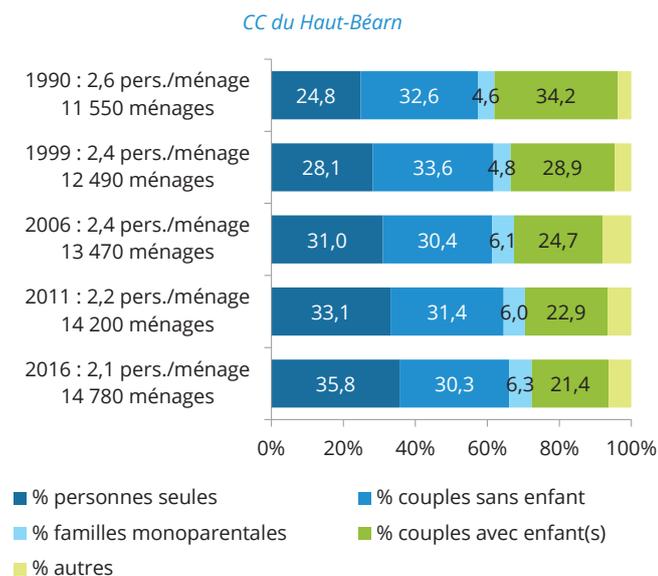
Le vieillissement peut aussi avoir des effets sur la taille des ménages sans même que la population soit déjà âgée.

C'est particulièrement le cas sur des territoires regroupant une proportion importante de familles avec enfant(s) propriétaires de leur logement. Celles-ci ont en effet tendance à vieillir sur place, et donc les enfants aussi. Or, il arrive un moment où les enfants devenus grands sont amenés à quitter le domicile parental (décohabitation juvénile) : le ménage voit alors sa taille baisser, le couple avec enfant(s) devenant un couple sans enfant.

Enfin, de nombreuses familles avec enfant(s) ont tendance à quitter les villes pour poursuivre leur parcours résidentiel. Elles se retrouvent souvent dans l'incapacité financière de trouver sur les villes un logement adapté en taille et en coût à l'évolution de leurs besoins.

L'évolution de la structure des ménages et de la taille des ménages

Source : Insee, RP 1990-2016

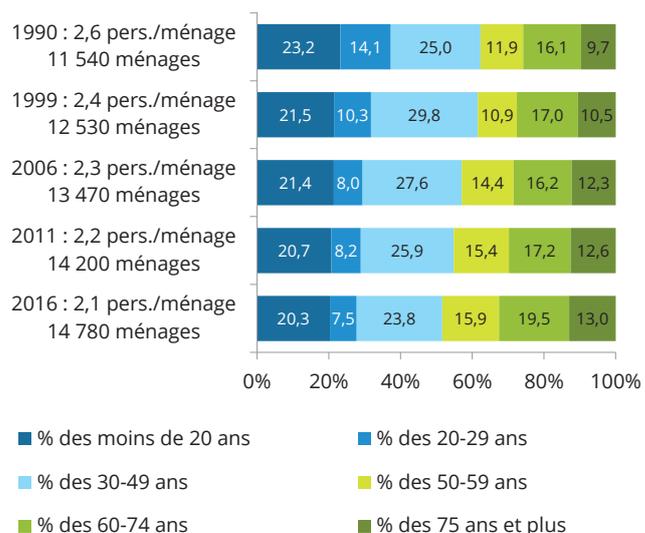


Les séparations conjugales, en augmentant la probabilité d'observer sur le territoire des ménages d'une seule personne ou des familles monoparentales, constituent un autre facteur venant renforcer ce phénomène de réduction de la taille moyenne des ménages.

En 1990 les personnes seules représentaient 25% des ménages quand les couples avec enfant(s) occupaient 34% des résidences principales. Cette structure des ménages génèrait une occupation des logements à hauteur de 2,6 personnes par ménage. En 2016, pour 2,1 personnes par ménage, on recense 36% de personnes seules et 21% de couples avec enfant(s).

L'évolution de la structure par âge et de la taille des ménages

Source : Insee, RP 1990-2016



La classe d'âge des 30-49 ans correspond à celle pour laquelle la probabilité d'avoir des enfants à domicile est la plus forte. Ainsi, au-delà de la proportion des moins de 20 ans, une taille moyenne des ménages élevée est souvent liée à une proportion importante des 30-49 ans dans la population. Chez les 50-59 ans, souvent, tous les enfants ne vivent plus à domicile : cette classe d'âge correspond au passage à une vie à deux. A partir de 60 ans les enfants ont quitté le domicile, et l'isolement intervient le plus souvent chez les 75 ans et plus.

On recensait, en 1968, 3,4 personnes par ménage ; les 75 ans et plus représentaient alors 6% de la population (1 920 personnes). En 2016, la taille moyenne des ménages est de 2,1 personnes par ménage et la proportion des 75 ans et plus dans la population est de 13% (4 200 personnes).



Dans le détail : les déterminants de la taille des ménages

Le détail de la structure par âge selon la taille des ménages

Source : Insee, RP 2016

	Répartition par âge de la population (%)					taille des ménages
	moins de 20 ans	20-39 ans	40-59 ans	60-74 ans	75 ans et plus	
CC du Josbaig	23,3	18,6	30,5	17,9	9,7	2,35
CC du Piémont Oloronais	20,4	17,7	29,6	19,1	13,1	2,11
CC de la Vallée d'Aspe	19,0	15,8	30,4	21,0	13,9	2,05
CC de la Vallée de Barétous	19,0	16,8	28,7	22,6	12,9	2,18
CC du Haut-Béarn	20,3	17,5	29,7	19,5	13,0	2,13
Pyrénées-Atlantiques	21,7	21,3	27,4	17,8	11,8	2,10
Nouvelle-Aquitaine	22,1	21,5	26,8	18,2	11,4	2,11
France métropolitaine	24,2	23,9	26,5	16,0	9,4	2,21

Valeurs inférieures à celle de la CC du Haut-Béarn

Valeurs proches de celle de la CC du Haut-Béarn

Valeurs supérieures à celle de la CC du Haut-Béarn

Le détail de la composition et de la taille moyenne des ménages

Source : Insee, RP 2016

	Composition des ménages (%)					taille des ménages
	personnes seules	couples sans enfant	familles monoparentales	couples avec enfant(s)	autres	
CC du Josbaig	27,8	30,5	6,1	27,4	8,2	2,35
CC du Piémont Oloronais	36,4	29,8	6,9	21,0	5,8	2,11
CC de la Vallée d'Aspe	38,3	30,6	3,3	20,5	7,3	2,05
CC de la Vallée de Barétous	32,4	33,4	3,5	21,8	8,8	2,18
CC du Haut-Béarn	35,8	30,3	6,3	21,4	6,3	2,13
Pyrénées-Atlantiques	38,1	27,4	7,1	21,2	6,3	2,10
Nouvelle-Aquitaine	36,7	29,5	6,9	21,4	5,5	2,11
France métropolitaine	35,9	26,6	7,6	24,2	5,7	2,21

Valeurs inférieures à celle de la CC du Haut-Béarn

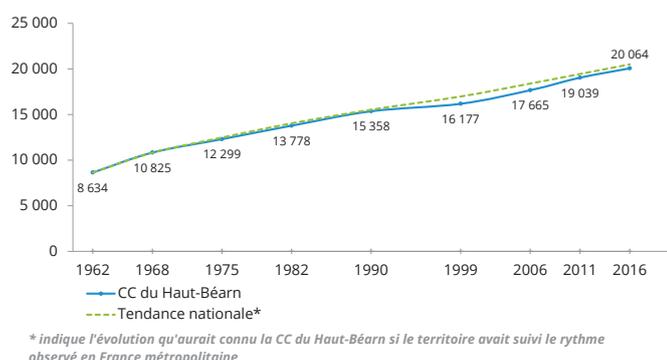
Valeurs proches de celle de la CC du Haut-Béarn

Valeurs supérieures à celle de la CC du Haut-Béarn

Les évolutions du parc de logements et de la population sont étroitement liées

L'évolution du parc de logements

Source : Insee, RP 1962-2016

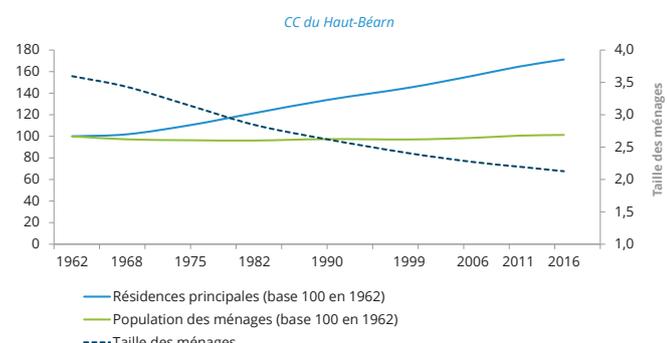


20 064 logements sont recensés en 2016 sur la CC du Haut-Béarn, contre 10 825 en 1968. Parmi ceux-ci on comptabilise, en 2016, 14 780 résidences principales (logements ordinaires occupés de façon permanente et à titre principal par un ménage), 3 163 résidences secondaires ou occasionnelles et 2 121 logements vacants.

Parmi les résidences principales de la CC du Haut-Béarn recensées en 2016, 73% ont été construites avant les années 1990 et, parmi elles, 28% avant 1946.

Les tendances d'évolution de la population et des ménages, depuis les années soixante

Source : Insee, RP 1962-2016



Depuis 1962, le nombre de ménages (résidences principales) de la CC du Haut-Béarn a augmenté plus vite que celui de la population des ménages (les occupants des résidences principales). C'est ce phénomène qui explique la diminution de leur taille, passée de 3,6 personnes en 1962 à 2,1 personnes par ménage en 2016.

Du fait de la tendance à la baisse du nombre moyen de personnes par foyer, les évolutions respectives du nombre de ménages et de la taille de la population se font à des rythmes différents : dans cette logique d'évolution en effet, les habitants d'un territoire, même lorsqu'ils sont en nombre croissant, sont de moins en moins nombreux à se regrouper dans un même logement.

Si le nombre de logements occupés (et donc de ménages) n'augmente pas, la taille de la population tend donc mécaniquement à diminuer. Pour aujourd'hui loger le même nombre de personnes, il faut ainsi de plus en plus de résidences principales.

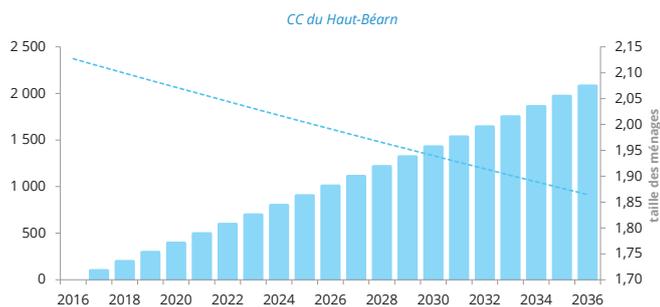
A titre d'exemple, un couple qui se sépare génère un besoin de deux logements, alors que le nombre de personnes reste le même (si les deux ex-cohabitants restent sur la même commune).

Ainsi, pour la grande majorité des territoires, l'augmentation du parc de logements devient une quasi-nécessité pour maintenir aujourd'hui la taille de leur population.

Toutefois, au-delà d'un nombre de nouveaux logements qu'il conviendrait de prévoir pour, a minima, maintenir à un certain seuil le nombre d'habitants, la taille des logements a aussi son importance. Car prévoir de grands logements, revient également à soutenir la croissance du nombre d'habitants (via l'installation de ménages de plusieurs personnes) tout en contenant celle du nombre de logements.

L'évolution des résidences principales nécessaire au maintien de la population

Source : Insee, RP 1999-2016



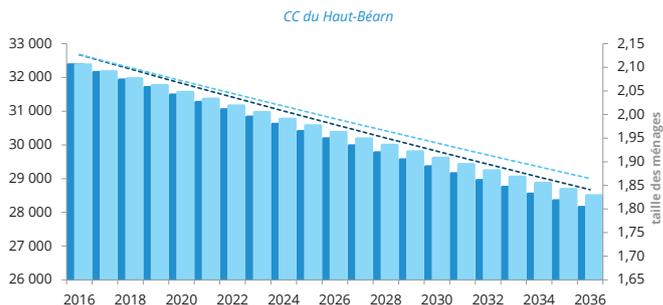
Point-mort = Evolution nécessaire du nombre de résidences principales pour maintenir le volume de population de 2016, en fonction du rythme prolongé de l'évolution de la taille des ménages.

- Point-mort, au rythme de l'évolution 2011-2016 : (104 résidences supplémentaires par an)
- Taille des ménages, au rythme de l'évolution 2011-2016

Si le rythme d'évolution de la taille des ménages se prolonge, la CC du Haut-Béarn devra augmenter son parc de résidences principales de 0,7% par an à l'horizon 2036 pour maintenir sa population, soit une augmentation nécessaire de 100 logements par an en moyenne.

L'évolution de population attendue sans évolution des résidences principales.

Source : Insee, RP 1999-2016



Population attendue à l'horizon 2036 si le parc de logements occupés reste constant (14 780 résidences principales), en fonction du rythme prolongé de l'évolution de la taille des ménages.

- Population attendue, au rythme de l'évolution 1999-2016 de la taille des ménages (valeur affichée)
- Population attendue, au rythme de l'évolution 2011-2016 de la taille des ménages
- Taille des ménages, au rythme de l'évolution 1999-2016
- Taille des ménages, au rythme de l'évolution 2011-2016

Sans variation du parc de logements occupés (un parc constant, à hauteur de 14 780 résidences principales), et compte-tenu de la diminution de la taille des ménages (moins d'habitants dans chaque logement en moyenne), la population de la CC du Haut-Béarn attendue à l'horizon 2036 serait comprise entre 28 150 et 28 500 habitants, soit une diminution moyenne de 190 à 211 habitants par an (-0,7% par an).



Dans le détail : les évolutions des logements de la CC

Les évolutions détaillées des logements, des années soixante à nos jours

Source : Insee, RP 1968-2016

	Ensemble des logements								Evolution moyenne annuelle (%)	
	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011	2016	1968-2016	2011-2016
CC du Josbaig	467	481	503	562	615	723	807	861	+1,3	+1,3
CC du Piémont Oloronais	7 434	8 325	9 220	10 369	10 902	11 910	12 900	13 667	+1,3	+1,2
CC de la Vallée d'Aspe	1 941	2 064	2 039	2 172	2 316	2 551	2 652	2 791	+0,8	+1,0
CC de la Vallée de Barétous	983	1 429	2 016	2 255	2 344	2 482	2 680	2 745	+2,2	+0,5
CC du Haut-Béarn	10 825	12 299	13 778	15 358	16 177	17 665	19 039	20 064	+1,3	+1,1
Pyrénées-Atlantiques	171 658	203 957	236 001	270 327	305 818	340 993	370 569	400 053	+1,8	+1,5
Nouvelle-Aquitaine	1 716 457	1 954 084	2 220 304	2 488 926	2 742 006	3 045 767	3 255 884	3 451 872	+1,5	+1,2
France métropolitaine	18 261 345	21 078 323	23 717 109	26 239 240	28 692 235	31 089 562	32 859 695	34 645 734	+1,3	+1,1

Evolution moyenne annuelle des logements en % :

Augmentation de plus de 1% par an

Diminution de plus de 1% par an

Les migrations résidentielles influencent la structure par âge et la taille des ménages

Classiquement en démographie, il est convenu que « le renouvellement de la population est le résultat de l'apport constant, par naissances, de nouveaux éléments dans une population et du départ concomitant, par décès, d'anciens éléments » (PRESSAT, 1979).

Toutefois, les flux migratoires à l'œuvre sur un territoire donné peuvent venir modifier parfois significativement la structure par âge de la population qui y réside et ainsi aboutir à faire évoluer la probabilité des occurrences de naissances ou de décès. Ainsi, à titre d'exemple, un territoire vieillissant rapidement du fait d'un important flux entrant de seniors, verra son taux de natalité baisser. Et à l'inverse, un territoire attractif pour les jeunes ménages au moment de la constitution de la famille, verra son taux de natalité augmenter.

La capacité d'un territoire à offrir une offre de logements adaptée et diversifiée est essentielle à son dynamisme et à la perspective du renouvellement de sa population.

Un territoire dont l'urbanisation résidentielle ne serait constituée quasiment que de grands logements et/ou que de maisons individuelles ne serait, par exemple, pas attractif pour les jeunes adultes et pourrait même engendrer le départ de la commune de certains aînés dont le logement n'apparaîtrait plus adapté à leur avancée en âge.

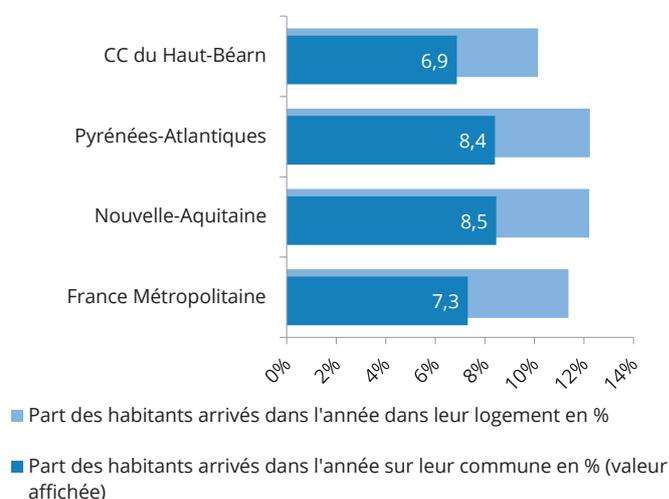
La recherche de logements adaptés à l'évolution des structures familiales est un des principaux facteurs explicatifs des mobilités observées :

- la mise en couple et/ou l'arrivée du premier ou du deuxième enfant ont tendance à générer des changements de lieux de vie pour soit accéder à un logement plus grand, soit accéder à la propriété (ou les deux) ; l'offre de logements existante et les questions de coûts du logement deviendront alors déterminantes (tout comme l'offre de transports possiblement).

- les séparations de couples vont générer des retours vers les villes-centres, en lien avec les offres de services disponibles, mais aussi avec l'offre de logements en termes de taille et de coût (les niveaux de revenus d'un couple, d'une personne seule ou d'une famille monoparentale étant différents).

La mobilité résidentielle dans l'année

Source : Insee, RP 2016



10% des habitants de la CC du Haut-Béarn ont emménagé dans leur logement dans l'année (3 260 personnes), et parmi eux 68% ont changé de commune. Ainsi, les 2 210 habitants ayant changé de commune au cours de l'année représentent 7% de la population de la CC du Haut-Béarn.

Le profil des populations ayant connu une mobilité résidentielle dans l'année diffère de celui des habitants de la CC du Haut-Béarn. A l'image des tendances habituelles, les mobilités résidentielles concernent des populations plus jeunes que l'ensemble de la population de la CC du Haut-Béarn : la part des 55 ans et plus n'y est que de 17% pour les personnes ayant changé de commune de résidence dans l'année et de 16% pour l'ensemble de celles ayant changé de logement, contre 41% pour l'ensemble de la population.



Dans le détail : les nouveaux arrivants dans leur logement dans l'année

Le détail des habitants ayant emménagé dans leur logement depuis moins de 5 ans

Source : Insee, RP 2016

Ancienneté d'emménagement dans le logement	Habitants emménagés depuis moins de 5 ans dans leur logement		Part des emménagés dans leur logement depuis moins de 5 ans en %	Part des emménagés dans leur logement depuis moins de 2 ans en %
		dont depuis moins de 2 ans		
CC du Josbaig	360	128	21,2	7,5
CC du Piémont Oloronais	6 746	2 606	27,9	10,8
CC de la Vallée d'Aspe	691	280	27,2	11,0
CC de la Vallée de Barétous	803	309	26,7	10,3
CC du Haut-Béarn	8 600	3 323	27,4	10,6
Pyrénées-Atlantiques	216 521	82 973	33,0	12,6
Nouvelle-Aquitaine	1 912 391	728 274	33,0	12,6
France métropolitaine	20 454 504	7 416 957	32,5	11,8

Valeurs inférieures à celle de la CC du Haut-Béarn

Valeurs proches de celle de la CC du Haut-Béarn

Valeurs supérieures à celle de la CC du Haut-Béarn

Le détail des habitants ayant changé de commune ou de logement dans l'année

Source : Insee, RP 2016

Lieu de résidence 1 an auparavant	Habitants arrivés dans l'année dans leur logement		Part des nouveaux arrivants dans leur logement (%)	Part des nouveaux arrivants sur leur commune de résidence (%)
		dont personnes ayant changé de commune		
CC du Josbaig	126	113	7,5	6,7
CC du Piémont Oloronais	2 574	1 675	10,4	6,8
CC de la Vallée d'Aspe	276	214	10,2	7,9
CC de la Vallée de Barétous	282	204	9,3	6,7
CC du Haut-Béarn	3 258	2 206	10,1	6,9
Pyrénées-Atlantiques	81 717	56 107	12,2	8,4
Nouvelle-Aquitaine	717 909	497 376	12,2	8,5
France métropolitaine	7 249 554	4 658 496	11,4	7,3

Valeurs inférieures à celle de la CC du Haut-Béarn

Valeurs proches de celle de la CC du Haut-Béarn

Valeurs supérieures à celle de la CC du Haut-Béarn

Les flux migratoires présentés ci-après sont obtenus par analyse des données de migrations communales entre 2015 et 2016. Sont étudiés ici les lieux de résidence au 1er janvier 2015 et au 1er janvier 2016, sans tenir compte des mobilités ayant pu avoir lieu entre ces deux dates.

L'ensemble des informations relatives aux caractéristiques des populations (situation familiale, statut d'occupation du logement, niveau de formation, catégorie socio-professionnelle...) concernent les situations recensées au 1er janvier 2016.

Si le recensement de la population permet de connaître les populations qui résidaient à l'étranger en 2015 et résident en 2016 sur le territoire français, l'inverse n'est pas vrai. Nous ne disposons donc pas des populations ayant quitté le territoire français pour l'étranger entre 2015 et 2016.

Les mobilités résidentielles des populations de 1 an et plus

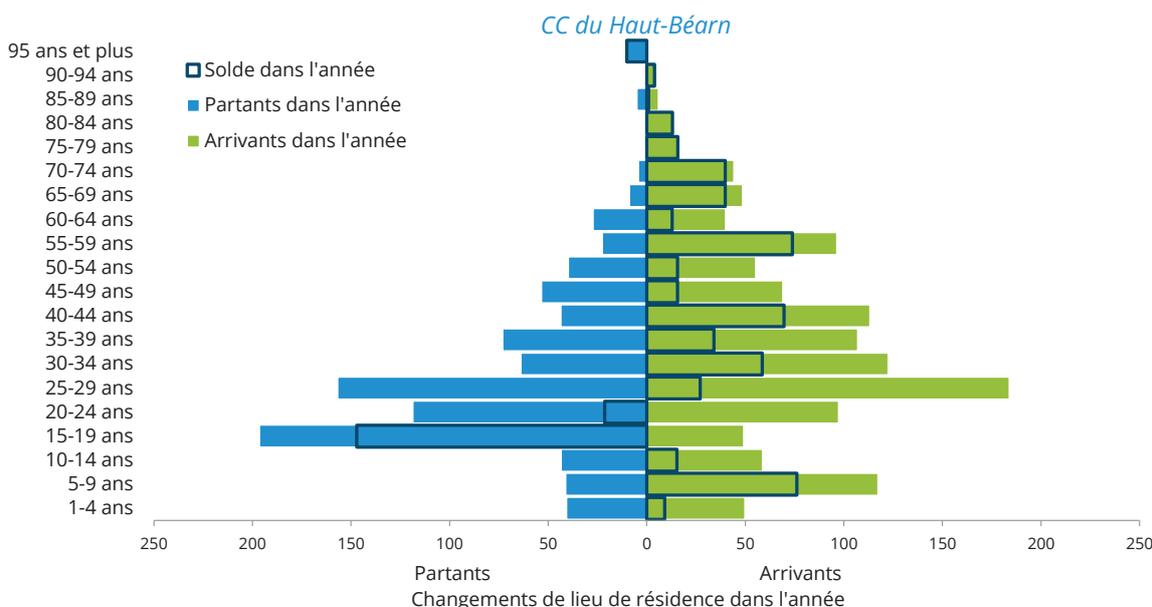
Source : Insee, RP 2015 et 2016



Avec 950 personnes partantes dans l'année pour 1 290 personnes nouvellement arrivées, la CC du Haut-Béarn présente un solde migratoire positif. La taille moyenne des ménages quittant la CC du Haut-Béarn est inférieure à celle des nouveaux arrivants.

La pyramide des âges des mobilités résidentielles

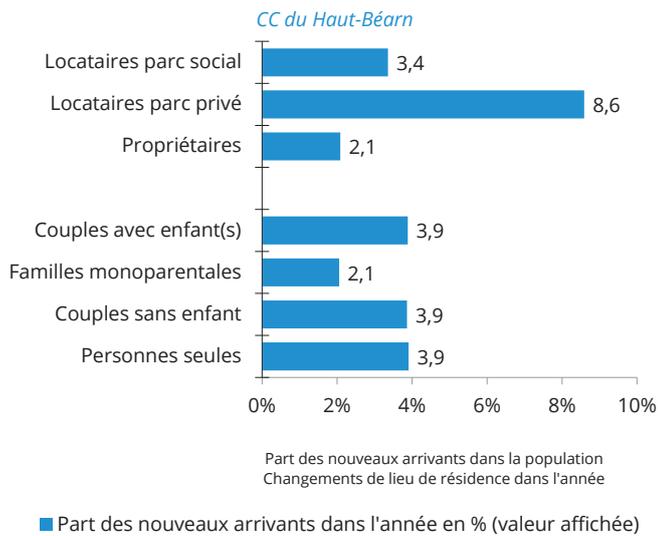
Source : Insee, RP 2015 et 2016



1 290 personnes sont nouvellement arrivées à la CC du Haut-Béarn entre 2015 et 2016. Elles représentent 4% de la population. Parmi elles, 70% sont âgées de moins de 45 ans. Par ailleurs, sur cette même période, 950 personnes ont quitté la CC du Haut-Béarn. 82% d'entre elles sont âgées de moins de 45 ans.

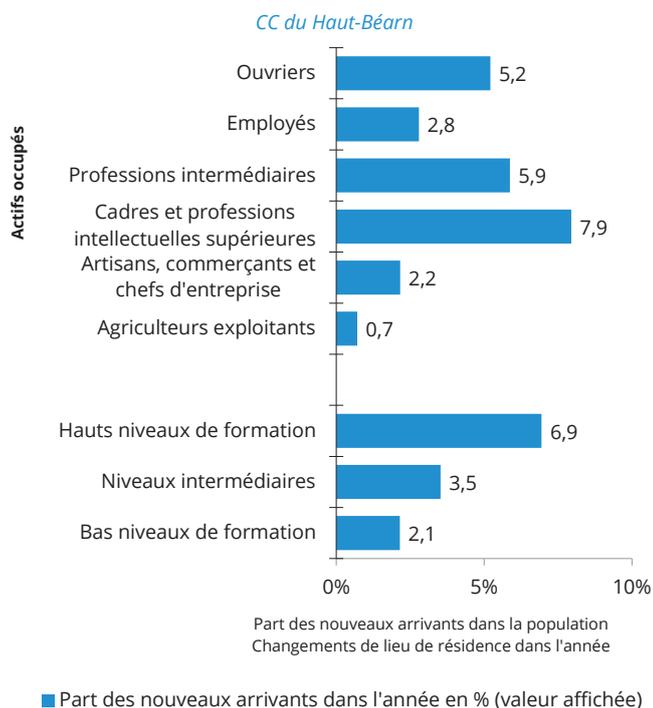
La part des nouveaux arrivants par catégorie de ménages

Source : Insee, RP 2015 et 2016



La part des nouveaux arrivants chez les 15 ans et plus

Source : Insee, RP 2015 et 2016



La part des nouveaux arrivants de la CC du Haut-Béarn atteint 8,4% chez les 20-24 ans.

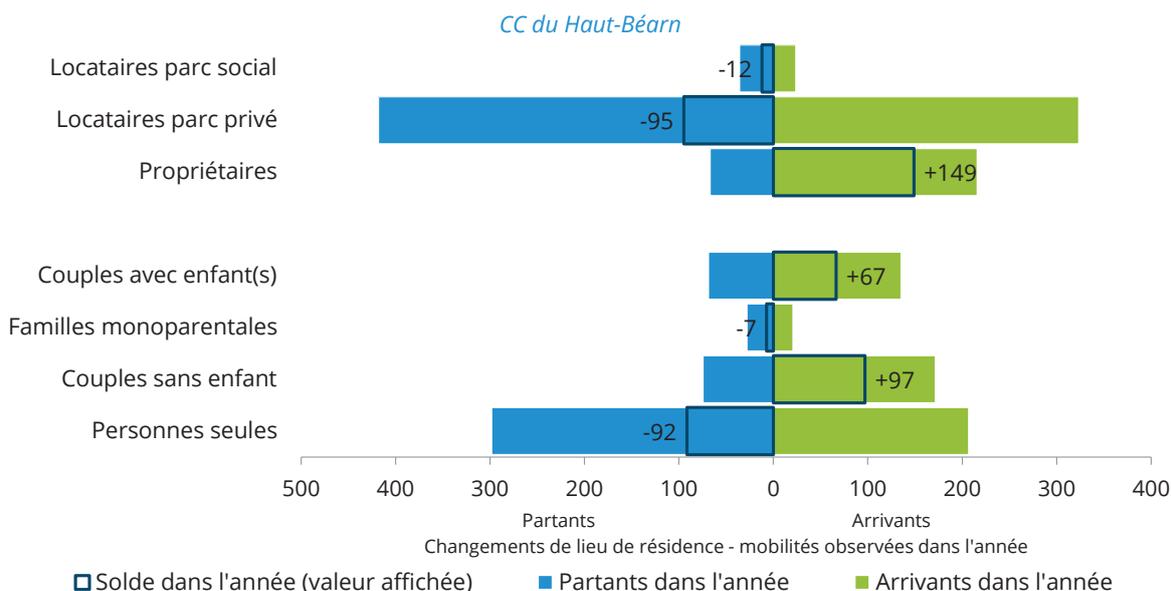
- Le renouvellement de la population est maximal parmi les ménages locataires du parc privé : 9% d'entre eux n'habitaient pas à la CC du Haut-Béarn l'année précédente.

- La mobilité résidentielle, mesurée par la part des ménages nouvellement arrivés sur la CC du Haut-Béarn (part des ménages qui ne résidaient pas à la CC du Haut-Béarn l'année précédente), concerne 4% des personnes seules, 4% des couples parentaux, 2% des familles monoparentales et 4% des couples sans enfant.

- 8% des cadres et professions intellectuelles supérieures actifs occupés n'habitaient pas la CC du Haut-Béarn l'année précédente. Ce taux est de 5% chez les ouvriers.

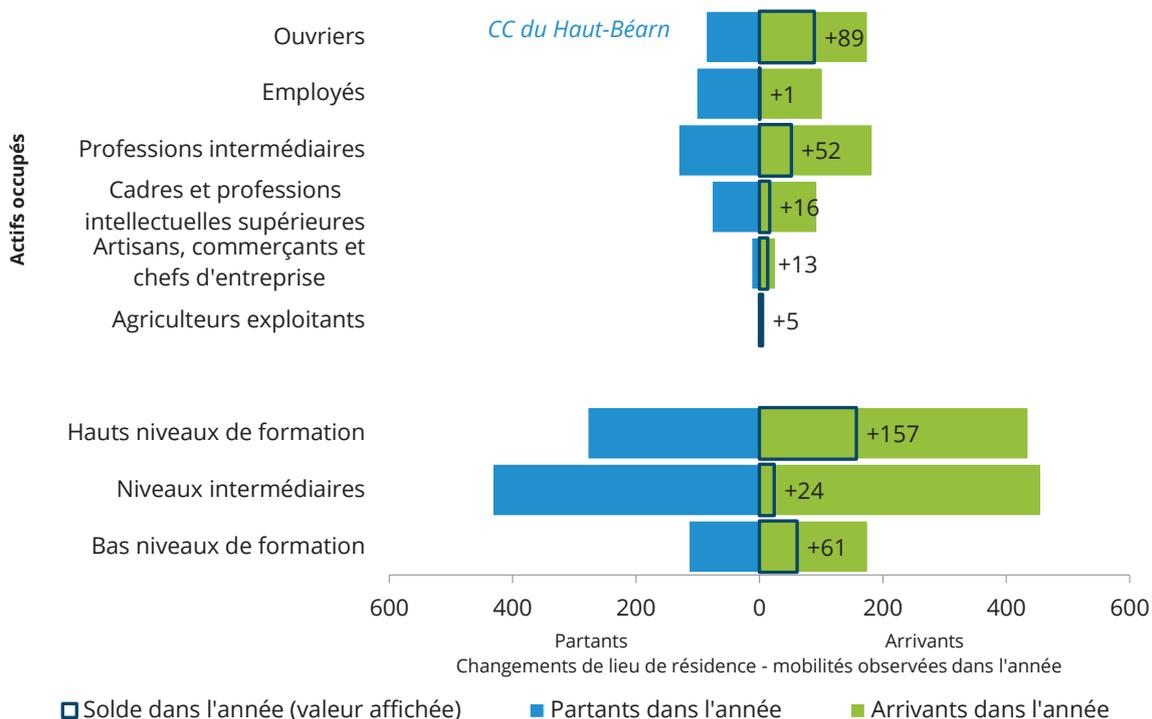
La structure des mobilités résidentielles des ménages

Source : Insee, RP 2015 et 2016



La structure des mobilités résidentielles des populations de 15 ans et plus

Source : Insee, RP 2015 et 2016



Globalement, dans l'année, 300 personnes seules quittent la CC du Haut-Béarn quand 210 personnes seules arrivent.

- Les arrivées de couples sans enfant sont plus nombreuses que les départs.
- Les arrivées de couples parentaux sont plus nombreuses que les départs.

Bassins de vie de provenance et destination des populations

Source : Insee, RP 2015 et 2016

950 personnes de 1 an et plus ayant quitté la CC du Haut-Béarn dans l'année

32 140 personnes de 1 an et plus habitant la CC du Haut-Béarn en 2016

1 290 personnes de 1 an et plus nouvellement arrivées sur la CC du Haut-Béarn dans l'année

Bassin de vie de destination	Pop. Partie
Pau	300
Bordeaux	71
Bayonne	65
Arudy	44
Saint-Flour	26
Mauléon-Licharre	25
Mourenx	25
Tarbes	23
Avignon	23
Mont-de-Marsan	22
Orthez	21
Dax	21
Montpellier	21
Arzacq-Arraziguet	20
Paris	17
...	

Bassin de vie de provenance	Pop. Arrivée
Pau	295
Etranger	70
Arudy	63
Bordeaux	53
Mourenx	47
Paris	45
Bayonne	42
Tarbes	31
Meung-sur-Loire	24
Saintes	24
Mauléon-Licharre	23
Gréoux-les-Bains	20
Lille	20
Hasparren	20
Paimpol	20
...	

Département de destination	Pop. Partie
Même département	502
Départements limitrophes	132
Autres départements	316

Solde migratoire	Pop.
Même département	+70
Départements limitrophes	-70
Autres départements	+340

Département de provenance	Pop. Arrivée
Même département	575
Départements limitrophes	61
Autres départements	656

Les populations quittant la CC du Haut-Béarn rejoignent, le plus souvent, une commune du bassin de vie de Pau, puis des communes du bassin de vie de Bordeaux.

La provenance des nouveaux arrivants révèle l'arrivée de 300 personnes qui résidaient l'année précédente sur le bassin de vie de Pau.

500 personnes quittent la CC du Haut-Béarn dans l'année pour rejoindre une autre commune du département et 130 personnes changent de département pour rejoindre un département limitrophe. Enfin 320 personnes rejoignent un autre département.

Le solde migratoire est positif avec les autres communes du département : les départs vers d'autres communes du département sont moins nombreux que les arrivées.

70 habitants de la CC du Haut-Béarn en 2016 résidaient à l'étranger l'année précédente (les informations sur les départs vers l'étranger ne sont pas disponibles).

L'occupation du parc de résidences principales varie selon la typologie des logements

La répartition des logements occupés (ou ménages) selon le statut d'occupation est un autre facteur important dans la dynamique de peuplement d'un territoire.

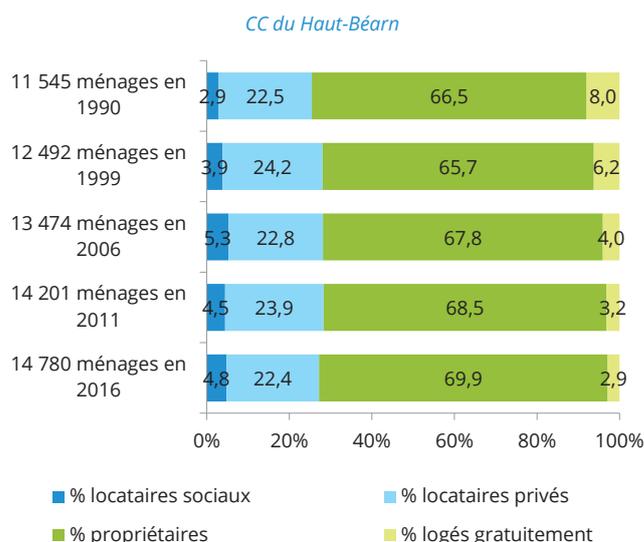
Ainsi, le rôle du logement locatif apparaît très important dans la capacité d'un territoire à renouveler sa population autrement qu'en misant sur une seule augmentation du nombre d'habitants. Car c'est en effet dans le locatif, et en particulier dans le locatif privé libre, que le turnover dans le logement est le plus important : à l'échelle de la France métropolitaine, l'ancienneté moyenne de présence dans un même logement est de 6 ans pour les ménages du locatif privé libre, de 12 ans pour ceux du locatif social et de 20 ans pour les ménages propriétaires.

Une place significative du locatif induit donc plusieurs effets majeurs : d'une part cela contribue à maintenir une certaine diversité de population (sociale et/ou générationnelle), d'autre part cela facilite les possibilités de parcours résidentiel sur la commune et enfin cela tend à favoriser un renouvellement plus rapide des différentes tranches d'âge de population.

A l'inverse, l'accession à la propriété induit plutôt un vieillissement des populations sur le territoire et donc un renouvellement démographique plus lent, sur des périodes bien plus longues.

La répartition des ménages selon le statut d'occupation de leur logement

Source : Insee, RP 1990-2016



En 1990, 67% des résidences principales étaient occupées par des propriétaires, contre 23% par des ménages locataires du parc privé et 3% par des ménages locataires du parc social.

En 2016, 70% des ménages sont propriétaires de leur logement, 22% sont locataires du parc privé et 5% du parc social.

Les logements locatifs des bailleurs sociaux

Source : Répertoire du Parc Locatif des bailleurs sociaux (RPLS) 2017

Nombre de logements locatifs des bailleurs sociaux	
CC du Haut-Béarn	661
Pyrénées-Atlantiques	35 691
Nouvelle-Aquitaine	303 163
France Métropolitaine	4 928 720

D'après les données issues du Répertoire du Parc Locatif Social (RPLS), la CC du Haut-Béarn possède 661 logements sociaux. Ces données ne tiennent compte que des logements des bailleurs et non de l'intégralité des logements à loyer modéré (au sens de la loi SRU).



Dans le détail : l'occupation du parc de logements

Le détail de la répartition par statuts d'occupation des résidences principales

Source : Insee, RP 2016

	Statut d'occupation des résidences principales (%)				Ensemble des résidences principales
	propriétaires	locataires du parc privé	locataires sociaux	logés gratuitement	
CC du Josbaig	82,3	14,4	1,2	2,1	722
CC du Piémont Oloronais	68,0	23,8	5,5	2,6	11 437
CC de la Vallée d'Aspe	72,0	21,0	3,1	3,9	1 240
CC de la Vallée de Barétous	76,8	16,2	2,0	5,0	1 381
CC du Haut-Béarn	69,9	22,4	4,8	2,9	14 780
Pyrénées-Atlantiques	61,1	26,3	10,3	2,4	312 779
Nouvelle-Aquitaine	62,4	25,9	9,6	2,2	2 742 949
France métropolitaine	57,7	25,4	14,7	2,2	28 496 794

Valeurs inférieures à celle de la CC du Haut-Béarn

Valeurs proches de celle de la CC du Haut-Béarn

Valeurs supérieures à celle de la CC du Haut-Béarn

Le détail des statuts d'occupation des résidences principales

Source : Insee, RP 2016

	Statut d'occupation des résidences principales en nombre de logements				Ensemble des résidences principales
	propriétaires	locataires du parc privé	locataires sociaux	logés gratuitement	
CC du Josbaig	594	104	9	15	722
CC du Piémont Oloronais	7 781	2 727	632	296	11 437
CC de la Vallée d'Aspe	893	260	38	48	1 240
CC de la Vallée de Barétous	1 061	224	28	69	1 381
CC du Haut-Béarn	10 329	3 315	707	428	14 780
Pyrénées-Atlantiques	190 973	82 105	32 205	7 495	312 779
Nouvelle-Aquitaine	1 710 848	709 807	263 128	59 166	2 742 949
France métropolitaine	16 439 004	7 235 999	4 192 422	629 370	28 496 794



Dans le détail : les petits logements

Le détail des petites résidences principales

Source : Insee, RP 1990-2016

	Petites résidences principales (1 ou 2 pièces)									
	1990		1999		2006		2011		2016	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
CC du Josbaig	4	0,9	13	2,4	17	2,7	16	2,3	16	2,2
CC du Piémont Oloronais	876	9,8	893	9,3	875	8,4	1 136	10,4	930	8,1
CC de la Vallée d'Aspe	79	7,5	68	6,0	58	4,9	58	4,8	65	5,2
CC de la Vallée de Barétous	61	5,6	82	6,8	55	4,2	59	4,2	64	4,6
CC du Haut-Béarn	1 020	8,8	1 056	8,5	1 005	7,5	1 269	8,9	1 075	7,3
Pyrénées-Atlantiques	29 765	13,7	37 868	15,3	42 187	15,2	46 882	15,8	51 193	16,4
Nouvelle-Aquitaine	268 706	13,6	318 024	14,4	342 861	13,9	363 316	13,9	392 732	14,3
France métropolitaine	4 097 290	19,0	4 554 817	19,1	4 751 949	18,2	4 989 136	18,2	5 274 244	18,5

Valeurs inférieures à celle de la CC du Haut-Béarn

Valeurs proches de celle de la CC du Haut-Béarn

Valeurs supérieures à celle de la CC du Haut-Béarn

LES MÉNAGES ET LES STRUCTURES FAMILIALES : l'influence des transformations de la société dans le territoire

Ménages et structures familiales

La famille se recompose, notamment sous l'effet d'un nombre croissant de séparations, mais cela ne signifie en rien que le principe de la vie à deux et d'avoir des enfants soit remis en cause. Le couple est plus souvent choisi que subi. En particulier, les femmes ont désormais, elles aussi, le pouvoir de mettre fin à une union. En dépit de la progression du Pacs, de moins en moins de partenaires sont liés par un contrat officiel. L'union «libre» - terme désormais un peu désuet - a fortement progressé, passant de 7 % à 24 % des couples entre le milieu des années 1980 et le début des années 2010. 10% des enfants vivent dans une famille recomposée, soit deux fois plus qu'au début des années 1990.

Les couples contrôlent mieux le nombre d'enfants qu'ils ont et leur calendrier de naissance. Avec une descendance finale qui demeure située à 2,1 enfants par femme, la fécondité demeure élevée en France par rapport au reste de l'Europe. Pour l'essentiel, cela tient au fait que la conjonction maternité-emploi est moins difficile en pratique et mieux acceptée en termes de valeurs.

Les mutations de la famille sont désormais anciennes. Elles laissent plus de place aux individus, et notamment aux femmes, davantage en position d'égalité. Tout est loin d'être simple pour autant. D'abord parce qu'en pratique, du travail domestique aux choix professionnels, les hommes demeurent largement avantagés. Ensuite, parce que si les séparations constituent une forme d'émancipation, les femmes en subissent plus souvent des conséquences négatives. La monoparentalité en particulier est devenue une question sociale majeure : de nombreuses femmes se retrouvent alors en difficulté.

Ces recompositions sont pour partie à l'origine de la progression de la part de personnes vivant seules, associées au vieillissement de la population conjugué au maintien des écarts d'espérance de vie et l'allongement d'une période en solo chez les jeunes adultes. Vivre seul peut être un choix, ce peut être aussi une contrainte pour ceux qui, notamment, disposent des réseaux sociaux les moins étendus.

L'action publique locale doit prendre en compte les besoins existants. On pense bien sûr à l'action en direction de la petite enfance – en partenariat avec d'autres acteurs -, qui est essentielle pour les familles et en particulier les femmes. Faute de possibilité d'accueil (crèches, haltes-garderies notamment), un grand nombre de ces dernières - notamment des milieux populaires - se retire du marché du travail et y sacrifie une part de leur autonomie. Au-delà, l'offre périscolaire, l'offre d'activités de loisirs ou d'équipements, les actions de soutien à la parentalité ou de médiation familiale constituent tout autant des éléments qui contribuent à favoriser la qualité de vie des familles, leur intégration sociale.

Une attention particulière envers les familles monoparentales peut être nécessaire afin d'aider ces parents seuls à concilier vie familiale et vie professionnelle. Les familles monoparentales ne rencontrent pas forcément de difficultés. Toutefois, la monoparentalité accroît les risques de pauvreté et peut accentuer les difficultés. La collectivité a les moyens de soutenir activement ces familles, par exemple au travers d'une facilité d'accès aux équipements, de la mise en place d'une tarification adaptée, etc.

La politique du logement est également au cœur de la question. Faute d'offre pour les familles à un prix raisonnable, le cœur de certaines villes a perdu une partie de celles qui n'avaient plus les moyens d'y rester. La situation est complexe, car le logement social ne peut jouer à lui seul le rôle d'équilibre. Si la mixité sociale est un enjeu pour les territoires, il ne faudrait pas oublier la mixité des formes familiales : les deux problématiques se complètent. La fragilité des unions et la complexité croissante des compositions familiales modifient pour partie les besoins en matière de logement.

Chiffres clés et définitions

		Evolution (2011-2016)
Ménages	14 780	
	ménages	+4,9%
	312 779	+5,7%
Personnes seules	35,8%	
	des ménages (5 291)	+13,4%
	38,1%	+11,8%
Familles avec enfant(s)	32,4%	
	des ménages (4 795)	+1,8%
	32,4%	+2,5%
Couples avec enfant(s)	77,3%	
	des familles (3 156)	-2,2%
	74,9%	-1,3%
Familles monoparentales	22,7%	
	des familles (927)	+10,2%
	25,1%	+11,4%
Familles nombreuses	11,6%	
	des familles (475)	-14,0%
	13,1%	-1,0%

NB : En orange, valeurs des Pyrénées-Atlantiques

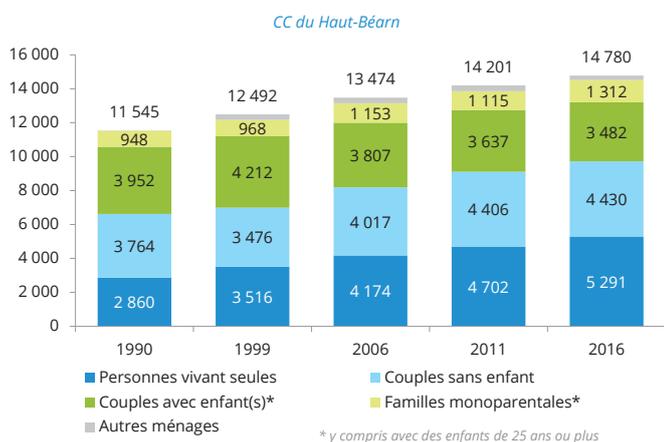
Une famille monoparentale est constituée d'un adulte isolé ayant la charge d'un ou plusieurs enfant(s). L'adulte est dans 90% des cas la mère. Par « enfant » on entend les personnes à charge âgées de moins de 25 ans. On ne considère que les enfants célibataires.

Une famille nombreuse est une famille comprenant au moins trois enfants de moins de 25 ans.

La diminution du nombre de personnes par foyer est le signe d'une évolution de la structure des ménages

La composition des ménages

Source : Insee, RP 1990-2016



En 2016, parmi les 14 780 ménages (l'ensemble des occupants d'un même logement) de la CC du Haut-Béarn, 4 790 sont composés d'une famille (un ménage constitué d'au moins un adulte avec au moins un enfant), soit 32% des ménages. Parmi eux, 3 480 sont des couples avec enfant(s) (y compris avec enfants de 25 ans ou plus), soit 24% des ménages et 1 310 sont des familles monoparentales (9% des ménages). Concernant les ménages sans enfant de la CC du Haut-Béarn, 36% sont composés d'un adulte seul (soit 5 290 personnes vivant seules) et 30% d'un couple sans enfant (4 430 ménages).

Entre 2011 et 2016, le nombre total de ménages a augmenté de 4%, soit 580 ménages de plus en 5 ans. Dans le détail par type de ménages, l'évolution du nombre de personnes seules a été de +13% sur la même période (+590 personnes) et celle des familles avec enfant(s) de +1% : -4% pour les couples avec enfant(s) (-150 ménages) et +18% pour les familles monoparentales (+200 ménages).

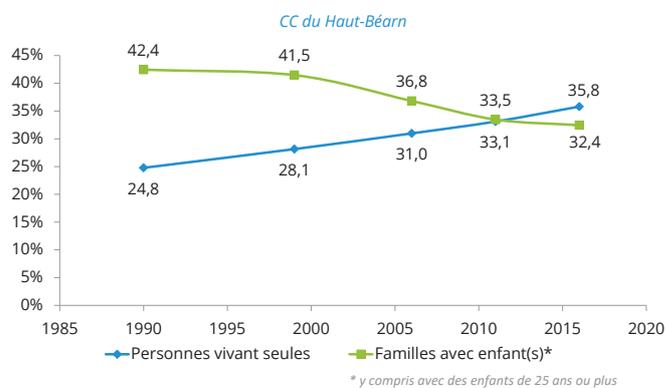
Globalement, la proportion de familles avec enfant(s) parmi l'ensemble des ménages a tendance à diminuer sur le territoire national et ce, pour trois raisons majeures. D'une part, le vieillissement de la population induit une augmentation de la part des couples sans enfant et des personnes seules parmi l'ensemble des ménages, au détriment de celle des familles. D'autre part, le nombre toujours croissant

de séparations augmente la proportion de personnes seules (souvent les pères) parmi les ménages et diminue celle des familles en couple. Enfin, le phénomène de décohabitation (dans le sens où les enfants quittent le foyer) contribue également à la baisse de la part des familles parmi l'ensemble des ménages, au profit de celle des personnes seules ou des couples sans enfant.

Autrement dit, la proportion de personnes seules parmi les ménages sera d'autant plus importante sur un territoire que ce dernier sera vieillissant et/ou attractif pour les personnes seules.

Les personnes vivant seules et les familles avec enfant(s)

Source : Insee, RP 1990-2016



Depuis le début des années 90, la part de personnes seules augmente et le poids des familles avec enfant(s) diminue.

Entre 2011 et 2016, la part de personnes vivant seules parmi les ménages a augmenté passant de 33% à 36% ; dans le même temps, l'évolution de la part de familles avec enfant(s) est passée de 33% en 2011 à 32% en 2016.



Dans le détail : la composition des ménages

La composition des ménages dans chaque territoire

Source : Insee, RP 2016

	Nombre de ménages	Répartition selon le type de ménage en %				
		Adulte isolé	Couple sans enfant	Couple avec enfant(s)*	Famille monoparentale*	Autre ménage
CC du Josbaig	722	27,8	30,5	30,9	8,8	2,0
CC du Piémont Oloronais	11 437	36,4	29,5	22,9	9,4	1,8
CC de la Vallée d'Aspe	1 240	38,3	30,6	23,3	6,6	1,1
CC de la Vallée de Barétous	1 381	32,4	33,4	25,1	6,6	2,4
CC du Haut-Béarn	14 780	35,8	30,0	23,6	8,9	1,8
Pyrénées-Atlantiques	312 779	38,1	27,2	23,3	9,2	2,3
Nouvelle-Aquitaine	2 742 949	36,7	29,3	23,1	8,6	2,2
France métropolitaine	28 496 794	35,9	26,5	26,0	9,3	2,3

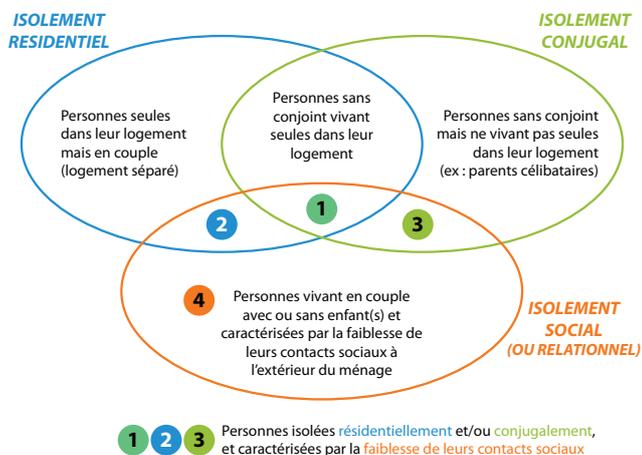
* y compris avec des enfants de 25 ans et plus

Valeurs inférieures à celle de la CC du Haut-Béarn

Valeurs proches de celle de la CC du Haut-Béarn

Valeurs supérieures à celle de la CC du Haut-Béarn

L'isolement résidentiel ne témoigne que partiellement de l'isolement social

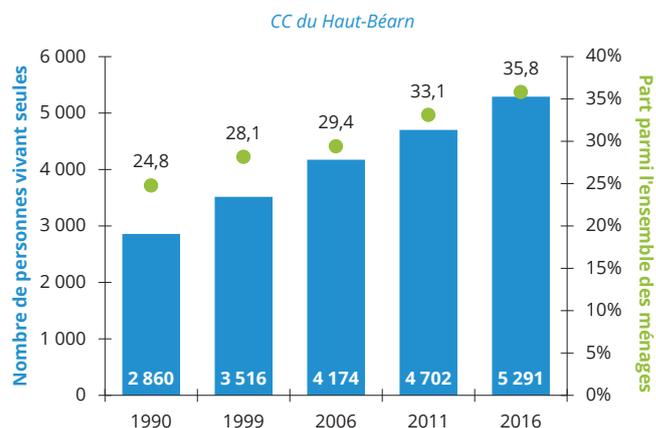


L'isolement est une problématique singulière qui renvoie à une multiplicité de notions qui se télescopent : isolement résidentiel, isolement social (ou relationnel), sentiment de solitude. Les données locales issues de la statistique publique nous permettent assez aisément de prendre la mesure de l'isolement résidentiel. Elles ne disent cependant rien de l'isolement social et encore moins de l'étendue du sentiment de solitude dans la population.

Compte tenu de cette réalité, l'éclairage statistique offert ici s'appuie sur les personnes vivant seules dans leur logement. Il faut garder à l'esprit que vivre seul dans son logement ne renvoie pas nécessairement à une situation d'isolement social ou de solitude. A l'inverse, certains individus peuvent ne pas être dans une situation d'isolement résidentiel et souffrir d'isolement social, à l'instar des monoparents.

Les adultes vivant seuls

Source : Insee, RP 1990-2016



Parmi les 14 780 ménages de la CC du Haut-Béarn recensés en 2016, 5 290 sont composés d'une seule personne. Entre 2011 et 2016, le nombre de ménages d'une personne a augmenté de 13%, soit 589 ménages de plus. Quant à la part de ménages composés d'une personne, elle a augmenté de 3 points, passant de 33% à 36%.

Les ménages composés d'un seul adulte

Source : Insee, RP 2011-2016



	Ménages composés d'un seul adulte*			Poids parmi les ménages en %		Personnes isolées sans enfant		Familles monoparentales	
	2016	Evolution 2011-2016 (en %)		2011	2016	2016	Evolution 2011-2016 (en %)	2016	Evolution 2011-2016 (en %)
CC du Josbaig	264	▲ +17,9		32,9	36,6	201	▲ +16,9	64	▲ +21,4
CC du Piémont Oloronais	5 242	▲ +16,2		41,4	45,8	4 167	▲ +14,1	1 075	▲ +24,9
CC de la Vallée d'Aspe	558	▲ +1,7		45,7	45,0	475	▲ +7,7	82	▼ -23,0
CC de la Vallée de Barétous	540	▲ +1,5		37,6	39,1	448	▲ +2,6	92	▼ -3,7
CC du Haut-Béarn	6 603	▲ +14,5		40,9	44,7	5 291	▲ +13,4	1 312	▲ +19,0
Pyrénées-Atlantiques	147 736	▲ +12,1		44,5	47,2	119 097	▲ +11,8	28 639	▲ +13,3
Nouvelle-Aquitaine	1 243 109	▲ +11,3		42,8	45,3	1 007 868	▲ +10,7	235 240	▲ +13,8
France métropolitaine	12 876 092	▲ +9,5		43,0	45,2	10 227 807	▲ +9,2	2 648 285	▲ +11,0

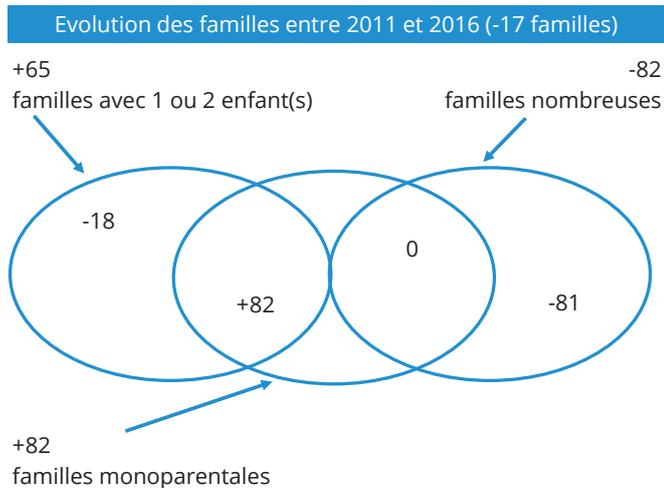
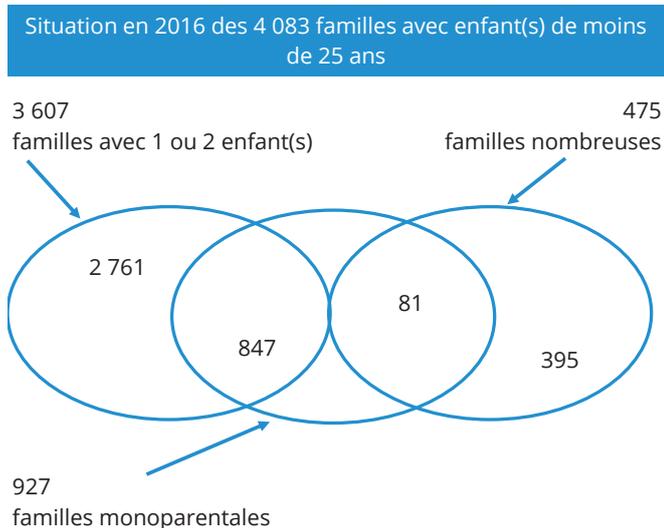
*personnes isolées sans enfant + familles monoparentales

Parmi les familles, la typologie évolue également

Les structures familiales

Source : Insee, RP 2011-2016

CC du Haut-Béarn

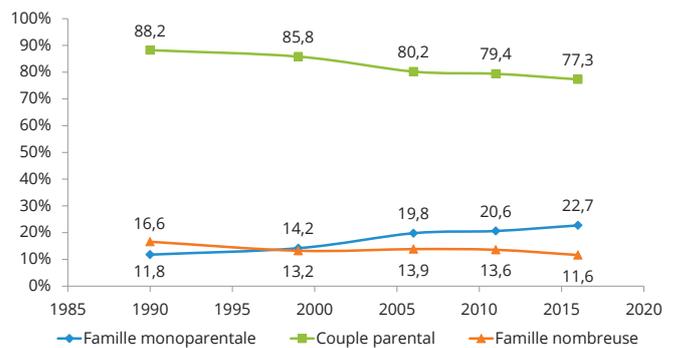


En 2016, 4 080 familles avec enfant(s) de moins de 25 ans sont recensées au sein du territoire d'étude, dont 3 610 familles avec 1 ou 2 enfants (88%) et 480 familles nombreuses (3 enfants ou plus) (12%). Entre 2011 et 2016 on compte au total 17 familles de moins : +65 familles avec 1 ou 2 enfants et -82 familles nombreuses. Concernant l'ensemble des familles monoparentales, soit 930 en 2016, on en recense 82 de plus qu'en 2011.

Le type de familles avec enfant(s)

Source : Insee, RP 1990-2016

CC du Haut-Béarn



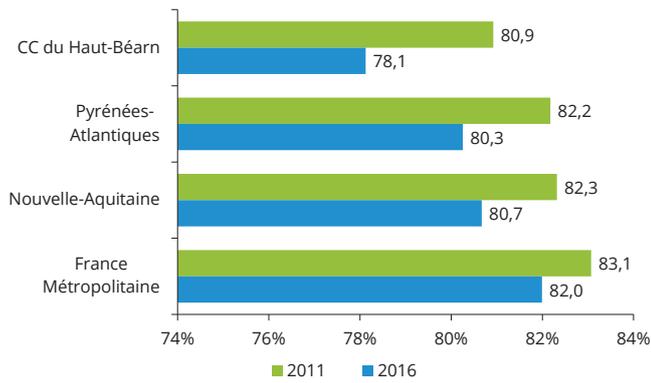
Depuis le début des années 90, la part de familles monoparentales augmente, le poids des couples parentaux diminue et la part de familles nombreuses diminue.

Entre 2011 et 2016, la part de familles monoparentales a augmenté passant de 21 à 23%, soit 2 points de plus en 5 ans. Dans le même temps, l'évolution des couples parentaux a été de -2 points, passant de 79% en 2011 à 77% en 2016. Enfin, la part de familles nombreuses a diminué (14% en 2011 contre 12% en 2016).

La statistique locale ne permet pas de dénombrer les familles recomposées. Pour autant, il est possible de proposer une estimation au regard des données métropolitaines. 3 430 familles avec enfant(s) de moins de 18 ans sont recensées dans le territoire d'étude en 2016. 78% sont des couples avec enfant(s) (2 680 familles) et 22% sont des familles monoparentales (750 familles). D'après les valeurs observées sur l'ensemble du territoire métropolitain, il est possible d'estimer que 9% des familles avec enfant(s) mineurs de la CC du Haut-Béarn sont des familles recomposées et 69% des familles dites «traditionnelles». Au sein des familles recomposées, la présence d'enfant(s) né(s) de l'union actuelle concerne un peu plus de la moitié d'entre elles. Ainsi, on peut estimer qu'environ 310 familles de la CC du Haut-Béarn sont des familles recomposées.

Les femmes monoparents

Source : Insee, RP 2016-2016



Parmi l'ensemble des familles monoparentales (y compris avec enfant(s) de 25 ans et plus) de la CC du Haut-Béarn, 1 030 sont des familles où le monoparent est une femme. Entre 2011 et 2016, la part de femmes parmi les monoparents a diminué, passant de 81% à 78%. Pour comparaison, en 2016, la part de femmes monoparents des Pyrénées-Atlantiques est de 80%, celle de la Nouvelle-Aquitaine de 81% et celle de la France Métropolitaine de 82%.



Dans le détail : les familles monoparentales

Les familles monoparentales dans chaque territoire

Source : Insee, RP 2011-2016

	Nombre de familles monoparentales*		Evolution des familles monoparentales 2011-2016		Part parmi l'ensemble des familles avec enfant(s) en %	
	2011	2016	Nombre	%	2011	2016
CC du Josbaig	40	44	+4	▲ +10,1	16,2	18,2
CC du Piémont Oloronais	672	793	+121	▲ +18,1	21,4	24,8
CC de la Vallée d'Aspe	63	41	-22	▼ -34,6	20,8	14,0
CC de la Vallée de Barétous	70	49	-22	▼ -30,6	17,0	14,0
CC du Haut-Béarn	845	927	+82	▲ +9,7	20,6	22,7
Pyrénées-Atlantiques	19 915	22 176	+2 260	▲ +11,4	22,9	25,1
Nouvelle-Aquitaine	169 394	188 598	+19 203	▲ +11,3	22,3	24,3
France métropolitaine	2 002 173	2 173 856	+171 683	▲ +8,6	22,3	24,0

* uniquement avec des enfants de moins de 25 ans

Valeurs inférieures à celle de la CC du Haut-Béarn

Valeurs proches de celle de la CC du Haut-Béarn

Valeurs supérieures à celle de la CC du Haut-Béarn

LA PETITE ENFANCE ET L'ENFANCE : un défi et une question sociale majeure

La moitié des moins de trois ans ont une place d'accueil

Un peu plus de la moitié (58%) des 2,3 millions d'enfants de moins de trois ans dispose théoriquement d'une place dans l'un des différents modes d'accueil formels (crèche, assistante maternelle, école maternelle et emploi à domicile) selon l'Observatoire national de la petite enfance de la Cnaf (données 2016). Un chiffre «théorique» car pour être gardé toute la journée un enfant peut avoir besoin de deux places (école maternelle + assistante maternelle par exemple) : la capacité réelle est inférieure.

Près de 60% des enfants de moins de trois ans qui disposent d'une place dans un mode de garde formel sont pris en charge par une assistante maternelle employée par un particulier, 7% sont accueillis en maternelle et 3% le sont par une personne employée à domicile. 31% des enfants de moins de trois ans bénéficient d'une place de crèche. Si l'on considère tous les enfants de 0 à 3 ans, un tiers est gardé par une assistante maternelle, 17% disposent d'une place de crèche, 4% sont scolarisés (un peu plus de 10% des enfants de deux ans) et 1,7% est gardé à domicile par une personne salariée. 46% sont pris en charge par un mode «informel», autrement dit la «débrouille», par les parents, les grands-parents, la famille ou les amis.

La situation s'améliore. Entre 2010 et 2016, la capacité théorique d'accueil a augmenté de 50,5 à 58,1 places pour 100 enfants. Cette hausse résulte de la croissance du nombre de places en crèches et de l'augmentation des places d'assistante maternelle. Depuis 2014, le taux de scolarisation à deux ans n'évolue guère. Ces dernières années, c'est moins la hausse du nombre de places que la baisse des naissances qui a joué.

Faute de solution d'accueil pour les jeunes enfants, une part des femmes persiste à ne pas pouvoir avoir accès au marché du travail ou doit se contenter d'emplois à temps partiel. Ainsi, 40% des mères de famille nombreuse occupent un emploi, contre 75% des femmes en couple avec un seul enfant. Près des trois quarts des parents actifs à temps complet ayant des enfants en bas âge doivent travailler de façon décalée¹, selon la Cnaf (rapport 2016). Le manque de places d'accueil collectif pénalise surtout les parents les moins fortunés, ce mode de garde restant le moins onéreux (hors famille).

¹ Ils travaillent sur les mêmes plages horaires durant moins de la moitié de la période standard, entre 8 et 19h

Chiffres clés et définitions

		Evolution (2000-2017)
Naissances domiciliées (2017)	222 naissances 5 965	-26,5% -10,0%
		Evolution (2011-2016)
Enfants de moins de 3 ans	2,4% de la population (781) 2,8%	-15,2% -2,2%
Moins de 3 ans en famille monoparentale	8,2% des 0-2 ans (67) 9,9%	-29,8% -5,9%
Moins de 3 ans dont tous les parents sont actifs	65,9% des 0-2 ans (535) 65,9%	-4,0% -4,2%
Femmes à temps partiel	35,7% des femmes salariées (1 916) 30,5%	-2,6% -2,5%
		Evolution (2010-2015)
0-10 ans vulnérables	10,5% des 0-10 ans (100) 6,9%	-18,6% +13,2%

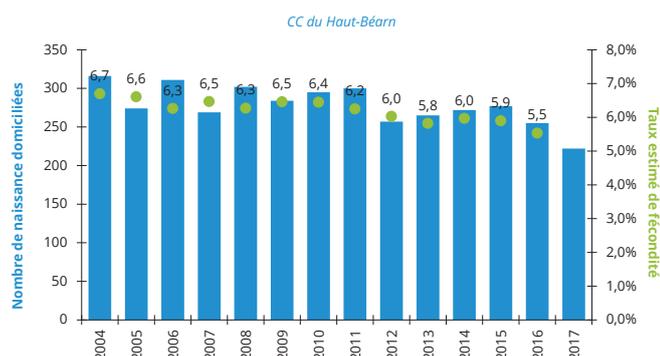
Les statistiques annuelles, concernant les naissances domiciliées, sont élaborées par l'Insee à partir des bulletins statistiques de l'état civil. Le lieu de l'événement est celui du domicile de la mère.

Le taux estimé de fécondité est le rapport entre la moyenne des naissances au cours des trois dernières années et la population féminine âgée de 15 à 44 ans (en âge d'avoir des enfants). Il diffère de l'indice conjoncturel de fécondité calculé par l'Insee.

L'évolution des effectifs de jeunes enfants reflète le dynamisme démographique du territoire

Les naissances domiciliées et le taux estimé de fécondité

Sources : Insee, Etat-civil 2000-2017 & RP 2016



220 naissances domiciliées sont dénombrées en 2017 pour la CC du Haut-Béarn. Sur la période 2004-2017, il y a eu en moyenne 280 naissances par an. Avec 250 naissances observées par an en moyenne entre 2015 et 2017, le taux estimé de fécondité de la CC du Haut-Béarn est de 6 enfants pour 100 femmes en âge d'avoir des enfants (15-44 ans) en 2016.

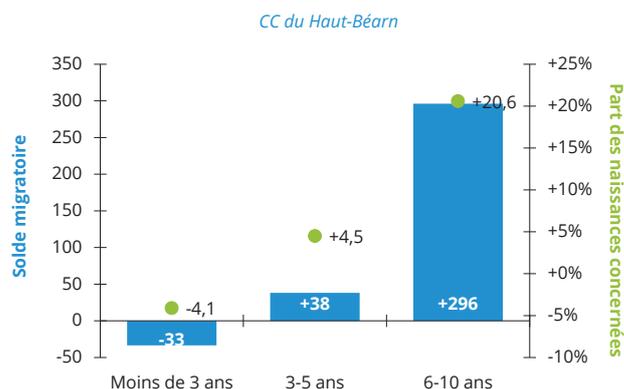
Note : compte tenu du faible nombre de naissances et pour éviter les trop fortes fluctuations d'une année sur l'autre nous calculons une moyenne sur trois années glissantes. Ainsi, le taux estimé de fécondité affiché en 2016 est la moyenne de 2015, 2016 et 2017.

Le nombre de naissances domiciliées enregistré sur un territoire est lié à la présence de femmes en âge d'avoir des enfants parmi la population ainsi qu'aux caractéristiques de ces femmes. En effet, le nombre de naissances sera plus élevé sur un territoire à forte présence d'actives ou de jeunes trentenaires parmi les femmes en âge d'avoir des enfants que sur un territoire à forte présence de jeunes quadragénaires ayant déjà eu leurs enfants pour certaines, ou à forte présence de populations étudiantes parmi les femmes. Le taux estimé de fécondité est le reflet de ce plus ou moins grand potentiel de naissances au regard des caractéristiques des femmes en âge d'avoir des enfants.

L'évolution dans le temps du nombre de naissances va surtout dépendre du renouvellement – ou pas - de ces populations de femmes sur le territoire.

Le solde migratoire des enfants de moins de 11 ans selon la classe d'âge

Sources : Insee, Etat-civil 2005-2017 & RP 2016



En 2016, les 780 enfants de moins de 3 ans de la CC du Haut-Béarn (qui sont donc nés entre 2013 et 2015) sont moins nombreux que les naissances domiciliées observées sur la période 2013-2015 : -30 enfants. Pour les enfants de 3-5 ans, en 2016 on recense 40 enfants de plus que les naissances observées entre 2010 et 2012. Enfin, concernant les enfants de 6-10 ans, ils sont plus nombreux que les naissances observées sur la période 2005-2009 : +300 enfants.

Le solde migratoire des enfants reflète l'attractivité d'un territoire pour les familles avec enfants. Sur beaucoup d'agglomérations on retrouve schématiquement un solde migratoire négatif sur la ville centre, qui voit les familles quitter la commune pour s'installer dans sa périphérie, avec à contrario un solde positif sur les communes situées en 1ère ou 2ème couronne et qui attirent des familles désireuses de trouver un logement plus adapté à l'évolution de la taille de la famille ou plus conforme à leurs aspirations (accès à la propriété, ...).

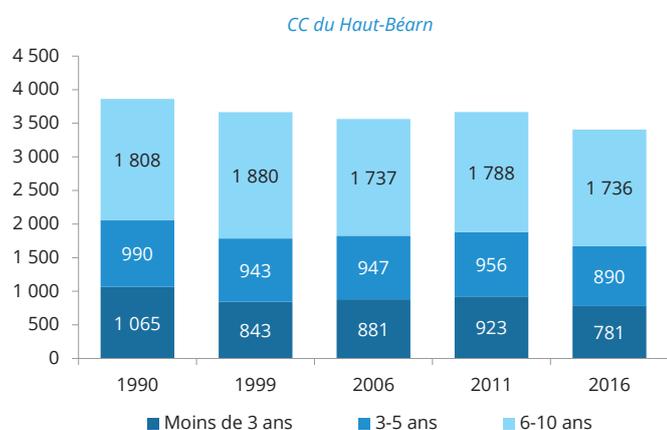
Les mobilités résidentielles des familles sont courantes, l'agrandissement de la famille est un des facteurs qui poussent les français à déménager. De fait, un enfant né domicilié sur un territoire n'entrera pas forcément à l'école sur ce même territoire et ne fera pas forcément toute sa scolarité dans le même groupe scolaire ou sur la même commune. De même que les enfants scolarisés sur un territoire n'y sont pas forcément nés et n'y ont pas forcément grandi. Dès

lors, il devient difficile de concevoir des politiques de « parcours de la jeunesse » allant de la petite-enfance à l'âge de l'acquisition de leur autonomie par les jeunes à une échelle territoriale qui soit trop réduite.

L'importance des mobilités résidentielles des familles avec de jeunes enfants montre aussi qu'à lui seul, l'indicateur du nombre de naissances n'est pas suffisant pour anticiper les effectifs d'enfants ayant potentiellement besoin d'un mode d'accueil de la petite-enfance, de même que les effectifs scolaires, et ce même à relativement court terme.

Le nombre d'enfants de moins de 11 ans selon la classe d'âge

Source : Insee, RP 2016



En 2016, la CC du Haut-Béarn compte 3 410 enfants de moins de 11 ans, soit 780 enfants de moins de 3 ans, 890 de 3-5 ans et 1 740 de 6-10 ans. Parmi l'ensemble de la population, la part d'enfants de moins de 3 ans est de 2%, celle des 3-5 ans de 3% et celle des 6-10 ans de 5%. Entre 2011 et 2016, le nombre d'enfants de moins de 11 ans est passé de 3 670 à 3 410 (soit -7%).

L'évolution des nombres d'enfants sur les territoires dépend surtout des tendances migratoires qui vont permettre ou non le renouvellement des populations en place, et de l'évolution du nombre de logements. La construction de nouveaux logements peut attirer des familles ayant déjà des enfant(s) ou projetant d'en avoir, et ce en nombre plus ou moins suffisant pour renouveler ou non les effectifs d'enfants ou encore les augmenter.

La prise en compte de ces deux paramètres – mobilité des familles et perspectives de développement du parc de logement – est indispensable pour se donner une vision prospective de l'évolution des effectifs d'enfants nécessaire à l'anticipation des besoins en équipements et services aux familles et à leur pérennité.



Dans le détail : les enfants de moins de 11 ans

L'évolution des enfants de moins de 11 ans selon la classe d'âge

Source : Insee, RP 2011-2016

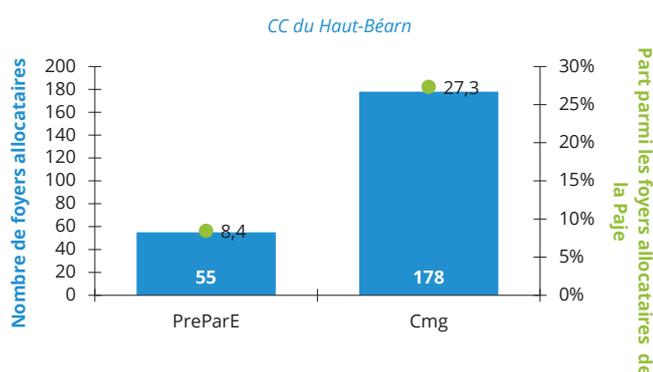
	Moins de 3 ans		3-5 ans		6-10 ans	
	Effectif en 2016	Evol. brute 2011-2016	Effectif en 2016	Evol. brute 2011-2016	Effectif en 2016	Evol. brute 2011-2016
CC du Josbaig	58	— +3	52	— -5	111	— -2
CC du Piémont Oloronais	591	▼ -167	695	▼ -40	1 325	▼ -15
CC de la Vallée d'Aspe	57	— +0	64	▼ -13	143	▼ -29
CC de la Vallée de Barétous	76	▲ +21	79	▼ -8	157	▼ -7
CC du Haut-Béarn	781	▼ -139	890	▼ -59	1 736	▼ -37
Pyrénées-Atlantiques	19 066	▼ -437	20 831	▲ +249	36 813	▲ +101
Nouvelle-Aquitaine	170 181	▼ -9 673	189 142	▲ +1 214	334 381	▲ +9 151
France métropolitaine	2 191 441	▼ -107 729	2 335 365	▲ +10 700	3 990 565	▲ +104 728

Le choix des modes d'accueil des jeunes enfants et l'offre d'accueil dans le territoire

Petite enfance

La part de foyers allocataires de la PreParE et du Cmg de la Paje

Source : Cnaf, 2017



Fin 2017, le choix par les parents d'une cessation ou d'une réduction d'activité pour s'occuper de leur(s) enfant(s) en bénéficiant de la PreParE concerne 60 foyers allocataires (soit 8% des foyers allocataires de la Paje). Parallèlement, le recours des familles à la garde de l'enfant par une assistante maternelle et bénéficiant ainsi du Cmg concerne 180 foyers allocataires (soit 27% des foyers allocataires de la Paje).

Les parents qui font le choix de cesser de travailler ou de réduire leur activité professionnelle pour s'occuper de leur enfant bénéficient à ce titre d'une prestation compensatoire de la Caf (la prestation partagée d'éducation de l'enfant : PreParE). Lorsqu'il a recours au congé parental celui-ci a le plus souvent été voulu par la famille, mais dans certains cas c'est un choix contraint faute de n'avoir pu trouver un mode d'accueil adapté à ses besoins. Le choix du congé parental entraîne une diminution des ressources financières du foyer, le montant de la PAJE versée étant inférieur à celui du salaire qui serait perçu sinon.

La part des enfants gardés par leur(s) parent(s) ne se résume pas à celle des bénéficiaires de la PreParE puisque les parents qui ne travaillaient pas avant

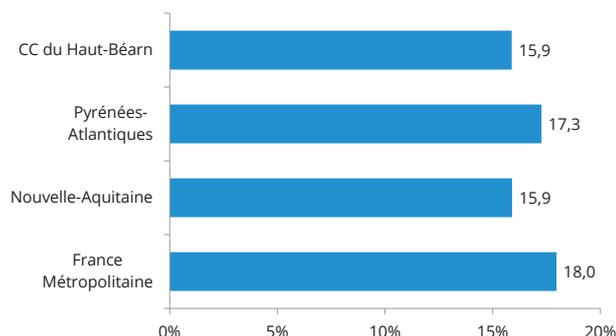
l'arrivée de leur enfant ne peuvent prétendre de fait à cette prestation. En France, la majorité des enfants sont gardés par leur(s) parents (61% des enfants de moins de 3 ans sont gardés la majeure partie du temps par leurs parents selon l'enquête «Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants» réalisée par la Drees en 2013).

Les parents qui se tournent vers un mode d'accueil individuel (le plus souvent une assistante maternelle indépendante mais aussi une garde à domicile ou un accueil en micro-crèche non financée par la PSU) bénéficient du Cmg (complément de libre choix du mode de garde). L'organisation de la garde des enfants peut s'appuyer sur la combinaison de différents modes d'accueil. Ainsi une famille peut bénéficier à la fois de la PreParE et du Cmg si l'enfant est gardé à temps partiel par ses parents et le reste du temps par une assistante maternelle.

Les disparités géographiques de recours aux différents modes d'accueil sont importantes. Bien évidemment les caractéristiques de l'offre locale d'accueil en sont des déterminants importants (répartition offre collective / offre individuelle, offre de places en très petite section de maternelle...). D'autres facteurs inhérents aux caractéristiques des familles entrent en ligne de compte tels que le niveau de revenus des familles ou le nombre d'enfants de la famille.

Le nombre de places en établissement d'accueil du jeune enfant pour 100 enfants de moins de 3 ans

Sources : Cnaf, 2016 & Insee, RP 2016



Fin 2016, la CC du Haut-Béarn compte 5 établissements d'accueil du jeune enfant proposant 124 places, soit 16 places pour 100 enfants de moins de 3 ans.

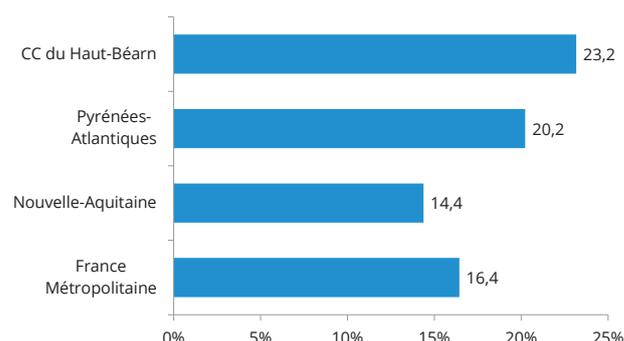
Le nombre de places en EAJE (établissement d'accueil du jeune enfant) comprend les places en accueil collectif (y compris les micro-crèches financées par la prestation unique Caf) de même que les places en crèches familiales. Une place d'accueil pouvant être occupée par plusieurs enfants (contrats d'accueils à temps partiel, renouvellement de la population accueillie) le nombre total d'enfants accueillis est généralement nettement supérieur à celui des places offertes.

Le taux d'équipement rapporte le nombre de places au nombre d'enfants de moins de 3 ans. Si les EAJE municipaux accueillent généralement en priorité les enfants domiciliés sur la commune, les établissements privés (micro-crèches, crèches d'entreprises) accueillent le plus souvent les enfants sans conditions de lieu de résidence. De fait, l'offre d'EAJE à laquelle peuvent prétendre les familles est à considérer au delà du territoire communal.

L'offre en EAJE est souvent plus développée sur les villes les plus importantes des agglomérations que sur les petites communes périurbaines ou les communes rurales qui présentent en revanche des taux élevés d'équipement en places d'accueil chez les assistantes maternelles indépendantes.

Le taux de scolarisation des enfants de 2 ans

Source : Insee, RP 2016



En 2016, la CC du Haut-Béarn compte 64 enfants de 2 ans scolarisés, soit un taux de scolarisation de 23%. Pour comparaison, le taux de scolarisation à 2 ans des Pyrénées-Atlantiques est de 20%, celui de la Nouvelle-Aquitaine de 14% et celui de la France Métropolitaine de 16%.

La comparaison des taux de scolarisation à deux ans entre les territoires est délicate. Les écarts peuvent évidemment révéler une plus ou moindre grande propension des familles à y avoir recours, mais ils vont aussi être influencés par l'offre. En effet, l'accueil des enfants de moins de 3 ans se fait en fonction des possibilités de places et est inégale selon les territoires.

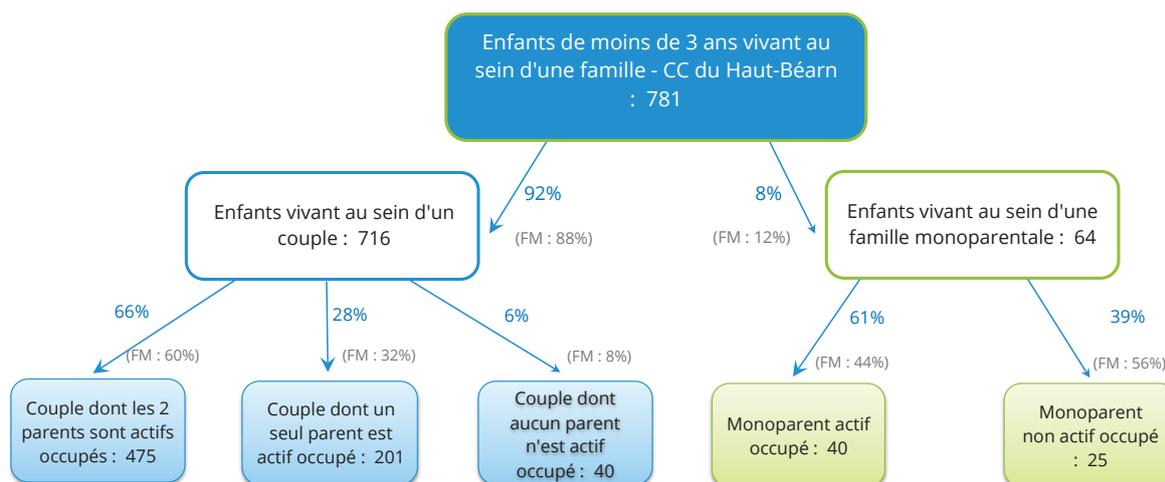
Depuis le début des années 2000, le taux de scolarisation des enfants de deux ans à l'école publique diminue sensiblement en France. Dans les années 90 il est resté stable autour de 35%, pour atteindre 11% en 2011. C'est un des facteurs qui a généré de la tension entre l'offre et la demande d'accueil.

Les études nationales tendent à montrer que scolariser un enfant à deux ans plutôt qu'à 3 n'a pas d'incidence significative sur son parcours scolaire et ses chances de réussite. Toutefois la scolarisation précoce peut être un levier pour favoriser la réussite scolaire des enfants dont la famille est éloignée de la culture scolaire pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques.

Les transformations des structures familiales modifient les besoins en mode d'accueil

Les enfants de moins de 3 ans selon le type de famille et l'activité des parents

Source : Insee, RP 2016



FM = France métropolitaine

92% des enfants de moins de 3 ans de la CC du Haut-Béarn vivent avec leurs deux parents, soit 720 enfants. Cette proportion est plus élevée que la moyenne métropolitaine. Ainsi, 8% des enfants de moins de 3 ans vivent au sein d'une famille monoparentale (soit 60 enfants) : le risque de précarité sociale et économique est plus élevé pour ces enfants vivant avec un parent isolé.

510 enfants de moins de 3 ans ont tous leurs parents (en couple ou monoparent) qui travaillent et par conséquent ont peut-être plus que d'autres besoin d'être pris en charge, que le mode de garde soit institutionnel, de voisinage, familial... Cela concerne 66% des enfants de moins de 3 ans vivant dans une famille composée d'un couple (bi-activité des parents) et 61% de ceux vivant au sein d'une famille monoparentale.

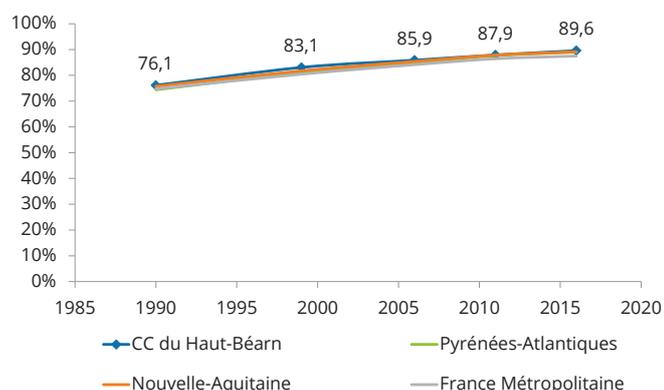
60 enfants n'ont aucun de leurs parents en emploi : ils représentent 6% des enfants de moins de 3 ans vivant avec leurs deux parents et 39% de ceux vivant au sein d'une famille monoparentale. Une situation de non emploi chez les parents est facteur de risque pour eux et pour leurs enfants, sur un plan monétaire mais aussi social.

Deux autres paramètres sont à considérer pour une évaluation du besoin : la part des femmes travaillant à temps partiel (36% pour la CC du Haut-Béarn contre 28% en moyenne métropolitaine) et la proportion d'actifs occupés âgés de 15 ans ou plus résidant dans le territoire mais n'y travaillant pas (63% pour la CC du Haut-Béarn). Ces deux proportions donnent une indication sur la disponibilité des parents pour s'occuper de leur(s) enfant(s) et permettent d'approcher les besoins en mode de garde.

L'activité des femmes est l'un des facteurs déterminant les besoins en modes d'accueil

Le taux d'activité des femmes de 25-54 ans

Source : Insee, RP 1990-2016



Depuis le début des années 90, le taux d'activité féminin de la CC du Haut-Béarn augmente ; sur la période récente (2011-2016), il a augmenté passant de 88% à 90%.

La garde des enfants reste très largement l'affaire des mères, même si les tendances montrent une légère réduction des inégalités hommes-femmes en la matière. En France métropolitaine, moins de 4% des bénéficiaires de la Paje CLCA sont des hommes. Le nombre d'enfants à charge impacte par ailleurs de manière discriminante les femmes dans leur activité, notamment à partir du 3ème enfant (baisse du taux d'activité, augmentation du travail à temps partiel).

Pour autant, la majorité des mères sont actives et ce quel que soit le nombre d'enfants. En France le taux d'activité des femmes ne cesse de s'accroître et tend ainsi à se rapprocher de celui des hommes. L'accès à un mode d'accueil pour leur(s) enfant(s) est un enjeu primordial pour faciliter la conciliation d'une vie professionnelle avec une vie familiale.

L'inactivité des femmes peut être plus importante sur les territoires qui comptent plus de femmes en âge d'avoir des jeunes enfants. Ne pas travailler (ou travailler à temps partiel) pour s'occuper de ses enfants peut être un choix (parfois plus ou moins contraint par des questions économiques ou autres) mais constitue néanmoins un facteur de risque de précarité pour les femmes en cas de séparation par exemple.



Dans le détail : l'activité des femmes

Le taux d'activité féminin et les femmes salariées travaillant à temps partiel

Source : Insee, RP 2016

	Femmes de 25-54 ans actives		Salariées de 15 ans et plus à temps partiel	
	Nb	Part* en %	Nb	Part** en %
CC du Josbaig	298	92,5	99	32,8
CC du Piémont Oloronais	4 019	89,4	1 495	35,2
CC de la Vallée d'Aspe	406	85,4	167	44,4
CC de la Vallée de Barétous	473	93,2	156	35,0
CC du Haut-Béarn	5 195	89,6	1 916	35,7
Pyrénées-Atlantiques	112 921	89,0	34 817	30,5
Nouvelle-Aquitaine	979 266	89,1	280 212	27,8
France métropolitaine	10 959 155	87,5	3 148 448	27,6

* parmi l'ensemble des femmes de 25-54 ans (taux d'activité)

** parmi l'ensemble des femmes de 15 ans et plus

Valeurs inférieures à celle de la CC du Haut-Béarn

Valeurs proches de celle de la CC du Haut-Béarn

Valeurs supérieures à celle de la CC du Haut-Béarn

LES JEUNES : du domicile parental à l'insertion dans le monde des adultes

La jeunesse face à la crise de l'emploi

La population jeune ne constitue pas, loin s'en faut, un groupe homogène. D'abord en fonction de son âge. Il y a un monde entre un adolescent de 15 ans et un jeune de 24 ans. Pendant cette période, on passe du lycée à la vie active et à la formation d'un couple. Entre 15 et 19 ans, plus de 80% des jeunes continuent d'étudier. Entre 20 et 24 ans, la population est mieux répartie. Les deux tiers sont actifs : près de la moitié exerce un emploi et 13% sont au chômage, 30% étudient. Entre 25 ans et 29 ans, le modèle est inversé : les trois quarts ont un emploi et 10% sont au chômage, très rares sont ceux qui font encore des études. A cet âge, 15 % des jeunes ne sont ni actif ni en formation : il s'agit souvent de femmes qui ont cessé leur activité professionnelle pour élever des enfants. Les différences en fonction de l'âge se doublent d'inégalités entre milieux sociaux. Les écarts sont énormes entre les jeunes qui quittent l'école à 16 ans pour entrer dans l'univers professionnel, et ceux qui poursuivent des études longues. Entre un jeune peu qualifié et un diplômé, l'accès à un logement autonome, aux loisirs, à la société de consommation n'ont rien de commun.

Cela n'empêche, et même si certains sont protégés, que la jeunesse subit de façon accentuée les effets de la crise : l'intégration dans l'emploi durable est lente et difficile pour la majorité. Le chômage touche presque un jeune actif sur quatre. L'activité professionnelle est le plus souvent marquée par les stages, le chômage et les bas salaires, sauf pour quelques privilégiés. Chez les jeunes salariés (15-24 ans), le taux de précarité dans l'emploi atteint plus de 50% (un tiers si l'on écarte du calcul les contrats d'apprentissage). En même temps, l'élévation du coût du logement est beaucoup plus forte pour les nouveaux locataires, notamment pour les jeunes couples. La jeunesse est finalement prise en tenaille entre mal emploi et mal logement ; ce qui la place parfois en très grande difficulté.

Chiffres clés et définitions

		Evolution (2011-2016)
Jeunes de 11- 24 ans	13,4% de la population (4 323) <i>15,0%</i>	+2,2% <i>+0,3%</i>
11-17 ans en familles monoparentales	28,2% des 11-17 ans (668) <i>26,5%</i>	+33,8% <i>+16,6%</i>
20-24 ans adultes d'un ménage	28,4% des 20-24 ans (322) <i>44,4%</i>	-31,5% <i>-9,1%</i>
18-24 ans scolarisés	32,5% des 18-24 ans (518) <i>50,7%</i>	-23,6% <i>-6,7%</i>
15-24 ans non scolarisés sans emploi	16,2% des 15-24 ans (442) <i>14,7%</i>	+2,4% <i>+3,7%</i>
15-24 ans actifs occupés	34,9% des 15-24 ans (953) <i>29,5%</i>	-1,5% <i>-7,8%</i>

NB : En orange, valeurs des Pyrénées-Atlantiques

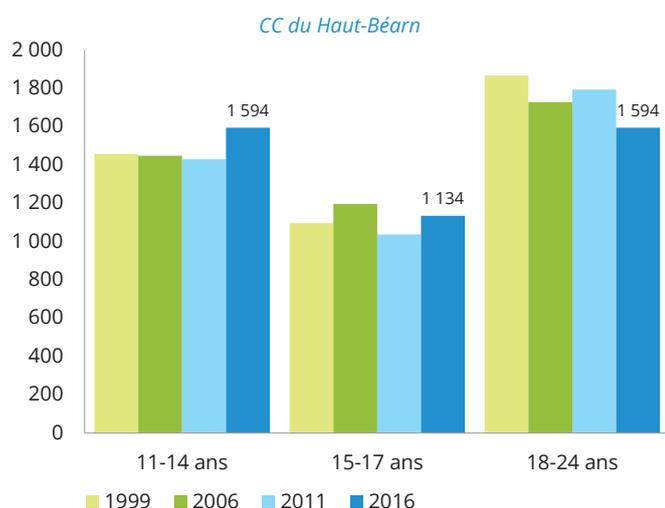
Décrochage scolaire : le décrochage est un processus qui conduit un jeune en formation initiale à se détacher du système de formation jusqu'à le quitter avant d'avoir obtenu un diplôme. (Source : Eduscol - Ministère de l'Education Nationale).

Autonomie des jeunes : on approche la notion d'autonomie des jeunes par celle d'indépendance qui se définit à partir de catégories objectives : type de logement occupé, de ressources, niveau de formation, permis de conduire et moyen de locomotion. Plus l'indice d'autonomie est élevé (proche de 5), plus grande est l'autonomie des jeunes.

L'évolution de la population des 11-24 ans est liée au dynamisme démographique du territoire

Effectifs des jeunes depuis 1999 jusqu'au dernier recensement

Source : Insee, RP 1999-2016



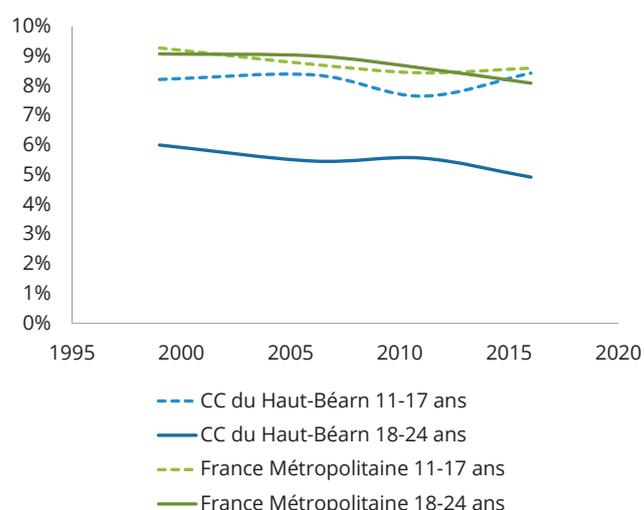
Lorsqu'ils sont mineurs, les jeunes connaissent une mobilité résidentielle très fortement conditionnée par celle de leurs parents (qui déménagent principalement du fait de l'évolution de la taille de la famille ou de changements professionnels les concernant). La poursuite des études et l'entrée dans l'emploi expliquent par contre la plus grande partie des déménagements et mobilités géographiques des jeunes majeurs.

Dans ces conditions, et même si les pôles urbains restent, d'une manière générale, très attractifs pour les jeunes, les territoires constituant des pôles étudiants le sont encore davantage... Une proportion importante de jeunes arrive ainsi d'autres départements ou régions, dynamisant et orientant souvent du même coup le développement culturel local.

Le niveau de diplôme est un facteur de mobilité car en effet les formations supérieures et les emplois qualifiés sont généralement situés dans ces pôles régionaux. Or le niveau d'études des jeunes générations s'accroît, d'où une hausse de leur mobilité dite « résidentielle ».

Part des 11-17 ans et des 18-24 ans dans la population depuis 1999

Source : Insee, RP 1999-2016



Sur la CC du Haut-Béarn, entre 1999 et 2016, le nombre de 11-14 ans a augmenté (+140 jeunes), les 15-17 ans sont passés de 1 100 à 1 130, et les 18-24 ans ont diminué, passant de 1 870 à 1 594.

La part des 11-17 ans dans la population a stagné à 8% entre 1999 et 2016 sur la CC du Haut-Béarn, et celle de 18-24 ans a évolué de 6% à 5% sur la période.



Dans le détail : l'évolution des jeunes

Évolution des jeunes entre les deux derniers recensements

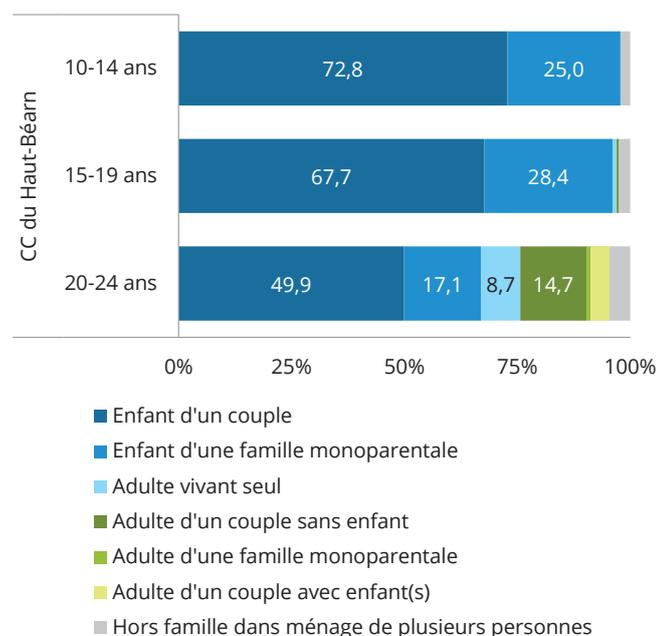
Source : Insee, RP 2011-2016

	11-14 ans		15-17 ans		18-24 ans	
	Effectifs en 2016	Evolution (%) 2011-2016	Effectifs en 2016	Evolution (%) 2011-2016	Effectifs en 2016	Evolution (%) 2011-2016
CC du Josbaig	91	▲ +2,5	69	▲ +15,3	76	▼ -8,1
CC du Piémont Oloronais	1 216	▲ +15,6	881	▲ +8,5	1 298	▼ -11,1
CC de la Vallée d'Aspe	149	▲ +6,5	77	▲ +16,3	112	▲ +11,4
CC de la Vallée de Barétous	139	▼ -6,5	107	▲ +9,3	108	▼ -27,9
CC du Haut-Béarn	1 594	▲ +12,6	1 134	▲ +10,2	1 594	▼ -10,7
Pyrénées-Atlantiques	31 088	▲ +4,1	23 726	▲ +7,5	46 276	▼ -5,3
Nouvelle-Aquitaine	273 940	▲ +4,4	208 018	▲ +8,5	438 121	▼ -2,9
France métropolitaine	3 170 190	▲ +3,5	2 372 174	▲ +5,0	5 214 889	▼ -3,8

Avant 25 ans, la jeunesse reflète une forte diversité de situations

Situation familiale des jeunes de 10-24 ans sur le territoire

Source : Insee, RP 2016



La très grande majorité des jeunes résident chez leurs parents jusqu'à 19 ans. Au-delà, la question du départ du domicile parental se pose plus singulièrement soit dans le cadre d'une entrée dans le monde du travail pour les jeunes ayant suivi un cursus d'études plus court, soit dans le cadre d'une poursuite des études (le plus souvent dans l'enseignement supérieur). La distance séparant le lieu du domicile parental de celui de l'emploi ou des études est naturellement, lorsque celle-ci devient trop grande, un facteur quasi obligatoire de décohabitation juvénile.

L'âge médian auquel le jeune a tendance à quitter le foyer familial a très peu changé depuis de nombreuses années (autour de 23 ans au plan national). Toutefois, l'hébergement extérieur est plus souvent financé par les parents, l'indépendance financière est plus tardive et l'arrivée du premier enfant repoussée. Du coup, environ un premier départ sur cinq s'avère provisoire, et l'on enregistre deux fois plus de retours chez les parents après un départ aidé qu'après un départ non aidé.

Pour les publics jeunes, l'un des moments phares de vulnérabilité est donc souvent celui du départ

du domicile parental associé à la prise d'autonomie financière. La possibilité ou non de se loger à un coût raisonnable compte-tenu de l'inflation générale du montant des loyers ces dernières années (notamment sur les petits logements susceptibles de convenir aux jeunes), le caractère précaire ou non des emplois auxquels les jeunes actifs accèdent, la possibilité ou non d'un soutien financier par la famille,... sont autant de modalités susceptibles d'interférer sur ce risque de vulnérabilité.

La CC du Haut-Béarn compte environ 4 290 jeunes de 10-24 ans en 2016, dont 1 830 âgés de 10-14 ans, 1 330 de 15-19 ans et 1 130 de 20-24 ans.

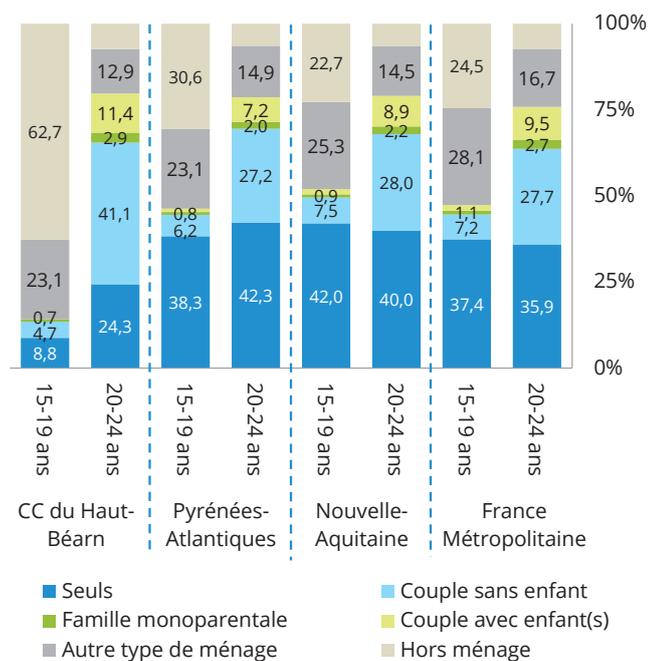
Les familles monoparentales étant d'une part majoritairement composées de parents avec enfant(s) de plus de 10 ans et d'autre part plus sensibles que tout autre type de ménage au risque de pauvreté, il n'est pas improbable que, lorsque le nombre de monoparents s'accroît, croisse aussi parallèlement le risque que les acteurs sociaux soient confrontés à des besoins d'aide autour de l'exercice de la parentalité en présence d'adolescents et en contexte de précarité.

27% des enfants de 11-24 ans de la CC du Haut-Béarn vivent dans une famille monoparentale en 2016, comme sur les Pyrénées-Atlantiques. Ils sont également 27% dans ce cas sur la Nouvelle-Aquitaine et en France Métropolitaine.

A partir de 20 ans une part importante des jeunes a quitté le foyer parental

Jeunes autonomes, adultes d'un ménage selon leur situation familiale

Source : Insee, RP 2016



L'accès à un logement à soi, au même titre que l'accès à une autonomie financière, est l'un des critères les plus fréquemment retenus pour approcher la question de l'entrée dans la vie adulte. Sur les grands pôles urbains, la proportion de jeunes vivant seuls parmi ceux en situation d'indépendance résidentielle (c'est-à-dire ayant leur propre logement) est généralement plus importante que celle de ceux vivant en couple. Et ce à l'inverse, souvent, de ce qui s'observe en zones péri-urbaines ou semi-rurales.

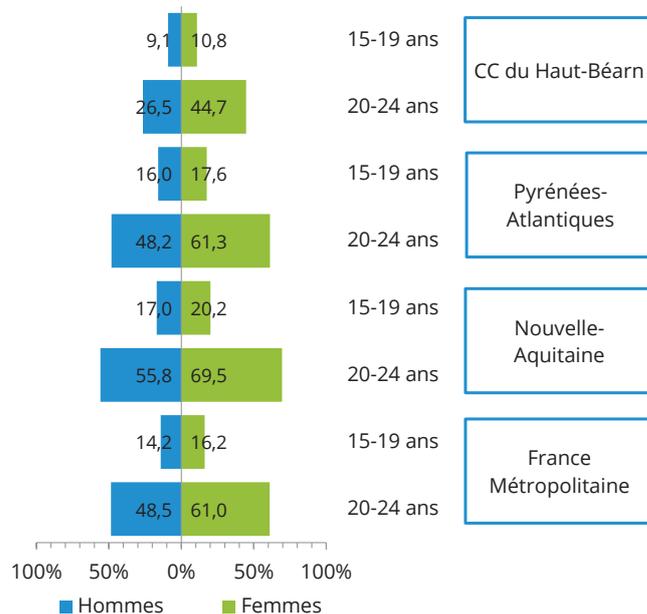
Sur les pôles urbains disposant d'une offre d'enseignement supérieur conséquente, l'accès à l'indépendance résidentielle peut, par ailleurs, s'avérer souvent plus important chez les étudiants que chez les jeunes en emploi, et a fortiori que chez les jeunes au chômage.

Dans les petites ou moyennes communes des zones péri-urbaines ou semi-rurales, il n'est pas rare que le départ du domicile parental s'accompagne simultanément d'un départ du territoire communal. Souvent nous pouvons parler ici d'une « double perte » pour la commune, car il n'est pas du tout improbable

qu'une fois s'être stabilisés professionnellement, la plupart de ces jeunes ne reviendront pas sur leur commune d'origine avec conjoint et enfants.

Part des jeunes autonomes par sexe dans la population

Source : Insee, RP 2016

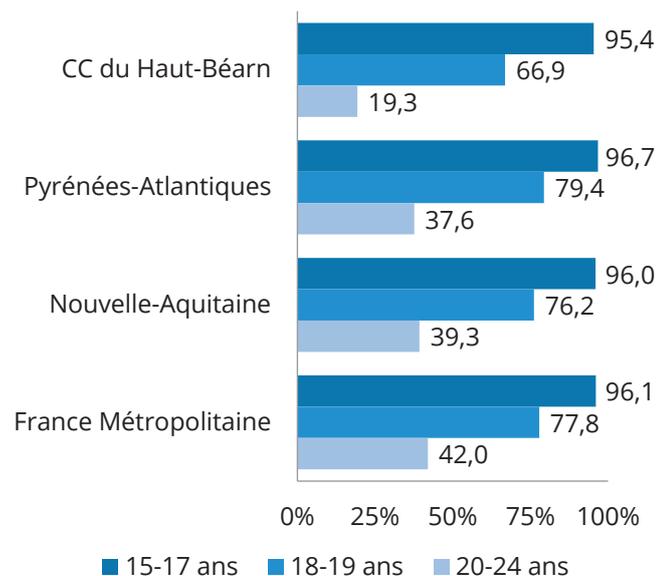


Sur la CC du Haut-Béarn comme ailleurs, les jeunes autonomes de 20-24 ans sont plus souvent en couple ou en famille que les 15-19 ans : ils sont 3% à être monoparents, 41% en couple sans enfant et 11% en couple avec enfant(s). A l'inverse, 23% des 15-19 ans vivent dans des ménages de type autres (colocation compris) et 63% hors ménages (résidences universitaires, etc.).

A l'instar des tendances habituelles, les jeunes femmes sont plus souvent autonomes que les jeunes hommes sur la CC du Haut-Béarn : 45% des femmes de 20-24 ans ont soit pris leur indépendance vis-à-vis de leurs parents, soit sont arrivées sur le territoire et sont déjà dans un parcours résidentiel de location ou d'accès à la propriété, contre 26% des hommes. 11% des femmes de 15-19 ans sont dans ce cas, contre 9% des hommes de la même tranche d'âge.

Taux de scolarisation des jeunes de 15-24 ans

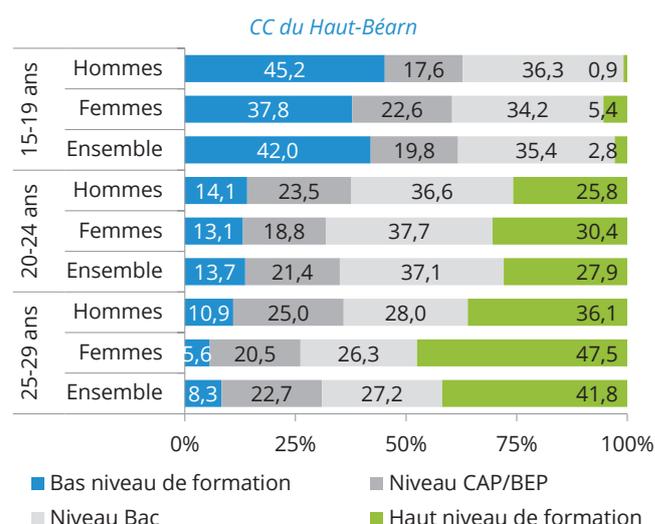
Source : Insee, RP 2016



Plus l'âge du jeune avance et moins celui-ci a de chance d'être scolarisé. Ainsi, sur la CC du Haut-Béarn, 95% des 15-17 ans sont scolarisés contre 67% chez les 18-19 ans et 19% chez les 20-24 ans. Pour les Pyrénées-Atlantiques, ces proportions sont respectivement de 97%, 79% et 38%.

Niveaux de formation des jeunes de 15-29 ans

Source : Insee, RP 2016

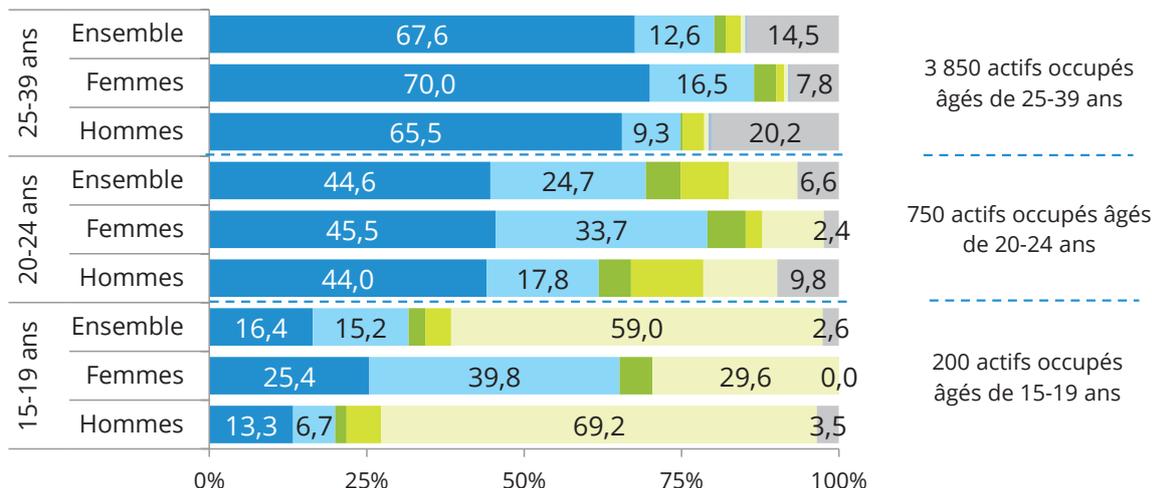


Bien évidemment, l'âge avançant, les jeunes ont tendance à avoir un niveau de formation plus élevé. De même, les femmes ont de manière générale plus souvent des niveaux de formation plus «favorables» que les hommes. Pour autant, sur la CC du Haut-Béarn, 38% des jeunes femmes de 15-19 ans ont un bas niveau de formation (30 femmes) contre 45% pour les hommes (50 hommes), tandis que cela concerne 13% des femmes (60 femmes) et des hommes de 20-24 ans (70 hommes). Chez les 25-29 ans, 48% des femmes ont un haut niveau de formation (290 femmes) contre 36% pour les hommes (220 hommes).

Les jeunes actifs sont les premiers concernés par les contrats précaires

Type de contrats chez les jeunes actifs occupés

Source : Insee, RP 2016



- CDI, fonction publique, etc.
- CDD
- emploi jeune, CES,...
- intérim
- apprentissage
- stage rémunéré
- non salarié

CC du Haut-Béarn

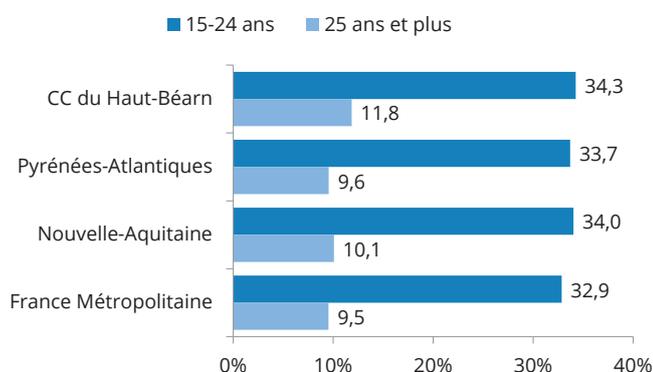
Au sens de l'Insee, les contrats précaires comprennent les CDD (dont emplois saisonniers), contrats d'intérim, emplois aidés, mais aussi les stages rémunérés et les contrats d'apprentissage. Si ces derniers sont effectivement précaires économiquement, on peut toutefois, avant cela, retenir plus positivement la solution de formation qu'ils représentent pour certains jeunes (en France métropolitaine, 6% des jeunes de 15-24 ans sont en contrat d'apprentissage ; 29% des jeunes ayant un emploi - Insee RP 2015).

Une large majorité des jeunes sortis du système scolaire entre dans leur premier emploi par l'un de ces contrats précaires ; et ce d'autant plus qu'ils sont faiblement diplômés. Ce sont les titulaires de diplômes d'écoles de commerce ou d'ingénieurs qui obtiennent le plus fréquemment un premier emploi en CDI. En moyenne, les jeunes entrent dans l'emploi vers 23 ans, mais n'obtiennent leur premier CDI que vers 27 ans.

Chez les jeunes actifs occupés, la part des emplois stables augmente avec l'âge. Ainsi, 59% des 15-19 ans de la CC du Haut-Béarn sont en apprentissage ou en stage rémunéré contre 11% chez les 20-24 ans. A l'inverse, 45% de ces derniers ont un CDI ou sont fonctionnaires contre seulement 16% chez les 15-19 ans.

Part des contrats précaires chez les jeunes actifs occupés

Source : Insee, RP 2016

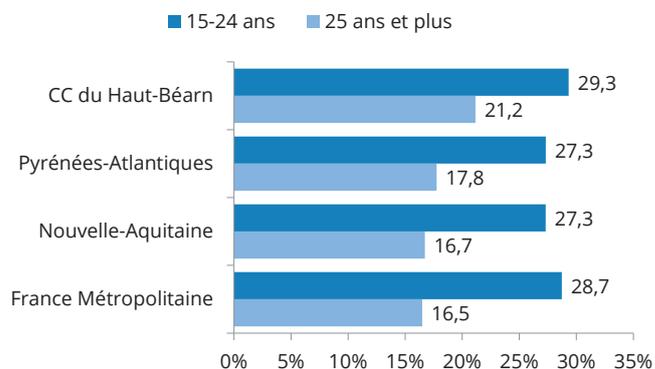


Sur la CC du Haut-Béarn, 34% des 15-24 ans sont en contrat précaire, contre 12% pour les 25 ans et plus. Ces proportions sur les Pyrénées-Atlantiques sont respectivement de 34% et 10%. A noter que les contrats d'apprentissage ne sont pas considérés ici comme des contrats précaires.

41% des femmes de 15-24 ans de la CC du Haut-Béarn ont un contrat précaire en 2016, contre 30% des hommes du même âge.

Part des contrats à temps partiel chez les jeunes actifs occupés

Source : Insee, RP 2016



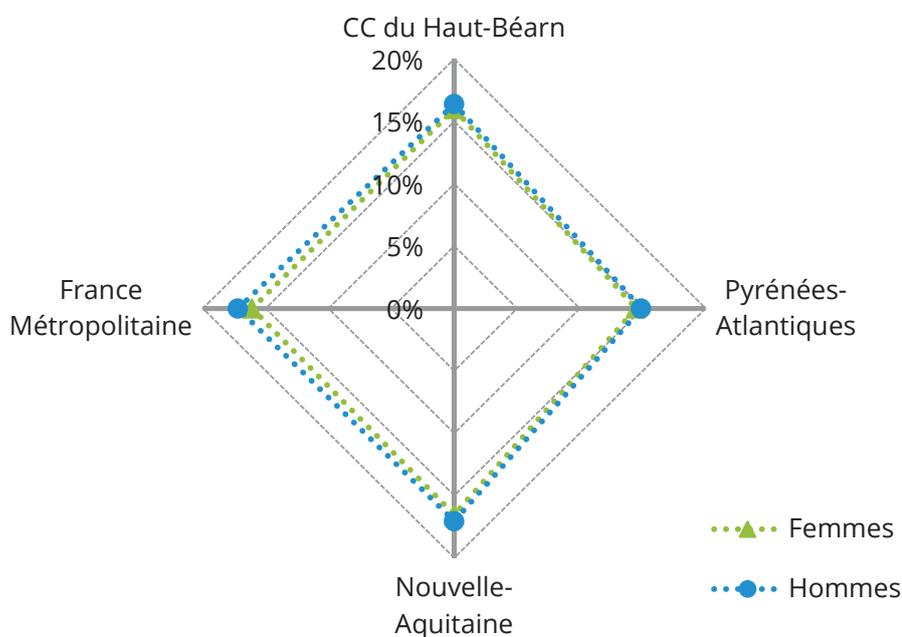
En ce qui concerne le temps partiel, 29% des 15-24 ans sont dans ce cas sur la CC du Haut-Béarn, contre 21% pour les 25 ans et plus. Sur les Pyrénées-Atlantiques, ces proportions sont respectivement de 27% et 18%.

40% des femmes de 15-24 ans de la CC du Haut-Béarn sont à temps partiel en 2016, contre 22% des hommes du même âge.

Les jeunes ni en emploi ni en formation initiale sont potentiellement en difficulté d'insertion

Part des jeunes de 15-24 ans ni en emploi ni en formation initiale

Source : Insee, RP 2016



Ne connaissant pas plus en détail la situation réelle de ces jeunes ni en emploi ni en formation, nous ne pouvons ici que présupposer l'existence chez ces derniers de difficultés « potentielles » d'insertion. S'ils apparaissent ainsi sans solution d'emploi ou de formation à un instant « t », certains de ces jeunes peuvent toutefois trouver dans d'autres formes d'implication des sources de qualification ou de reconnaissance sociale : c'est le cas par exemple de jeunes s'impliquant sur une période donnée dans des actions citoyennes ou humanitaires, ou encore de jeunes femmes investissant un rôle de mère...

Ces situations sans emploi et sans formation peuvent toutefois devenir problématiques lorsqu'elles sont amenées à perdurer dans le temps. Pour les jeunes femmes les moins qualifiées notamment, et de surcroît pour celles également jeunes mamans, le risque de subir plus que de choisir une « vie au foyer » peut devenir important.

Sur la CC du Haut-Béarn, environ 440 jeunes de 15-24 ans ne sont ni en emploi ni en formation initiale, soit 16% des 15-24 ans du territoire (comme sur les Pyrénées-Atlantiques). Les proportions sont équivalentes entre les hommes et les femmes (16%).

Parmi les jeunes de 15-24 ans en recherche d'emploi ou inactifs, 17% sont inscrits dans un établissement d'enseignement (5% pour les jeunes hommes, 29% pour les jeunes femmes). Ainsi, la part des jeunes réellement sans emploi et sans formation passe à 8% (8% pour les hommes et 7% pour les femmes).

Le chômage des jeunes n'est pas toujours aisé à mesurer. En effet, non seulement tous les jeunes ne s'inscrivent pas mécaniquement à Pôle emploi aussitôt leurs études achevées, mais ils ne le font parfois pas davantage après le passage par quelques emplois de très courte durée dont ils savent qu'ils ne leur ouvriront aucun droit à indemnisation.

LES SENIORS ET LE GRAND AGE : les conséquences du vieillissement de la population

Les enjeux du vieillissement

Comme les jeunes, la population des personnes âgées est constituée de personnes très différentes selon l'âge et les milieux sociaux. A quel âge d'ailleurs peut-on dire que l'on est « âgé » ? Parmi les plus de 60 ans, on trouve des personnes en très bonne santé parfois encore en activité professionnelle, comme des aînés dont l'état physique est particulièrement dégradé ; une population démunie qui doit faire face aux difficultés de toutes les couches défavorisées, mais aussi des catégories aisées qui ont les moyens d'avoir recours à des services privés pour les aider dans leur vie quotidienne.

L'âge moyen de la population a légèrement diminué entre le milieu des années 1940 et le milieu des années 1960, de 35,7 ans à 34,7 ans. Depuis, il a repris une progression déjà entamée dans la première partie du XXe siècle : il est remonté à 42 ans. La part des plus de 60 ans a augmenté en passant de 16% dans les années 1950 à 26% aujourd'hui. Pour la première fois en 2014, elle a égalé celle des moins de 20 ans, qui représentaient un tiers de la population à la fin des années 1960.

On dramatise souvent les effets du vieillissement sur la société et l'économie, alors qu'il s'agit d'un processus long et que l'âge moyen d'une société a peu de rapport avec son dynamisme économique, social ou culturel. Il n'en demeure pas moins que ce phénomène aura des répercussions au-delà de l'équilibre du régime de retraite, sur l'emploi, le système de soins ou les relations entre générations, et qu'il faut s'en préoccuper dès aujourd'hui.

Et il faut notamment s'interroger sur la prise en charge des personnes dépendantes, qui va de plus en plus se poser. S'en remettre aux seules solidarités familiales poserait deux grands types de problèmes. D'une part, tous les aînés ne disposent pas d'un réseau familial pour les soutenir. S'il n'existe pas d'offre publique, la qualité de l'aide dépendra du niveau de vie. D'autre part, cette solidarité privée repose en pratique pour l'essentiel sur les femmes, qui peuvent avoir d'autres aspirations que de passer de la prise en charge de leurs enfants à celle de leurs parents.

Chiffres clés et définitions

Evolution (2011-2016)

60 ans et plus	32,5% de la population (10 523) <i>29,7%</i>	+10,4% <i>+10,3%</i>
75 ans et plus	13,0% de la population (4 203) <i>11,8%</i>	+4,4% <i>+6,0%</i>
75 ans et plus seuls à domicile	41,2% des 75 ans et plus (1 555) <i>37,0%</i>	+11,4% <i>+8,1%</i>
65 ans et plus en logement social	1,8% des 65 ans et plus (146) <i>5,0%</i>	-26,0% <i>+24,6%</i>
Evolution (2012-2015)		
Niveau de vie médian des 75 ans et plus	1 659 € par U.C. <i>1 762 €</i>	+61 € <i>+119 €</i>

NB : En orange, valeurs des Pyrénées-Atlantiques

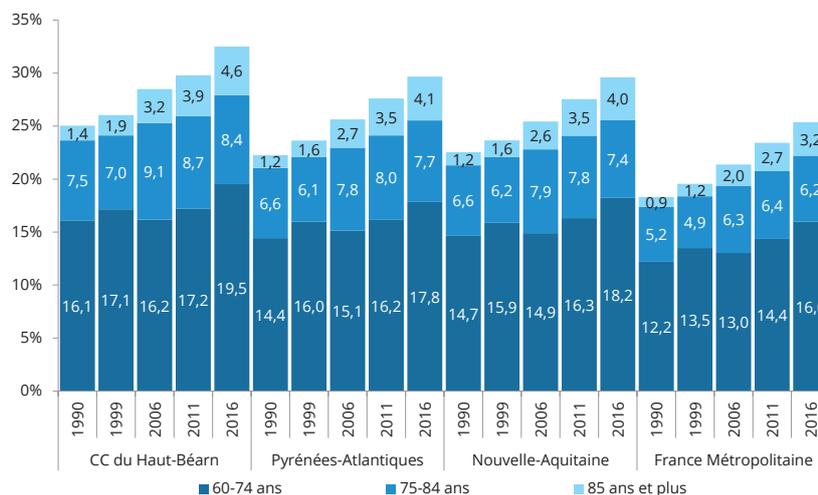
Ratio aidants / aidés : De manière schématique, les proches des personnes âgées et notamment leurs enfants susceptibles d'aider les personnes âgées peuvent être assimilés aux 55 à 64 ans (populations des aidants). Le rapport entre les 55-64 ans (population des aidants) et les 85 ans et plus (population à aider) donne une idée du potentiel en matière de soutien à domicile des personnes âgées dépendantes par leur famille.

L'indice d'évolution des générations âgées rapporte la population âgée de 60 à 74 ans à la population âgée de 75 ans et plus. Cet indicateur permet d'appréhender, sans réaliser de projections de populations, l'évolution programmée de la population âgée et ainsi le vieillissement à venir de la population. En effet, le rapport entre ces deux générations donne une idée du remplacement des générations pour la décennie suivante. Plus ce rapport est élevé, plus la génération des 60-74 ans est importante par rapport à la génération des 75 ans et plus, et plus la population des personnes âgées est susceptible d'augmenter dans la décennie à venir. Et inversement, plus ce rapport est faible, plus la population des 75 ans et plus est susceptible de diminuer dans la décennie à venir. Cet indicateur est surtout significatif pour les comparaisons entre territoires. En effet, il ne prend pas en compte les taux de mortalité (l'intégralité de la génération des 60-74 ans n'atteindra pas l'âge de 75 ans et plus), ni les migrations susceptibles d'intervenir sur la décennie. Il doit être considéré avec d'autant plus de précautions que le territoire ne comprend de structure d'accueil pour personnes âgées.

La part des personnes âgées dans la population augmente et les équilibres générationnels se modifient

Les personnes âgées de 60 ans et plus

Source : Insee, RP 1990-2016



En 2016, les 10 520 personnes âgées de 60 ans et plus de la CC du Haut-Béarn représentent 33% de la population totale. Pour comparaison, cette part est de 30% pour les Pyrénées-Atlantiques, de 30% pour la Nouvelle-Aquitaine et de 25% pour la France Métropolitaine. Dans le détail, le poids parmi la population totale des 6 320 personnes âgées de 60-74 ans est de 20%, celui des 2 710 personnes de 75-84 ans de 8% et celui des 1 490 personnes âgées de 85 ans et plus de 5%.

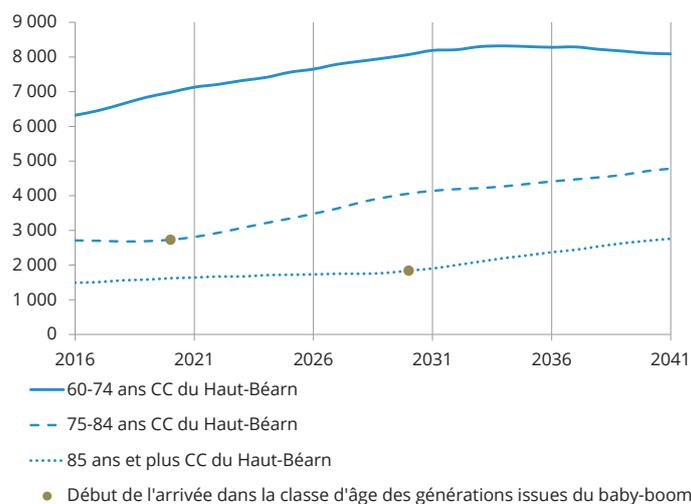
Entre 2011 et 2016, le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus est passé de 9 600 à 10 520, leur part a augmenté de 3 points, passant de 30% à 33%. Entre 2011 et 2016, le poids des personnes âgées de 60-74 ans a augmenté de 2 points, passant de 17% à 20% et celui des 75 ans et plus a stagné autour de 13%.

L'augmentation du nombre des aînés est le reflet du passage au-delà de 60 ans des générations issues du baby-boom. Des générations nombreuses remplacent petit à petit des générations déficitaires (impact des décès et du déficit des naissances liées aux deux guerres mondiales). L'augmentation de l'espérance de vie amplifie le vieillissement de la population.

Les personnes âgées ne constituent pas une population homogène, il importe de distinguer les jeunes retraités (souvent moins exposés aux risques de dépendance) des plus âgés (davantage concernés par les interventions sociales).

Une projection des populations âgées par tranche d'âge

Source : Insee, RP 2016 & Projections © Compas



L'augmentation de l'espérance de vie, combinée au passage aux âges élevés des générations issues du baby-boom, devrait générer, dans la plupart des territoires de France métropolitaine, une augmentation conséquente de la part des populations les plus âgées dans la population.

Les générations issues du baby-boom sont celles nées entre 1945 et le milieu des années 1970. Elles ont commencé à atteindre l'âge de 60 ans depuis 2005, entreront dans la classe d'âge des 75 ans et plus à partir de 2020 et chez les 85 ans et plus à partir de 2030.

En 2016, la CC du Haut-Béarn regroupait 10 520 habitants âgés de 60 ans ou plus, soit 10% de plus qu'en 2011 (une évolution moyenne annuelle de +2% sur la période 2011-2016). 5% de la population de la CC du Haut-Béarn était âgée de 85 ans ou plus, 8% de 75-84 ans et 20% de 60-74 ans. La population de 85 ans et plus pourrait représenter 5,3% de la population en 2031 et atteindre 1 900 personnes, contre 1 490 personnes quinze ans plus tôt.

Projection de l'évolution des générations âgées

Source : Insee, RP 2016 & Projections © Compas

	RP		CC du Haut-Béarn Projections Compas			
	2016	2021	2026	2031	2036	2041
60-74 ans	6 320	7 130	7 650	8 190	8 280	8 090
75-84 ans	2 715	2 810	3 480	4 140	4 410	4 780
85 ans et plus	1 488	1 640	1 730	1 900	2 370	2 760
Total des 60 ans et plus	10 523	11 580	12 860	14 230	15 060	15 630
Ratio aidants/aidés	3,4	3,2	3,3	2,9	2,2	1,8

	RP		Taux d'évolution en %* Projections Compas			
	2016	2021	2026	2031	2036	2041
60-74 ans	+13,9	+12,8	+7,3	+7,1	+1,1	-2,3
75-84 ans	-3,2	+3,5	+23,8	+19,0	+6,5	+8,4
85 ans et plus	+19,5	+10,2	+5,5	+9,8	+24,7	+16,5
Total des 60 ans et plus	+9,6	+10,0	+11,1	+10,7	+5,8	+3,8

*Évolutions calculées sur les 5 années précédentes

	RP		Poids dans la population totale en % Projections Compas			
	2016	2021	2026	2031	2036	2041
60-74 ans	19,5	21,4	22,1	22,9	22,3	21,1
75-84 ans	8,4	8,4	10,1	11,6	11,9	12,5
85 ans et plus	4,6	4,9	5,0	5,3	6,4	7,2
Total des 60 ans et plus	32,5	34,8	37,2	39,7	40,6	40,9



Dans le détail : les personnes âgées de 75 ans et plus

Les personnes âgées de 75 ans et plus et l'indice de vieillissement des générations âgées

Source : Insee, RP 1990-2015

	Part des personnes âgées de 75 ans et plus parmi l'ensemble de la population en %					Indice d'évolution des générations âgées (60-74 ans / 75 ans et plus) en 2016
	1990	1999	2006	2011	2016	
CC du Josbaig	8,8	9,0	10,9	10,5	9,7	1,85
CC du Piémont Oloronais	9,6	10,5	12,3	12,5	13,1	1,46
CC de la Vallée d'Aspe	11,6	11,4	12,8	13,9	13,9	1,50
CC de la Vallée de Barétous	9,6	10,1	12,4	13,3	12,9	1,76
CC du Haut-Béarn	9,8	10,5	12,3	12,6	13,0	1,50
Pyrénées-Atlantiques	8,5	9,0	10,5	11,5	11,8	1,51
Nouvelle-Aquitaine	8,6	9,1	10,5	11,2	11,4	1,60
France métropolitaine	6,7	7,1	8,3	9,1	9,4	1,70

Valeur inférieure à celle de la CC du Haut-Béarn

Valeur proche de celle de la CC du Haut-Béarn

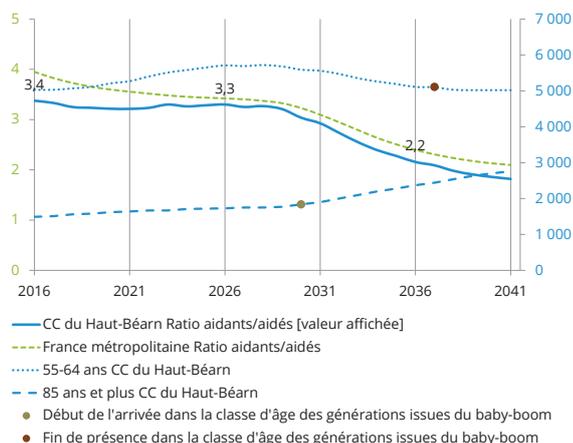
Valeur supérieure à celle de la CC du Haut-Béarn

Si le vieillissement est déjà amorcé sur un territoire, un indice de vieillissement des générations âgées élevé indique que celui-ci sera encore plus important dans l'avenir, interrogeant ainsi l'offre de services de maintien à domicile mais aussi d'hébergement.

La collectivité doit considérer le vieillissement à venir afin d'anticiper différents services, modes d'accompagnement et de prise en charge, adaptés aux multiples profils caractérisant ces aînés (seniors dynamiques et actifs, personnes âgées isolées, en perte d'autonomie, aidants naturels....).

Une projection du ratio aidants/aidés

Source : Insee, RP 2016 & Projections © Compas



Répondre aux besoins des personnes âgées, notamment en matière d'isolement relationnel, implique en partie une prise en charge par les générations suivantes. Même si le premier aidant est, s'il est encore présent, le conjoint, ces aidants (potentiels) sont souvent âgés d'une soixantaine d'années et n'ont pas toujours de liens familiaux avec les personnes les plus âgées vivant à proximité de chez eux. Ils peuvent être l'expression d'un potentiel de présence ou d'alerte en cas de besoins.

Le ratio aidants/aidés rapporte les 55-64 ans* (population des aidants potentiels des personnes les plus âgées) aux 85 ans et plus (population quantitativement représentative du volume de personnes aidées). Ce ratio donne une idée du potentiel en matière d'aide informelle des personnes âgées dépendantes.

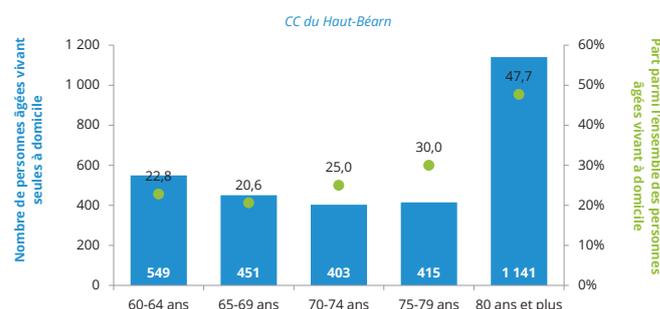
La diminution du ratio aidants/aidés oblige les territoires à imaginer et développer de nouvelles réponses pour prévenir l'isolement social des personnes les plus âgées.

* Les 55-64 ans sont parfois appelés la « génération pivot ». Ils sont susceptibles d'être sollicités à la fois pour venir en appui à leurs parents vieillissants, et pour aider leurs enfants, financièrement ou via la garde de leurs petits-enfants.

La CC du Haut-Béarn compte, en 2016, 3,4 aidants (personnes âgées de 55-64 ans) pour une personne à aider (personnes âgées de 85 ans et plus). Le passage, à partir de 2030, des générations issues du baby-boom dans la tranche d'âge des 85 ans et plus pourrait générer un ratio aidants/aidés situé autour de 2,9 aidants pour une personne à aider (un ratio de 3,2 aidants pour une personne à aider est attendu en France métropolitaine).

Les personnes âgées de 60 ans et plus vivant seules à domicile

Source : Insee, RP 2016



La proportion de personnes âgées vivant seules à leur domicile augmente avec l'âge, du fait d'une probabilité d'être veuf(ve) en hausse également avec l'âge. Cette situation est un facteur de risque d'isolement, même si vivre seul(e) ne signifie pas pour autant isolement social.

Les écarts d'espérance de vie entre hommes et femmes contribuent à construire une société où les femmes vieillissent plus souvent seules que les hommes.

Vivre seul(e) complique la possibilité de maintien à domicile lorsque cela se conjugue avec la dépendance (dont le risque augmente avec l'âge). Se posent en particulier les questions de l'adaptation du logement (cf point suivant), de la mobilité ou de l'accessibilité aux services.

En 2016, 23% des personnes âgées de 60-64 ans à domicile de la CC du Haut-Béarn vivent seules (550 personnes) contre 25% pour celles âgées de 70-74 ans (400 personnes). Pour les personnes âgées de 80 ans et plus, cette part atteint 48%, soit 1 140 personnes âgées vivant seules à domicile.

Les personnes âgées présentent, comme les autres classes d'âge, des conditions de vie diversifiées

Le statut d'occupation des ménages de 65 ans et plus selon le type de logement

Source : Insee, RP 2016

Ensemble des ménages de 65 ans et plus	Nombre	Part (%)
Propriétaires	4 177	84,5
Locataires du parc privé	621	12,6
Locataires du parc social	146	2,9

Une partie des personnes âgées dispose d'un patrimoine immobilier : la proportion de ménages propriétaires de leur logement est maximale chez les 65 ans et plus. Ce patrimoine constitue une ressource potentielle pour les retraités dans le sens où il peut permettre, au moment de sa liquidation de financer des dépenses liées à la perte d'autonomie ou l'entrée dans une institution par exemple. Autant de ressources que les aînés locataires ne peuvent pas mobiliser, ce qui peut augmenter leur fragilité (en particulier, ceux dont les revenus sont les plus modestes).

Le nombre de pièces des logements des ménages de 65 ans et plus selon le type de logement

Source : Insee, RP 2016

Ensemble des ménages de 65 ans et plus	Nombre	Part (%)
1 ou 2 pièces	286	5,6
3 pièces	656	12,9
4 pièces ou plus	4 134	81,4

L'occupation des logements par les personnes âgées est souvent atypique comparée à l'ensemble de la population, la sous-occupation étant une caractéristique principale du peuplement des logements des aînés. Elle est liée à la décohabitation des enfants passés à l'âge adulte et à la perte du conjoint. Le désir de rester dans son logement du fait de l'attachement à son chez-soi, à son quartier, à son voisinage, à son réseau social, ou de l'incapacité d'en partir du fait de moyens insuffisants pour accéder à un autre logement, conduit au phénomène de sous-peuplement.

Quel que soit le statut d'occupation, cet ancrage pose la question de la vétusté potentielle des logements occupés depuis longtemps par des personnes âgées et de leur nécessaire aménagement à mesure que les limitations fonctionnelles des aînés augmentent : dispositifs d'adaptation du logement (installation de barres d'appui, d'une salle de bain et ou de toilettes adaptées...), travaux d'accessibilité sur les parties communes des immeubles...

LE HANDICAP : de l'enfance à l'âge adulte, des populations fragiles

L'état du handicap en France

Combien de personnes sont handicapées en France ? Il est impossible de donner un chiffre unique tant celui-ci dépend de la tranche d'âge considérée et de la gravité de l'incapacité. Selon une étude menée par le ministère du Travail en 2015, 2,7 millions de personnes de 15 à 64 ans déclarent disposer d'une reconnaissance administrative de leur handicap et 5,7 millions indiquent souffrir d'une maladie ou d'un problème de santé chronique les limitant depuis au moins six mois. Soit respectivement 6,6 % et 15 % de la population. Malheureusement, on en sait pas beaucoup plus car la dernière enquête de l'Insee sur le handicap date de 2008. Selon l'organisme européen Eurostat, en France, 5,8 % des 15-64 ans (soit 2,3 millions de personnes) déclarent avoir une incapacité qui les limite physiquement de façon grave (données 2014). Parmi eux, 1,4 % avaient un problème de vue, 3,5 % d'audition et 1,6 % une difficulté pour marcher.

Les origines du handicap

Le handicap a différentes origines. Selon des données pour l'année 2011, environ la moitié de la population reconnue handicapée l'était de naissance ou suite à un accident : 430 000 personnes sont nées avec un handicap (22 % de l'ensemble), 360 000 ont été handicapées par un accident du travail (19 %) et 275 000 par un autre type d'accident (14 %). Une autre moitié connaît un problème de santé qui est accentué par l'âge ou l'activité professionnelle mais qui n'est ni lié à la naissance, ni à un accident. Pour 80 % d'entre elles, il s'agit de conditions de travail physiquement pénibles, 26 % de stress, 15 % une exposition à des produits toxiques.

Le corps s'use au fil du temps. Moins de 3 % des 25-34 ans déclarent une limitation fonctionnelle grave, mais c'est le cas de 18 % des 65-74 ans et 44,8 % des 75 ans ou plus (données Eurostat 2014). Cette usure est inégale selon le niveau d'éducation et donc selon les milieux sociaux. Si l'on considère les 45-64 ans, 4 % des diplômés de l'enseignement supérieur déclarent une limitation fonctionnelle grave, contre 13 % de ceux qui ont achevé leur parcours en fin de troisième (données Eurostat 2014). La pénibilité physique des métiers les moins qualifiés a des conséquences sur les organismes. Le niveau de ressources joue aussi sur la capacité à réduire l'impact du handicap, qu'il s'agisse d'équipements spécifiques ou de services divers. Les cadres supérieurs disposent beaucoup plus souvent des moyens financiers et matériels pour continuer à vivre à leur domicile que les ouvriers.

Il est impossible de mesurer l'évolution du handicap, faute d'enquêtes comparables. Entre 1990 et 2015, le nombre de titulaires de l'allocation adulte handicapé (prestation sous conditions de ressources) a été multiplié par deux, de 520 000 à un million de personnes. Ce qui ne signifie pas que le nombre de handicapés a doublé mais que davantage de personnes sont reconnues comme telles ou que le niveau de vie des personnes handicapées s'est réduit.

Chiffres clés et définitions

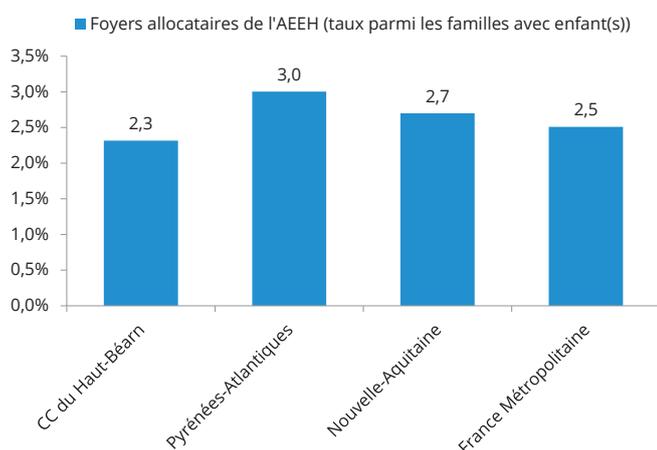
		Evolution (2010-2017)
Allocataires de l'AEEH	157 allocataires <i>3 045</i>	+137 <i>+1 563</i>
Part des familles avec enfant(s) allocataires de l'AEEH	3,3% des familles <i>3,0%</i>	+685,0% <i>+105,5%</i>
Allocataires de l'AAH	826 allocataires <i>14 619</i>	+133 <i>+2 889</i>
Part des ménages allocataires de l'AAH	5,6% des ménages <i>4,7%</i>	+19,2% <i>+24,6%</i>

NB : En orange, valeurs des Pyrénées-Atlantiques

La prise en charge d'un enfant en situation de handicap peut donner lieu à une aide financière

L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé

Sources : Cnaf, 2017 & Insee, RP 2016



La qualité de vie, le niveau de vie des familles ayant un enfant en situation de handicap, sont souvent aggravés en raison des dépenses supplémentaires liées au handicap de leur enfant si on le compare avec d'autres familles ayant les mêmes conditions socio-économiques. Certains handicaps nécessitent des organisations et des structures conséquentes (présence permanente du parent, scolarité, transports, soins) dont la prise en charge financière pour les familles peut être importante. Les aides ne sont pas toujours en rapport avec ces financements, fragilisant les familles et les exposant à des situations de précarité (arrêt d'une activité professionnelle, surendettement...).

Fin 2017, la CC du Haut-Béarn compte 110 foyers allocataires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), soit 2% des familles avec enfant(s). Par ailleurs, 130 enfants sont couverts par l'AEEH, soit un taux de couverture parmi l'ensemble des jeunes de moins de 20 ans de 2%.

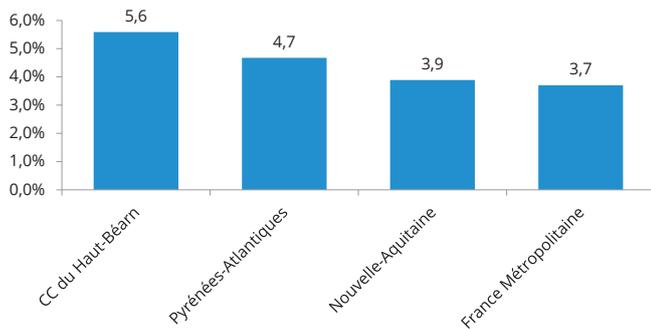
Les familles qui ont en charge un enfant de moins de 20 ans en situation de handicap peuvent bénéficier de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH). Cette allocation est versée, sans conditions de ressources, par la CAF ou la MSA. Elle permet de faire face aux dépenses, parfois importantes, liées au handicap de l'enfant. Le montant de base (131,81€ par mois en 2018) peut être augmenté dans certains cas, en particulier si le handicap de l'enfant nécessite des dépenses coûteuses ou entraîne une cessation de l'activité professionnelle de son parent ou encore l'embauche d'une tierce personne. Ces compléments sont déterminés en fonction de la nature du handicap de l'enfant et peuvent varier de 99€ à 1 119€. Les familles monoparentales peuvent bénéficier, selon les mêmes conditions, d'une allocation supplémentaire qui varie, de 53€ à 440€.

Le nombre d'allocataires et la part des familles bénéficiaires de l'AEEH est un indicateur renseignant sur la prévalence du handicap chez l'enfant et le niveau de la réponse apportée par la collectivité aux familles qui ont un enfant handicapé. Les effectifs d'enfants handicapés ne sont pas connus, seul le nombre d'enfants handicapés aidés par la CAF est disponible.

A l'âge adulte, l'allocation pour adulte handicapé vise à compenser les difficultés d'accès à l'emploi

L'allocation pour adulte handicapé

Sources : Cnaf, 2017 & Insee, RP 2016



830 allocataires de l'allocation adulte handicapé (AAH) versée par la Caf sont recensés fin 2017, soit 6% des ménages de la CC du Haut-Béarn.

Les adultes handicapés âgés de plus de 20 ans et présentant un taux d'incapacité d'au moins 80% (ou entre 50 et 79% si le handicap entraîne une restriction d'accès à l'emploi reconnue par la CDAPH) peuvent bénéficier de l'Allocation d'adulte handicapé (AAH). Le montant de cette aide varie en fonction de la situation familiale de la personne et de ses revenus. Il est fixé à 819€ par mois en 2018 (montant maximum de l'AAH). Il peut être réduit si la personne handicapée perçoit des revenus (pension d'invalidité, revenus d'activité professionnelle, revenus fonciers, pension alimentaire...). Le montant de l'allocation sera alors égal à la différence entre la moyenne mensuelle de ses ressources et le montant de base de l'AAH. Si la personne n'a aucun revenu, elle perçoit le revenu maximum de l'AAH soit un montant inférieur à celui du seuil de pauvreté. Dans le cas où elle séjourne dans un établissement de santé, elle ne perçoit que 30% de son allocation soit 245,70€.

Fin 2015, plus d'un million de personnes perçoivent l'allocation aux adultes handicapés (AAH). Ce nombre ne cesse de progresser (+2% en un an) en raison de difficultés d'insertion importantes de ces personnes sur le marché du travail. En 2017, le taux de chômage des personnes handicapées reste deux fois supérieur à celui de la population générale.

LES REVENUS ET LA PAUVRETÉ : les évolutions des inégalités territoriales et sociales

La pauvreté continue d'augmenter dans une France en crise

Entre 2006 et 2016, le taux de pauvreté est passé de 13,3 à 14 % si l'on utilise le seuil de pauvreté situé à 60% du revenu médian. Le nombre de personnes pauvres est passé 8 à 8,8 millions. Le taux de pauvreté a rejoint son niveau du début des années 1980. Il s'agit d'un profond changement dans l'histoire sociale de notre pays. Le taux et le nombre de pauvres ont considérablement baissé dans les années 1970 et au début des années 1980, notamment du fait d'une meilleure protection des personnes âgées. De la même façon, les inégalités augmentent. Non seulement les catégories les plus aisées gagnent davantage, mais le niveau de vie des plus pauvres diminue, ce qui est un phénomène social totalement nouveau, alimenté par la progression du chômage.

Ces évolutions sont d'autant plus inquiétantes que ces moyennes masquent une forte progression de la pauvreté chez les plus jeunes, alors que la situation s'améliore dans les tranches d'âge intermédiaire. Chez les personnes âgées, la stabilité masque d'un côté l'amélioration pour les femmes qui ont de plus en plus souvent des carrières professionnelles complètes, et ceux ou celles qui connaissent les effets de la précarité et du chômage. Enfin, les écarts sont considérables entre les territoires et notamment selon les villes : une partie de la France continue de profiter d'un certain dynamisme alors que certaines régions, notamment dans le nord et l'est de la France, sont lourdement frappées par la progression du chômage.

L'évolution de l'activité économique n'est pas le seul facteur qui alimente la pauvreté et les inégalités. La démographie y contribue aussi. Même si elle accueille plutôt moins de réfugiés que les autres pays comparé à sa population, la France voit arriver sur son sol des populations souvent démunies. En même temps, la liberté nouvelle au sein du couple se paie souvent cher pour les femmes au moment de la séparation : les niveaux de vie diminuent alors de façon considérable et la monoparentalité en particulier est devenue une question sociale majeure.

La politique du logement est également au cœur de la question. Faute d'offre pour les familles à un prix raisonnable, le cœur de certaines villes a perdu une partie de celles qui n'avaient plus les moyens d'y rester. La situation est complexe, car le logement social ne peut jouer à lui seul le rôle d'équilibre.

Chiffres clés et définitions

		Evolution (2012-2015)
Niveau de vie médian mensuel	1 678 € par U.C. <i>1 732 €</i>	+46 € <i>+53 €</i>
1er décile	879 € par U.C. <i>967 €</i>	+34 € <i>+19 €</i>
9ème décile	2 668 € par U.C. <i>3 060 €</i>	-33 € <i>-11 €</i>
Personnes pauvres	4 200 personnes pauvres <i>78 860</i>	-600 <i>+5 690</i>
Taux de pauvreté	13,2% de la population <i>12,1%</i>	-2,4 <i>+0,6</i>
		Evolution (2009-2017)
Allocataires du RSA (2017)	3,9% des ménages (582) <i>4,4%</i>	+155,3% <i>+22,9%</i>

NB : En orange, valeurs des Pyrénées-Atlantiques

Niveau de vie : Revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage.

Taux de pauvreté : Pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

Seuil de pauvreté : Il est égal à 60% du niveau de vie médian de l'ensemble des personnes vivant en France métropolitaine.

L'unité de consommation permet de comparer les niveaux de vie de ménages de taille différente en prenant en compte leur composition. L'Insee utilise la méthode de calcul suivante : le premier adulte (ou une personne seule) vaut une part entière (donc une unité de consommation), les autres personnes de 14 ans ou plus valent 0,5 part, les enfants de moins de 14 ans 0,3 part.

Une personne est pauvre si elle vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur à 1 015€ par mois en 2015

La répartition par décile des niveaux de vie

Source : Insee, Filosofi 2015

	Population fiscale	Niveaux de vie											Ecart	
		1 ^{er} décile	2 ^{ème} décile	1 ^{er} quartile	3 ^{ème} décile	4 ^{ème} décile	Médiane	6 ^{ème} décile	7 ^{ème} décile	3 ^{ème} quartile	8 ^{ème} décile	9 ^{ème} décile	inter-quartiles	inter-déciles
CC du Haut-Béarn	31 847	948	1 182	1 274	1 360	1 522	1 678	1 841	2 029	2 150	2 286	2 761	876	1 813
Pyrénées-Atlantiques	651 763	967	1 204	1 301	1 392	1 563	1 732	1 918	2 143	2 288	2 466	3 060	987	2 093
Nouvelle-Aquitaine	5 728 597	927	1 165	1 258	1 348	1 515	1 679	1 853	2 063	2 195	2 362	2 905	937	1 979
France Métropolitaine	62 784 849	895	1 145	1 248	1 346	1 533	1 714	1 910	2 151	2 306	2 498	3 135	1 058	2 240

Montants de référence en €	2013	2014	2015
RSA personne seule	493	499	514
Seuil de pauvreté Insee à 50%	833	840	846
Seuil de pauvreté Insee officiel (à 60%)	1 000	1 008	1 015

En France métropolitaine, le seuil de pauvreté officiel, correspondant à 60% du niveau de vie observé, est de 1015 € par mois en 2015. Toutes les personnes qui vivent dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur à ce seuil sont considérées comme pauvres. Dans le tableau ci-dessus, les cases colorées en orange pâle correspondent aux niveaux de vie inférieurs à ce seuil. (Sont colorées en orange moyen celles pour lesquels le niveau de vie est inférieur à 50% du niveau de vie médian de France métropolitaine, et en orange foncé celles dont le niveau de vie est inférieur au seuil du montant du RSA attribué à une personne seule.)

Le niveau de vie médian de la CC du Haut-Béarn est de 1 678€ : 50% de la population vit avec moins de 1 678€ par mois quand l'autre moitié dispose de plus de 1 678€. Ce niveau de vie médian est inférieur de 36€ à celui observé pour la France Métropolitaine. Le 1er décile correspond au niveau de vie le plus élevé des 10% de la population la plus pauvre : 10% de la population de la CC du Haut-Béarn vit avec moins de 948€ par mois (et 90% avec plus de 948€ par mois). Ce 1er décile est supérieur de 53€ à celui observé pour la France Métropolitaine. Le 9ème décile correspond au niveau de vie le plus faible des 10% de la population la plus riche : 90% de la population de la CC du Haut-Béarn vit avec moins de 2 761€ par mois (et 10% avec plus de 2 761€ par mois). Ce 9ème décile est inférieur de 374€ à celui observé pour la France Métropolitaine.

L'écart des revenus entre les populations les plus riches et les populations les plus pauvres, mesuré via l'écart inter-décile (différence entre le montant du 9ème décile et celui du 1er décile), s'élève à 1 813€. Ainsi le niveau de vie des populations les plus riches de la CC du Haut-Béarn est supérieur de 1 813€ à celui des populations les plus pauvres. Cet écart est inférieur de 427€ à celui observé pour la France Métropolitaine et révèle des inégalités de niveaux de vie moins élevées.

Le niveau de vie est toujours calculé sur la base de l'analyse des revenus du ménage. La pauvreté est mesurée de la même manière. Dès lors, le calcul du niveau de vie impose de prendre en compte l'ensemble des ressources du ménage (revenus du travail, de la retraite, de société, du patrimoine, de redistribution, et des prestations sociales, familiales, logement) auxquelles sont soustraits les impôts directs payés.

Le seuil de pauvreté est déterminé sur la base de 60% du revenu médian par unité de consommation (les unités de consommation permettent de prendre en considération la composition du ménage). Par conséquent toute personne vivant dans un ménage dont le revenu disponible par unité de consommation est inférieur à ce seuil est donc considérée comme pauvre. Ce mode de calcul est commun à l'ensemble des pays de l'Union Européenne et permet donc des comparaisons entre territoires en s'appuyant sur le niveau de vie propre à chacun des pays.

Le détail de la répartition par décile des niveaux de vie

Source : Insee, Filosofi 2015



	Ménages fiscaux	Population fiscale	Unités de Consommation	Niveaux de vie											Ecart	
				1 ^{er} décile	2 ^{ème} décile	1 ^{er} quartile	3 ^{ème} décile	4 ^{ème} décile	Médiane	6 ^{ème} décile	7 ^{ème} décile	3 ^{ème} quartile	8 ^{ème} décile	9 ^{ème} décile	inter-quartiles	inter-déciles
CC du Josbaig	705	1 729	1 162	nd	nd	nd	nd	nd	1 704	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
CC du Piémont Oloronais	11 092	24 630	17 143	967	1 210	1 301	1 387	1 549	1 702	1 867	2 057	2 179	2 316	2 796	878	1 829
CC de la Vallée d'Aspe	1 146	2 429	1 724	796	976	1 080	1 181	1 350	1 497	1 672	1 859	1 972	2 114	2 512	893	1 716
CC de la Vallée de Barétous	1 348	3 060	2 127	921	1 129	1 217	1 289	1 444	1 621	1 766	1 944	2 068	2 190	2 685	852	1 764
CC du Haut-Béarn	14 291	31 847	22 156	948	1 182	1 274	1 360	1 522	1 678	1 841	2 029	2 150	2 286	2 761	876	1 813
Les Pyrénées-Atlantiques	297 240	651 763	455 148	967	1 204	1 301	1 392	1 563	1 732	1 918	2 143	2 288	2 466	3 060	987	2 093
La Nouvelle-Aquitaine	2 594 971	5 728 597	3 986 268	927	1 165	1 258	1 348	1 515	1 679	1 853	2 063	2 195	2 362	2 905	937	1 979
La France métropolitaine	27 084 506	62 784 849	42 756 281	895	1 145	1 248	1 346	1 533	1 714	1 910	2 151	2 306	2 498	3 135	1 058	2 240

nd : non disponible en deçà de 1000 ménages ou 2000 personnes sur le territoire

Montants de référence en €	2013	2014	2015
RSA personne seule	493	499	514
Seuil de pauvreté Insee à 50%	833	840	846
Seuil de pauvreté Insee officiel (à 60%)	1 000	1 008	1 015

L'âge est un facteur discriminant des niveaux de vie

La répartition par décile des niveaux de vie selon l'âge du référent fiscal

Source : Insee, Filosofi 2015

	Population fiscale estimée	Niveaux de vie										Ecart		
		1 ^{er} décile	2 ^{ème} décile	1 ^{er} quartile	3 ^{ème} décile	4 ^{ème} décile	Médiane	6 ^{ème} décile	7 ^{ème} décile	3 ^{ème} quartile	8 ^{ème} décile	9 ^{ème} décile	inter-quartiles	inter-déciles
Moins de 30 ans	1 210	803	976	1 083	1 150	1 299	1 420	1 570	1 723	1 826	1 920	2 145	742	1 342
30-39 ans	3 950	860	1 072	1 167	1 252	1 414	1 568	1 700	1 873	1 960	2 067	2 392	793	1 531
40-49 ans	5 990	850	1 120	1 222	1 298	1 453	1 587	1 731	1 899	2 002	2 118	2 521	780	1 671
50-59 ans	5 350	942	1 212	1 325	1 424	1 617	1 795	1 987	2 197	2 342	2 496	2 986	1 017	2 044
60-74 ans	4 930	1 102	1 337	1 438	1 525	1 684	1 834	2 024	2 230	2 350	2 507	3 030	912	1 928
75 ans et plus	3 250	1 034	1 193	1 259	1 337	1 476	1 641	1 782	1 972	2 065	2 226	2 692	806	1 659
Total CC du Haut-Béarn	31 847	948	1 182	1 274	1 360	1 522	1 678	1 841	2 029	2 150	2 286	2 761	876	1 813

Montants de référence en €	2013	2014	2015
RSA personne seule	493	499	514
Seuil de pauvreté Insee à 50%	833	840	846
Seuil de pauvreté Insee officiel (à 60%)	1 000	1 008	1 015

Le niveau de vie varie assez fortement en fonction de l'âge. Une partie de ces écarts s'explique par la structure des ménages. En effet, ce sont les ménages entre 30 et 50 ans qui comprennent le plus grand nombre de personnes. A l'opposé, les moins de 30 ans et les plus de 75 ans sont ceux qui ont le nombre de personnes dans leur ménage le plus faible. Paradoxalement, ce sont les ménages qui ont souvent les niveaux de vie les plus faibles. Cela s'explique par la situation d'une jeunesse qui accède difficilement à l'emploi stable et de ménages de plus de 75 ans plus fréquemment composés de femmes qui bénéficient de plus faibles pensions que les hommes ou pour lesquelles les cotisations ont été plus rares dans leur parcours de vie. L'analyse des écarts entre générations nécessite localement de connaître l'histoire du territoire qui peut expliquer par ses périodes de peuplement et par son histoire économique les différences de niveaux de vie selon l'âge.

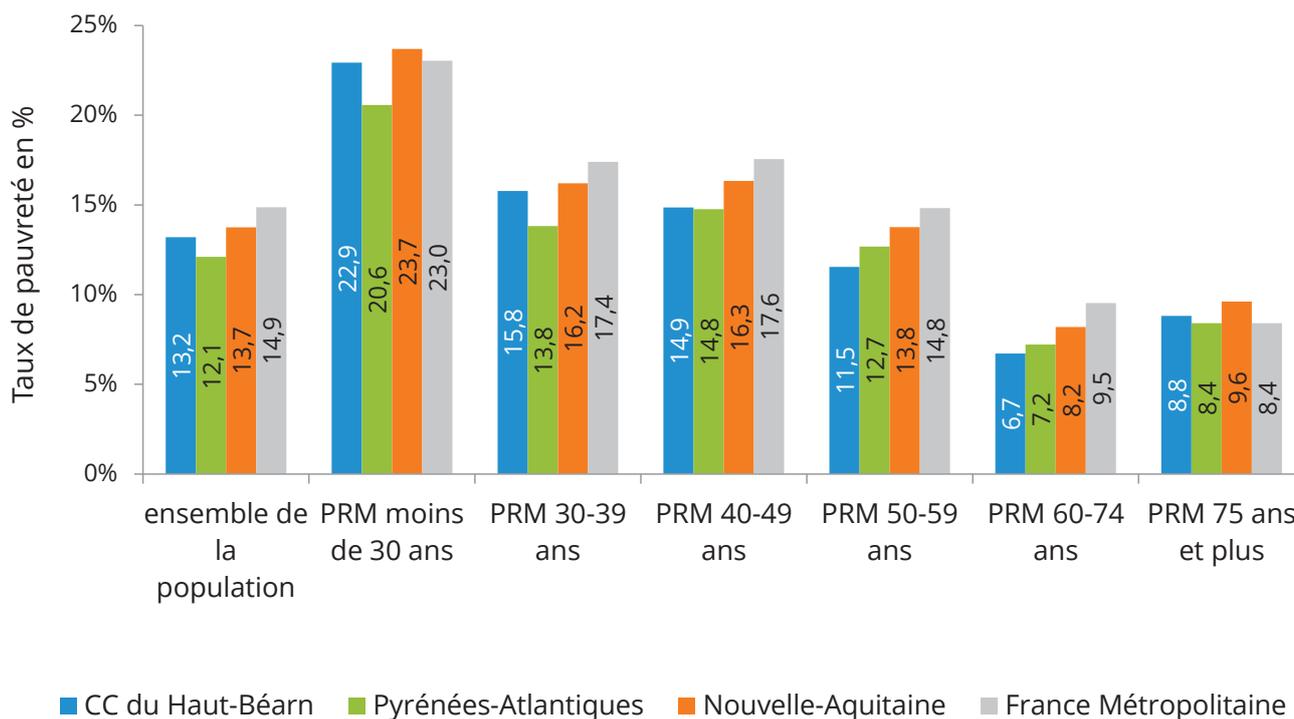
L'écart entre le niveau de vie des 10% des populations de la CC du Haut-Béarn les plus riches et celui des 10% les plus pauvres (écart inter-déciles) est de 2 044€ par mois au sein des ménages dont la personne de référence est âgée de 50-59 ans contre 1 659€ chez les 75 ans et plus et 1 342€ chez les moins de 30 ans.

Les 10% des personnes les plus pauvres de la CC du Haut-Béarn vivant au sein des ménages dont le référent fiscal est âgé de moins de 30 ans vivent avec, au maximum, 803€ par mois (1^{er} décile). Ce montant est de 860€ au sein des ménages dont le référent fiscal est âgé de 30 à 39 ans, et de 942€ au sein de ceux dont le référent fiscal est âgé de 50 à 59 ans.

Les 10% les plus pauvres des ménages dont le référent fiscal est âgé de 60-74 ans disposent d'un niveau de vie maximal de 1 102€ par mois. Ce niveau de vie maximal est de 1 034€ pour le 1^{er} décile des 75 ans et plus.

Le taux de pauvreté des populations selon l'âge du référent fiscal

Source : Insee, Filosofi 2015

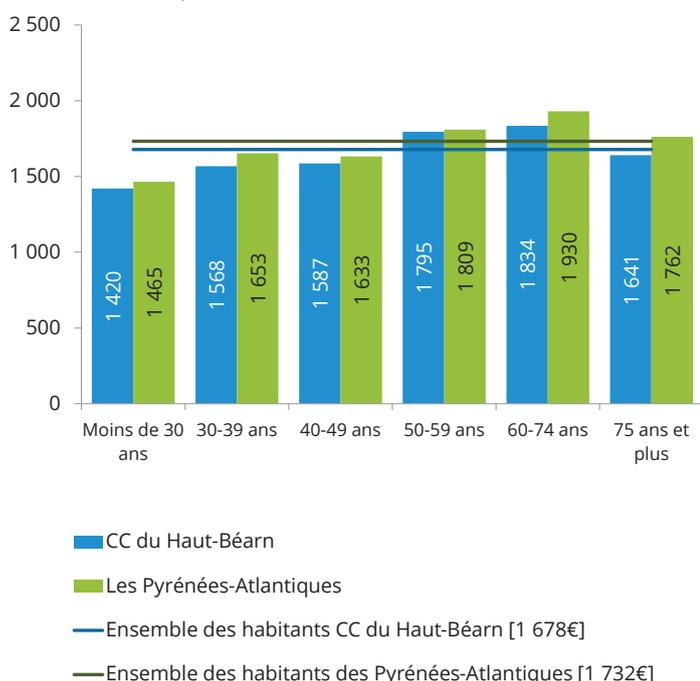


La pauvreté concerne 23% des habitants de la CC du Haut-Béarn vivant dans un ménage dont la personne de référence est âgée de moins de 30 ans (environ 390 personnes) et 16% de ceux de la classe d'âge suivante (30-39 ans) (autour de 860 personnes).

Chez les plus âgés, la pauvreté concerne 7% des personnes vivant dans un ménage dont la personne de référence est âgée de 60 à 74 ans de la CC du Haut-Béarn (environ 460 personnes) et 9% des personnes dont la personne de référence est âgée de 75 ans ou plus (400 personnes). Enfin, 15% des habitants de la CC du Haut-Béarn vivant dans un ménage dont la personne de référence est âgée de 40 à 49 ans vivent sous le seuil de pauvreté (1 240 personnes).

Le niveau de vie médian selon l'âge du référent fiscal

Source : Insee, Filosofi 2015



Le niveau de vie varie selon l'âge de la personne de référence du ménage. La moitié des personnes de la CC du Haut-Béarn vivant dans les ménages les plus jeunes (PRM < 30 ans) disposent d'un niveau de vie inférieur à 1 420€ par mois, et l'autre moitié d'un niveau de vie supérieur.

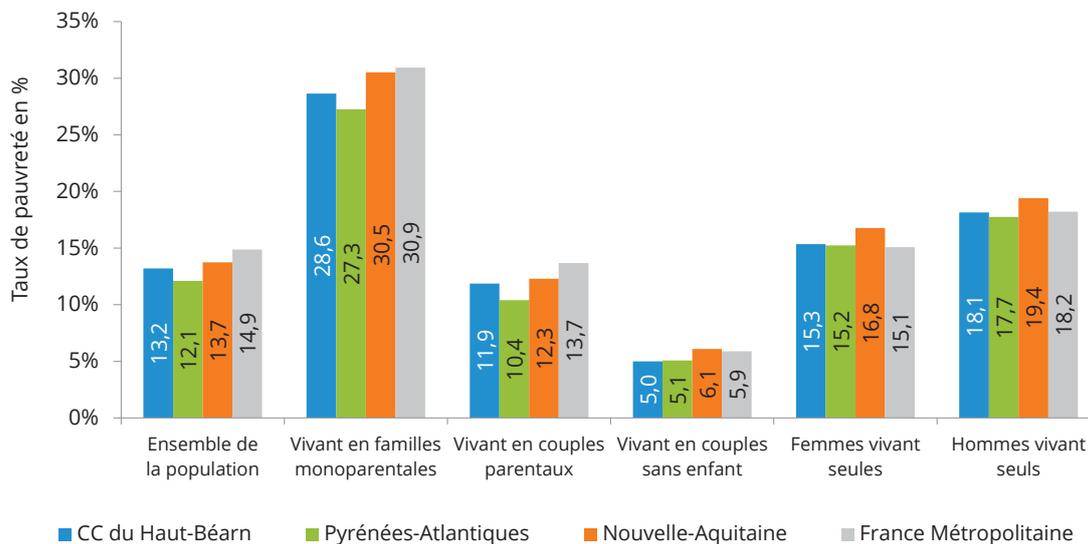
Au sein des ménages les plus âgés, le niveau de vie médian est de 1 834€ par mois chez les 60-74 ans, contre 1 641€ pour les 75 ans et plus de la CC du Haut-Béarn.

Pour les classes d'âge intermédiaires, le niveau de vie médian est de 1 568€ chez les personnes de la CC du Haut-Béarn vivant au sein d'un ménage dont la personne de référence est âgée de 30-39 ans, 1 587€ pour les 40-49 ans et 1 795€ pour les 50-59 ans.

La pauvreté est plus forte chez les personnes vivant en famille monoparentale

Le taux de pauvreté des populations selon le type de ménage

Source : Insee, Filosofi 2015



Le seuil de pauvreté est le même pour l'ensemble des ménages puisqu'il prend en considération la composition de ceux-ci en ramenant le revenu sur la base d'un équivalent personne seule. Dès lors, il n'est pas surprenant de constater que la part des ménages pauvres varie selon la composition des ménages puisque le niveau de vie n'est pas le même pour chaque type de ménage. Ainsi, ce sont les familles monoparentales qui sont le plus fréquemment concernées par la pauvreté avec des taux beaucoup plus forts que ceux observés pour les autres catégories de ménages. Les familles monoparentales sont donc plus fréquemment dans des situations de privation (vacances, loisirs, mais aussi santé, éducation, mobilité, ...). Au niveau national, après les familles monoparentales ce sont les personnes seules sans enfant qui sont le plus souvent concernées par la pauvreté.

La pauvreté concerne 29% des habitants de la CC du Haut-Béarn vivant en famille monoparentale (environ 1 090 personnes) et 12% de ceux vivant en couple parental (autour de 1 820 personnes).

Chez les personnes seules, la pauvreté concerne 15% des femmes vivant seules de la CC du Haut-Béarn (environ 420 personnes) et 18% des hommes vivant seuls (380 personnes). Enfin, 5% des habitants de la CC du Haut-Béarn vivant en couple sans enfant vivent sous le seuil de pauvreté (490 personnes).

Les populations pauvres par type de ménage

Source : Insee, Filosofi 2015 & estimations © Compas

	Populations pauvres	Familles mono-parentales	Couples parentaux	Couples sans enfant	Femmes seules	Hommes seuls	Ménages complexes
CC du Haut-Béarn	4 200	1 090	1 820	490	420	380	nd
Pyrénées-Atlantiques	78 860	20 230	29 750	8 450	9 050	7 690	3 690
Nouvelle-Aquitaine	787 310	188 320	305 400	95 040	83 220	70 460	44 870
France Métropolitaine	9 336 040	2 240 640	4 123 750	873 160	758 760	688 050	651 690

Au-delà du coût pour se loger les différences de niveau de vie entre propriétaires et locataires existent

La répartition par décile des niveaux de vie selon le type de ménage

Source : Insee, Filosofi 2015

	Population fiscale estimée	Niveaux de vie										Ecart		
		1 ^{er} décile	2 ^{ème} décile	1 ^{er} quartile	3 ^{ème} décile	4 ^{ème} décile	Médiane	6 ^{ème} décile	7 ^{ème} décile	3 ^{ème} quartile	8 ^{ème} décile	9 ^{ème} décile	inter-quartiles	inter-déciles
Ménages propriétaires	1 570	1 107	1 334	1 424	1 506	1 653	1 799	1 958	2 151	2 270	2 430	2 913	846	1 806
Ménages locataires	21 410	764	927	999	1 064	1 202	1 333	1 474	1 630	1 731	1 856	2 220	732	1 456
Total CC du Haut-Béarn	31 847	948	1 182	1 274	1 360	1 522	1 678	1 841	2 029	2 150	2 286	2 761	876	1 813

Montants de référence en €	2013	2014	2015
RSA personne seule	493	499	514
Seuil de pauvreté Insee à 50%	833	840	846
Seuil de pauvreté Insee officiel (à 60%)	1 000	1 008	1 015

Il ne sera pas surprenant d'observer que niveau de vie et accès à la propriété sont fortement corrélés. Les ménages propriétaires sont ceux qui ont le niveau de vie le plus fort. Les locataires ont un niveau de vie plus réduit. Les dépenses liées au logement (loyers ou remboursements d'emprunts) ne sont pas prises en considération dans le calcul du niveau de vie qui est présenté ici. Il faut noter que les ménages les plus aisés sont aussi les ménages étant le plus fréquemment propriétaires et ayant bien souvent achevé leur acquisition de logement.

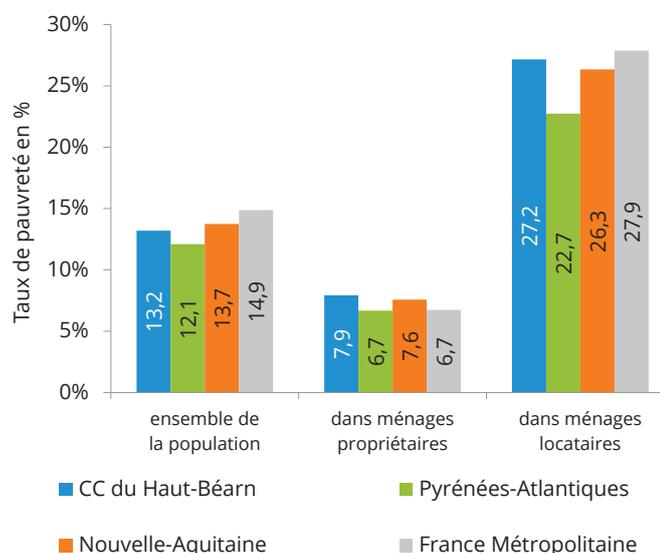
Cette situation amplifie les écarts de niveaux de vie entre générations observés précédemment. Parmi les locataires, il y a des ménages en locatif privé et des ménages en locatif social. L'accès au locatif social étant lié au niveau de revenu, les ménages en logement social ont un niveau de vie souvent plus faible. Cependant, dans beaucoup de territoires, le locatif ancien fait aussi fonction de logement social et accueille de nombreux ménages en situation de pauvreté.

Le niveau de vie médian des personnes vivant dans un ménage locataire de la CC du Haut-Béarn est de 1 333€, il est de 1 799€ chez les propriétaires. Les 10% des ménages propriétaires les plus riches disposent de ressources supérieures à 2 913€. Ce montant (9ème décile) est de 2 220€ chez les locataires.

Le taux de pauvreté des populations selon le statut d'occupation du logement

Source : Insee, Filosofi 2015

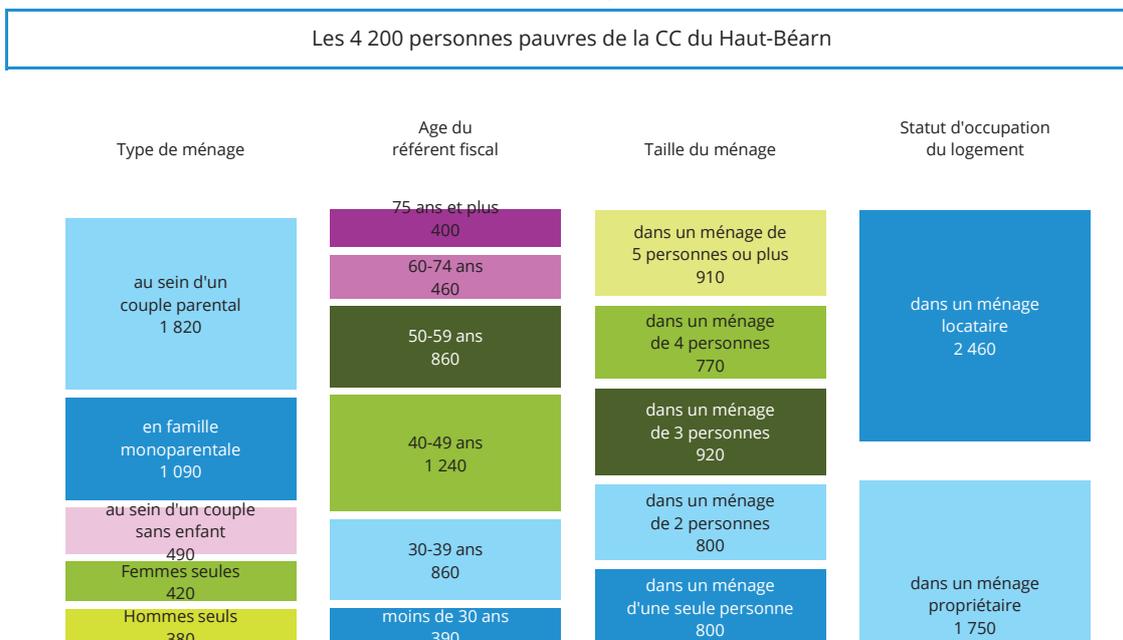
Le taux de pauvreté des habitants de la CC du Haut-Béarn atteint 27% au sein des ménages locataires, contre 8% chez les propriétaires.



Les personnes pauvres sont plus nombreuses dans certaines catégories de populations

Les différentes caractéristiques des populations pauvres

Source : Insee, Filosofi 2015 & estimations © Compas



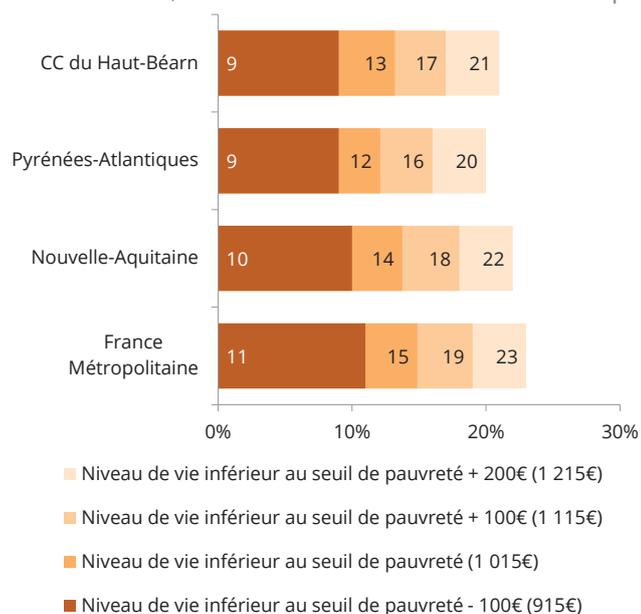
Pour analyser la pauvreté il faut prendre en considération à la fois les taux de pauvreté selon les structures des ménages et à la fois le nombre de ménages concernés. En effet, les taux peuvent être très importants pour une catégorie de ménages faiblement représentée sur un territoire donné. Cette analyse est importante pour les acteurs du social qui doivent tenir compte de l'importance d'une population qui serait prioritairement à accompagner. Elle doit aussi permettre d'adapter les politiques publiques locales afin de tenir compte du nombre de ménages avec enfant(s) en situation de pauvreté par exemple (accès aux loisirs, à la restauration scolaire, aux modes de garde, au sport, à la culture, aux activités périscolaires, ...) ou alors de la pauvreté des personnes âgées (accès aux soins, à la mobilité, aux services, ...). La mise en œuvre d'une tarification en fonction du revenu des ménages peut ainsi s'appuyer sur les éléments présentés. De même, l'évaluation de l'accès aux services publics locaux peut s'appuyer sur ces données afin de mesurer l'accès à la politique publique des ménages les plus pauvres.

Le schéma ci-dessus présente la répartition des 4 200 personnes pauvres de la CC du Haut-Béarn. On estime autour de 420 personnes le nombre de femmes seules vivant sous le seuil de pauvreté, et autour de 380 personnes celui des hommes seuls. Les personnes pauvres vivant en familles monoparentales sont estimées à 1 090 personnes environ, contre 1 820 personnes au sein des couples parentaux et 490 personnes au sein des couples sans enfant. Selon l'âge du référent fiscal, le nombre de personnes pauvres est estimé autour de 390 personnes au sein des ménages les plus jeunes de la CC du Haut-Béarn, contre 400 au sein des ménages les plus âgés. Environ 2 460 personnes sont pauvres parmi les populations des ménages locataires de la CC du Haut-Béarn, et 1 750 personnes chez les propriétaires. Enfin, la répartition par taille des ménages permet d'estimer à environ 800 personnes le nombre de personnes pauvres de la CC du Haut-Béarn vivant seules, contre environ 910 personnes pour celles vivant dans un ménage composé de 5 personnes ou plus.

Une modification du seuil pris en compte ferait évoluer significativement le volume et la proportion des populations considérées financièrement vulnérables

La répartition des populations selon les seuils de niveaux de vie

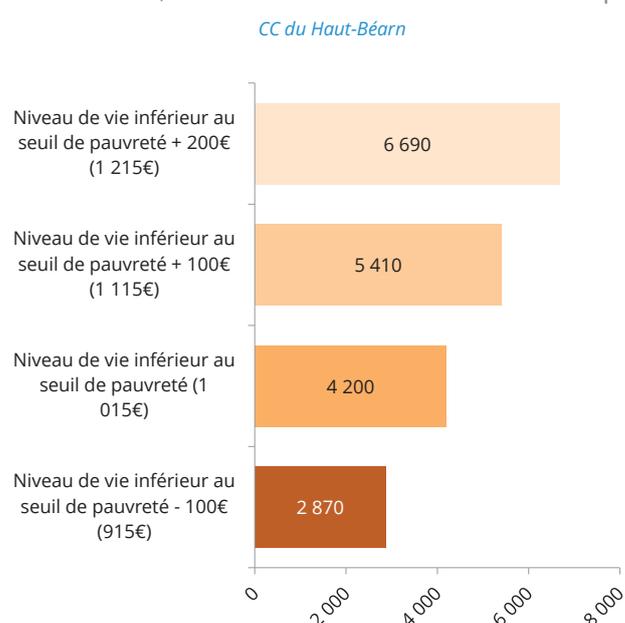
Source : Insee, Filosofi 2015 & estimations © Compas



Un seuil de pauvreté s'appuie nécessairement sur une définition choisie et maintenue dans l'espace et dans le temps. Cependant, au sein des ménages en situation de pauvreté il y a des situations très différentes. De même, juste au-dessus du seuil de pauvreté il peut y avoir de très nombreux ménages. Il est donc important de mesurer ce que peuvent représenter les ménages ayant un niveau de vie se situant autour du seuil de pauvreté (juste au-dessus ou juste en-dessous). Le calcul du seuil de pauvreté en Europe s'appuie sur le revenu médian, il s'agit d'une définition relative de la pauvreté. D'autres pays (les USA par exemple) choisissent une pauvreté basée sur un panier de biens (la pauvreté absolue). Ainsi, une progression du revenu médian en France entraîne le seuil de pauvreté vers le haut, par contre une baisse du revenu médian peut faire baisser le seuil de pauvreté et ainsi faire baisser le nombre de ménages et donc de personnes considérées comme pauvres. Pour appréhender la pauvreté, il est donc essentiel de prendre en considération l'ensemble des facteurs et notamment le mode de calcul du seuil.

Les effectifs des populations selon les seuils de niveaux de vie

Source : Insee, Filosofi 2015 & estimations © Compas



Augmenter de 100€ à 200€ le seuil de niveaux de ressources pour déterminer les populations vulnérables générerait une augmentation de 4 à 8 points la proportion des populations de la CC du Haut-Béarn concernées, soit une augmentation de 1 210 à 2 490 personnes.

Un seuil de 100€ inférieur au seuil officiel (qui est de 1 015€ par mois en 2015) porterait à environ 2 870 personnes la population concernée, soit 1 330 personnes de moins qu'au seuil de pauvreté officiel.

Le détail de la répartition des populations selon les seuils de niveaux de vie



Source : Insee, Filosofi 2015 & estimations © Compas

	Niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté - 100 € (915€)	Niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté (1 015€)	Niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté + 100 € (1 115€)	Niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté + 200 € (1 215€)	Niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté - 100 € (915€)	Niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté (1 015€)	Niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté + 100 € (1 115€)	Niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté + 200 € (1 215€)
CC du Josbaig	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
CC du Piémont Oloronais	9	12	16	20	2 220	2 980	3 940	4 930
CC de la Vallée d'Aspe	17	22	27	32	410	540	660	780
CC de la Vallée de Barétous	10	15	19	25	310	460	580	770
CC du Haut-Béarn	9	13	17	22	2 870	4 200	5 410	7 010
Pyrénées-Atlantiques	9	12	16	21	58 660	78 860	104 280	136 870
Nouvelle-Aquitaine	10	14	18	23	572 860	787 310	1 031 150	1 317 580
France métropolitaine	11	15	19	23	6 906 330	9 336 040	11 929 120	14 440 520

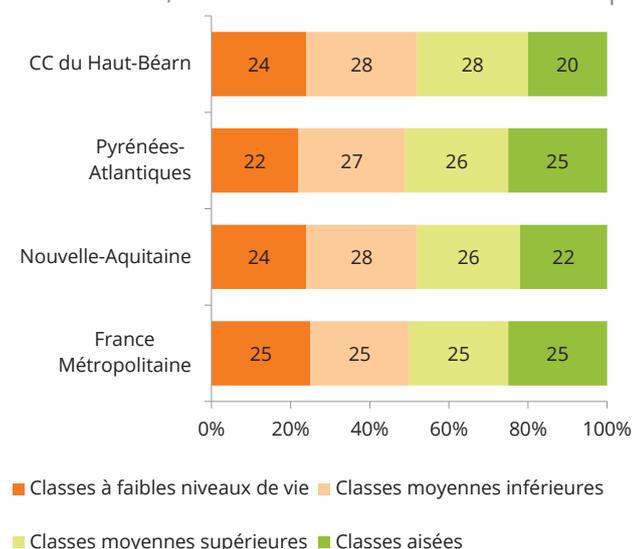
Définition des seuils proposés :

Seuil de pauvreté - 100 € (915€)
Seuil de pauvreté (1 015€)
Seuil de pauvreté + 100 € (1 115€)
Seuil de pauvreté + 200 € (1 215€)

La mixité des revenus varie d'un territoire à l'autre

La répartition des populations par classe de niveaux de vie

Source : Insee, Filosofi 2015 & estimations © Compas



Définir la classe moyenne est toujours un exercice difficile surtout en prenant en considération le seul niveau de revenus des ménages. Il n'y a actuellement pas de définition unique de la logique de classe moyenne. Le choix qui est ici retenu est celui de définir la classe moyenne en soustrayant à l'ensemble de la population les 25% les plus pauvres et les 25% les plus aisés. Les seuils retenus pour référence sont ceux du niveau national. Il reste donc pour définir la classe moyenne les 50% des ménages situés en situation intermédiaire. Cette classe moyenne est, elle-même, séparée en deux sous-groupes que sont d'une part les ménages situés entre le quart le plus pauvre et le médian et d'autre part les ménages situés entre le médian et le quart le plus aisé. Par conséquent, quatre groupes de revenus sont donc dissociés : les ménages à faible niveau de vie (la classe la moins aisée), la classe moyenne inférieure, la classe moyenne supérieure et la classe la plus favorisée. Chacune de ces classes comprend 25% de la population du niveau national. L'observation des données locales permet donc de comparer la distribution des ménages du niveau national à la même répartition au niveau local.

La comparaison des niveaux de vie de la CC du Haut-Béarn à ceux de la France Métropolitaine permet de déterminer une «classe moyenne» représentant environ 56% de la population, soit une catégorie de population sur-représentée par rapport à la France Métropolitaine.

La proportion de populations issues des classes à faible niveau de vie est inférieure à la moyenne de la France Métropolitaine. 24% de la population de la CC du Haut-Béarn appartient au quart des populations les «plus défavorisées» de la France Métropolitaine.

La proportion de populations issues des classes les plus aisées est inférieure à la moyenne de la France Métropolitaine. 20% de la population de la CC du Haut-Béarn appartient au quart des populations les «plus favorisées» de la France Métropolitaine.

Définition des classes proposées :	
Classes à faibles niveaux de vie	Population dont le niveau de vie est inférieur au 1er quartile France Métropolitaine, soit < 1 248€
Classes moyennes inférieures	Population dont le niveau de vie est compris entre le 1er quartile et la médiane France Métropolitaine, soit entre 1 248€ et 1 714€
Classes moyennes supérieures	Population dont le niveau de vie est compris entre la médiane et le 3ème quartile France Métropolitaine, soit entre 1 714€ et 2 306€
Classes aisées	Population dont le niveau de vie est supérieur au 3ème quartile France Métropolitaine, soit > 2 306€

Le détail de la répartition des populations par classe de niveaux de vie



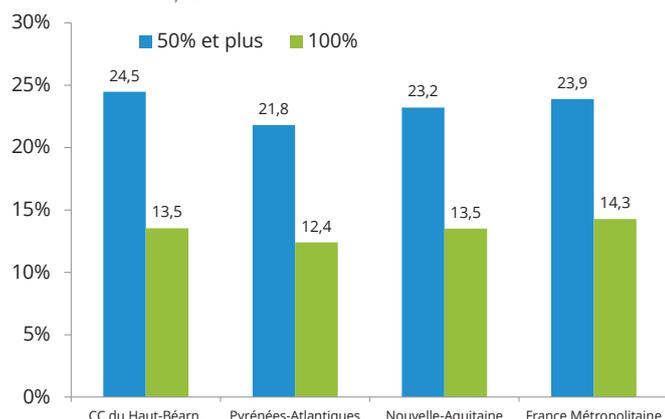
Source : Insee, Filosofi 2015 & estimations © Compas

	Population fiscale	Classes à faibles niveaux de vie	Classes moyennes inférieures	Classes moyennes supérieures	Classes aisées
CC du Josbaig	1 729	nd	nd	nd	nd
CC du Piémont Oloronais	24 630	22	29	29	20
CC de la Vallée d'Aspe	2 429	34	28	23	15
CC de la Vallée de Barétous	3 060	27	29	26	18
CC du Haut-Béarn	31 847	24	28	28	20
Pyrénées-Atlantiques	651 763	22	27	26	25
Nouvelle-Aquitaine	5 728 597	24	28	26	22
France métropolitaine	62 784 849	25	25	25	25

Certains ménages ne disposent que des prestations CAF comme revenus

Part des allocataires CAF dont les revenus sont constitués de prestations CAF à hauteur de 50% ou plus et 100%

Source : Cnaf, 2017



Ces indicateurs sont calculés parmi l'ensemble des allocataires de la CAF. Par conséquent ils concernent une partie seulement des ménages. Les ménages les plus pauvres sont presque tous allocataires de la CAF soit au titre des minima sociaux, soit au titre des aides au logement. Quelques catégories de personnes en situation de pauvreté peuvent ne

pas être allocataires de la CAF : les personnes sans papier, les jeunes sans logement et des personnes en rupture de droits. Les évolutions dans l'accès aux droits (modification par exemple des conditions d'ouverture des droits aux aides au logement), les décalages dans la revalorisation des prestations ont des impacts immédiats pour les ménages qui dépendent à plus de 50% de leurs ressources des prestations de la CAF. Les allocataires qui dépendent à 100% de leurs ressources des prestations versées par la CAF sont essentiellement des ménages bénéficiaires des minima sociaux.

Parmi les 5 240 ménages de la CC du Haut-Béarn connus par la CAF, on recense en 2017 environ 710 allocataires dont les ressources dépendent intégralement des prestations sociales : ils représentent 14% des allocataires.

Les prestations CAF représentent 50% ou plus des ressources des ménages pour 24% des allocataires de la CC du Haut-Béarn (environ 1 280 allocataires).

Le détail de la dépendance des allocataires aux prestations CAF



Source : Insee, CAF 2009-2017

	Nombre d'allocataires CAF	Allocataires dont le revenu est constitué à plus de 50% de prestations sociales		Allocataires dont le revenu est constitué à 100% de prestations sociales		Evolution 2009-2017 des allocataires dont le taux de dépendance est > 50%	
		effectifs	%	effectifs	%	effectifs	%
CC du Josbaig	213	19	8,9	ns	ns	+19	nd
CC du Piémont Oloronais	4 242	1 045	24,6	566	13,3	+366	+53,9
CC de la Vallée d'Aspe	425	166	39,1	109	25,6	+40	+31,7
CC de la Vallée de Barétous	357	52	14,6	34	9,5	+23	+79,3
CC du Haut-Béarn	5 235	1 282	24,5	709	13,5	+448	+53,7
Pyrénées-Atlantiques	124 594	27 178	21,8	15 451	12,4	+7 074	+35,2
Nouvelle-Aquitaine	1 086 550	252 270	23,2	146 887	13,5	+68 896	+37,6
France métropolitaine	12 111 170	2 893 532	23,9	1 729 728	14,3	+765 671	+36,0

Valeurs inférieures à celle de la CC du Haut-Béarn

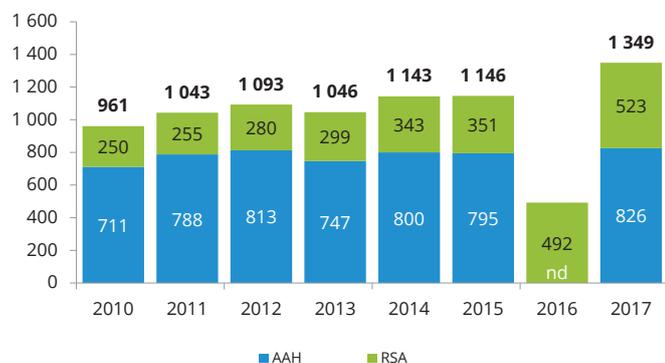
Valeurs proches de celle de la CC du Haut-Béarn

Valeurs supérieures à celle de la CC du Haut-Béarn

Les minima sociaux s'adressent aux ménages les plus précaires

L'évolution des allocataires des minima sociaux

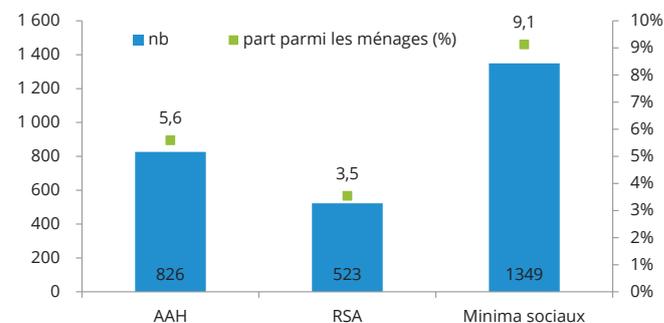
Source : Cnaf, 2010-2017



Les minima sociaux de la CAF ne représentent qu'une partie de l'ensemble des minima sociaux de notre système de protection sociale. Ainsi, le minimum vieillesse, l'allocation de solidarité spécifique, l'allocation transitoire d'attente, l'allocation supplémentaire d'invalidité ne sont pas pris en considération. Cependant, les minima sociaux versés par la CAF recouvrent la très grande majorité des minima sociaux en France (le RSA socle, le RSA majoré, l'AAH et le RSO pour l'Outre Mer) sont pris en considération. Le RSA majoré s'adresse aux personnes seules avec enfant à charge (droit ouvert en fonction de l'âge de l'enfant ou de la période de séparation), le RSO aux personnes à faible niveau de vie demeurant dans les départements d'Outre-Mer (pour des personnes de plus de 55 ans), le RSA socle concerne les personnes n'ayant pas d'emploi et ayant un niveau de vie très faible. Dans tous les cas, les ménages concernés par les minima sociaux de la CAF sont des ménages qui vivent sous le seuil de pauvreté.

Le taux de couverture des ménages par les minima sociaux

Source : Cnaf, 2017



Parmi les 5 240 allocataires CAF de la CC du Haut-Béarn en 2017 on recense environ 1 350 ménages allocataires des minima sociaux (AAH ou RSA). Ces allocataires représentent globalement 9% des ménages de la CC du Haut-Béarn au dernier recensement de la population.

Le détail des taux de couverture des ménages par les minima sociaux



Source : Insee, CAF 2010-2017

	Allocataires des minima sociaux	Taux de couverture des ménages en %	Evolution 2010-2017			Allocataires CAF des minima sociaux en 2017		Taux de couverture des ménages par les minima sociaux en %	
			Effectif	%		AAH	RSA	AAH	RSA
CC du Josbaig	8	1,1	+8	-	-	0	8	0,0	1,1
CC du Piémont Oloronais	1 126	9,8	+349	+44,9	↑	680	446	5,9	3,9
CC de la Vallée d'Aspe	152	12,3	+27	+21,6	↑	118	34	9,5	2,7
CC de la Vallée de Barétous	63	4,6	+44	+231,6	↑	28	35	2,0	2,5
CC du Haut-Béarn	1 408	9,5	+487	+52,9	↑	826	582	5,6	3,9
Pyrénées-Atlantiques	28 394	9,1	+5 452	+23,8	↑	14 619	13 775	4,7	4,4
Nouvelle-Aquitaine	244 714	8,9	+53 427	+27,9	↑	106 665	138 049	3,9	5,0
France métropolitaine	2 680 831	9,4	+566 030	+26,8	↑	1 054 632	1 626 199	3,7	5,7

Valeurs inférieures à celle de la CC du Haut-Béarn

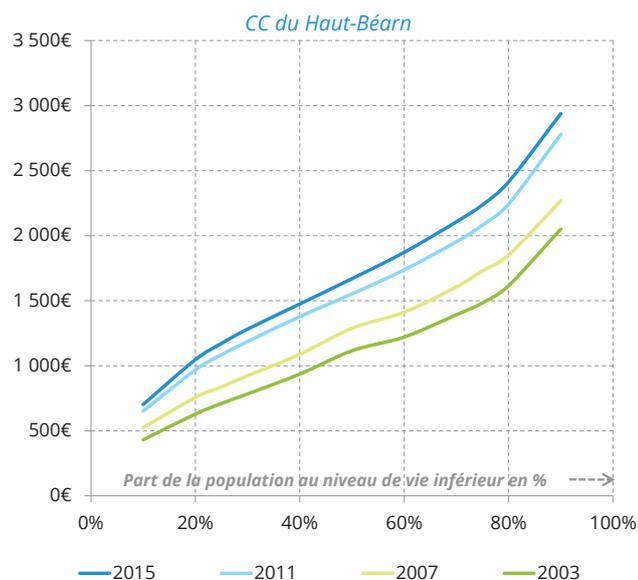
Valeurs proches de celle de la CC du Haut-Béarn

Valeurs supérieures à celle de la CC du Haut-Béarn

Depuis 10 ans, les inégalités de revenus augmentent entre les ménages et entre les territoires

Les revenus déclarés par unité de consommation depuis 2003

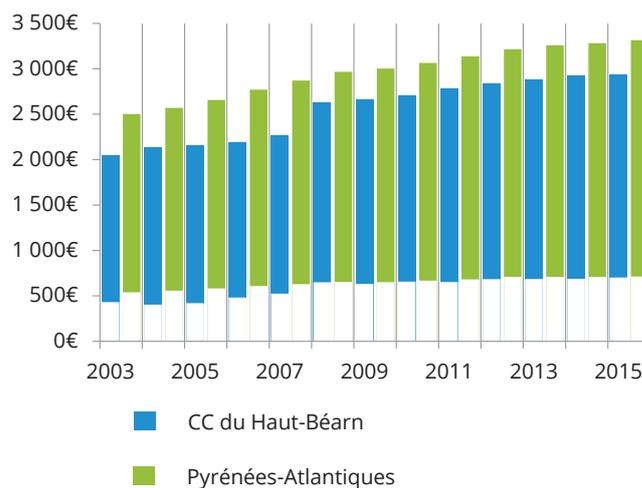
Source : Insee, DGI 2003-2011 & Filosofi 2012-2015



Le revenu médian déclaré des ménages (avant prestations et impôts) de la CC du Haut-Béarn est passé de 1 116€ par mois et par unité de consommation en 2003 à 1 670€ en 2015 (sans tenir compte de l'inflation). Il a ainsi augmenté de 550€ (il a augmenté de 420€ au niveau national sur cette période).

L'évolution de l'écart inter-déciles du revenu fiscal déclaré par unité de consommation

Source : Insee, DGI 2003-2011 & Filosofi 2012-2015



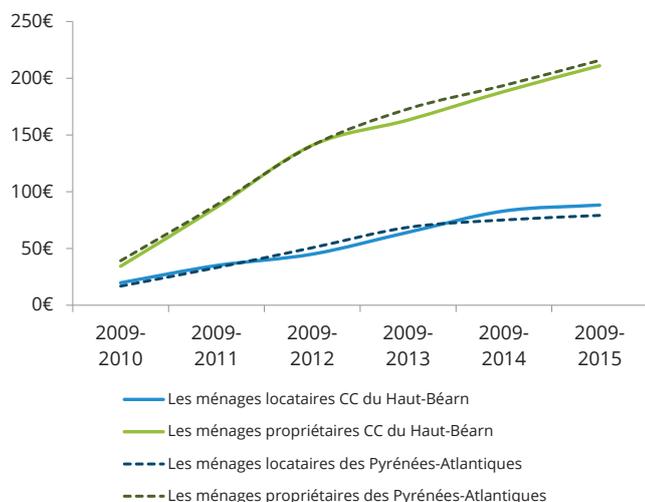
La mesure des inégalités peut se faire par un rapport entre le neuvième décile (le plus pauvre des 10% les plus riches) et le premier décile (le plus riche des 10% les plus pauvres). L'évolution de ce rapport permet ainsi de mesurer les inégalités. Si le rapport baisse, alors les inégalités se réduisent. Mais la mesure des inégalités peut aussi se faire via la mesure des écarts entre le neuvième décile et le premier décile. Il y a progression des inégalités quand les écarts s'accroissent. Selon les modes de calcul, les inégalités peuvent s'accroître ou se réduire. Dans ce document nous avons choisi la deuxième formule.

L'écart entre les 10% des populations déclarant les revenus les plus élevés et les 10% déclarant les revenus les plus faibles (écart inter-déciles) a augmenté entre 2003 et 2015, à l'image de la tendance habituelle : les inégalités de revenus se sont ainsi renforcées entre les ménages. Il est passé de 1 620€ en 2003 à 2 236€ en 2015.

L'écart de revenu médian déclaré entre la CC du Haut-Béarn et les Pyrénées-Atlantiques est de 66€ en 2015. Il était de 162€ en 2003. Ainsi l'écart entre ces territoires s'est accentué.

L'évolution du revenu fiscal médian déclaré par unité de consommation selon le statut d'occupation

Source : Insee, DGI 2009-2011 & Filosofi 2012-2015



L'analyse des évolutions de revenus selon le lien au logement permet de comprendre l'évolution des inégalités et le creusement des écarts cumulatifs entre les revenus et le patrimoine. La crise économique n'a pas fondamentalement modifié les dynamiques observées.

Entre 2009 et 2015, chez les ménages locataires de la CC du Haut-Béarn, le revenu déclaré des 10% des populations les plus pauvres a diminué de 107€ par mois et par unité de consommation.

Sur cette même période, on observe une augmentation de 107€ du revenu des 10% des ménages propriétaires les plus pauvres.

Les 10% des ménages locataires les plus riches de la CC du Haut-Béarn (9ème décile) ont vu leur revenu déclaré par unité de consommation augmenter de 162€ par mois et par unité de consommation entre 2009 et 2015. Enfin, les ménages propriétaires les plus riches de la CC du Haut-Béarn ont vu leurs revenus augmenter de 221€ par mois sur cette même période.

L'évolution du revenu fiscal déclaré par unité de consommation selon l'âge du référent fiscal

Source : Insee, DGI 2000 & Filosofi 2015

	1 ^{er} décile			Médiane			9 ^{ème} décile		
	2000	2015	Evolution 2000-2015	2000	2015	Evolution 2000-2015	2000	2015	Evolution 2000-2015
Moins de 30 ans	306	400	94	959	1 371	412	1 586	2 278	692
30-39 ans	340	423	83	1 001	1 487	486	1 801	2 547	746
40-49 ans	400	552	153	1 096	1 545	449	2 054	2 688	634
50-59 ans	519	723	205	1 428	1 854	426	2 630	3 267	637
60-74 ans	621	959	338	1 198	1 896	698	2 044	3 267	1 222
75 ans et plus	600	919	319	1 102	1 591	488	2 106	2 745	639

LES CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES DE LA POPULATION : la diversité des profils

Une transformation du paysage social

A la fin des années 2010, environ 9 % des jeunes quittent le système éducatif avec au mieux le brevet des collèges. Cette proportion est quatre fois plus faible que de la fin des années 1970. Un énorme investissement éducatif, réalisé à partir des années 1960, est à la source d'une métamorphose complète de notre pays, très en retard au sortir de la Seconde guerre mondiale. La France s'est modernisée, et la proportion de cadres a fortement progressé pour atteindre près d'un actif sur cinq. L'allongement de la scolarisation a fait diminuer le taux d'activité des jeunes. Les moins de 25 ans représentent désormais moins d'un actif sur dix.

En particulier, les femmes ont rattrapé et dépassé les hommes en matière de taux de scolarisation. A la sortie de l'école, elles ont, dans leur très grande majorité, recherché une activité professionnelle rémunérée, réduisant considérablement l'écart de taux d'activité avec les hommes. Même si l'égalité reste encore bien lointaine, elles investissent de nouveaux secteurs et sont mieux représentées aux postes de pouvoir.

Cette modernisation ne doit pas faire illusion. A l'élévation des qualifications a répondu une hausse des exigences des entreprises, si bien qu'on ne peut plus prétendre aux mêmes emplois à diplômes équivalents. On assiste à un phénomène de déclassement des jeunes diplômés. En même temps que les postes de cadres se sont développés ceux d'employés non-qualifiés ont pour partie remplacé les ouvriers : les services ont supplanté l'industrie. La France populaire des ouvriers et des employés, représente encore la moitié des actifs. L'essor du chômage et de la précarité à partir des années 1980 a frappé en particulier ces catégories, ainsi que les jeunes. Aujourd'hui, si le taux de précarité (CDD et intérim rapport à l'emploi total) s'élève à un peu plus de 10%, il atteint 50% chez les moins de 25 ans et bien plus chez ceux qui ne sont pas diplômés.

Chiffres clés et définitions

		Evolution (2011-2016)
Actifs de 15-64 ans	14 467 personnes <i>18 424</i>	+130 <i>-232</i>
Taux d'activité des 15-64 ans	74,9% des 15-64 ans <i>74,8%</i>	+1,8 <i>+1,9</i>
Taux d'activité des 25-54 ans	91,6% des 25-54 ans (10 581) <i>92,1%</i>	+0,1 <i>+0,4</i>
Ratio actifs/inactifs de 65 ans et plus	1,8 actifs pour 1 inactif <i>1,7</i>	-0,2 <i>-0,2</i>
Cadres et professions intellectuelles sup.	8,8% des actifs occupés (1 146) <i>7,8%</i>	-6,8% <i>-10,3%</i>
Salariés en contrat précaire	17,8% des salariés (1 907) <i>17,7%</i>	+4,3% <i>+1,7%</i>
Les hauts niveaux de formation	23,5% des non-scolarisés (6 000) <i>21,8%</i>	+19,0% <i>+17,0%</i>

NB : En orange, valeurs de la Zone d'emploi d'Oloron-Sainte-Marie

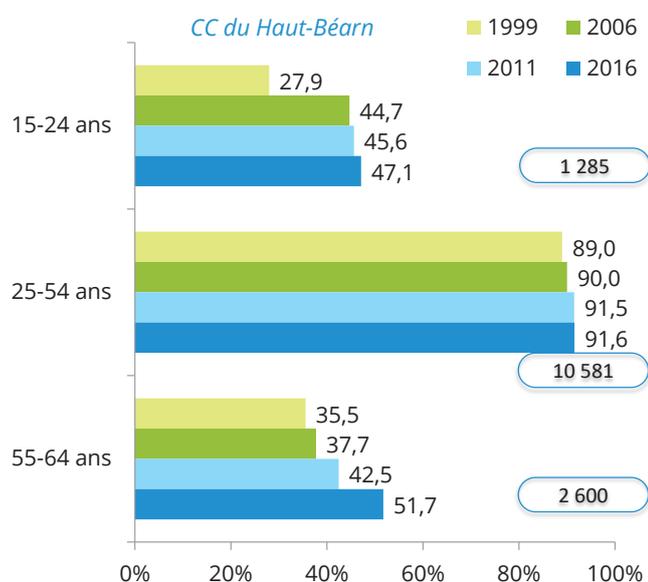
Population active : la population active regroupe la population active occupée (appelée aussi « population active ayant un emploi ») et les chômeurs. La mesure de la population active diffère selon l'observation statistique qui en est faite. On peut actuellement distinguer trois approches principales : au sens du BIT, au sens du recensement de la population, au sens de la Comptabilité nationale.

La population active au sens du recensement de la population comprend les personnes qui déclarent : exercer une profession (salariée ou non) même à temps partiel ; aider une personne dans son travail (même sans rémunération) ; être apprenti, stagiaire rémunéré ; être chômeur à la recherche d'un emploi ou exerçant une activité réduite ; être étudiant ou retraité mais occupant un emploi ; être militaire du contingent (tant que cette situation existait).

Les équilibres entre catégories de population se modifient

Taux d'activité de la population selon l'âge de la personne

Source : Insee, RP 1999-2016



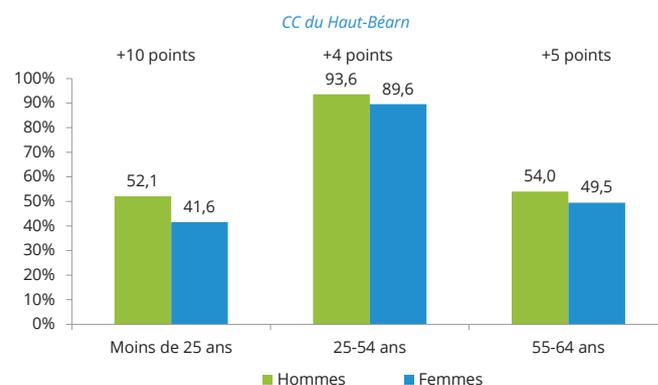
En 2016, la CC du Haut-Béarn compte 14 467 actifs de 15-64 ans, dont 1 285 de 15-24 ans, 10 581 de 25-54 ans et 2 600 de 55-64 ans.

Le taux d'activité des 55-64 ans atteint ainsi 52% en 2016 (contre 36% en 1999). Celui des 25-54 ans atteint 92% (contre 89% en 1999), enfin celui des 15-24 ans est de 47% (28% en 1999).

Le taux d'activité des hommes de 25 à 54 ans varie assez peu d'une commune à une autre en France. En revanche celui des femmes est beaucoup plus sensible et justifie généralement les écarts du taux d'activité global des 25-54 ans entre territoires. L'inactivité des femmes peut-être plus importante au sein des territoires qui comptent plus de femmes en âge d'avoir des jeunes enfants parmi les femmes. Dans les territoires où le coût du logement est particulièrement élevé, le taux d'activité des femmes avoisine généralement celui des hommes. Les besoins en modes d'accueil de la petite enfance y sont importants.

Le taux d'activité selon le sexe et l'âge

Source : Insee, RP 2016



En 2016, le taux d'activité féminin des 25-54 ans est de 90%. Ce taux d'activité féminin est inférieur de 4 points à celui des hommes. Pour les moins de 25 ans, l'écart est de 10 points en défaveur des femmes (42% contre 52% pour les hommes). Enfin, concernant les actifs de 55-64 ans, le taux d'activité des femmes est plus faible de 5 points à celui des hommes (49% contre 54%).

Les comportements féminins et masculins sur le marché du travail continuent de se rapprocher. Le taux d'activité féminin augmente au fil des générations. Celui des hommes diminue jusqu'au début 1990 pour se stabiliser ensuite.

En dépit d'une forte progression sur longue période, le taux d'activité des femmes reste, à tout âge, inférieur à celui des hommes. Le principal déterminant de l'activité féminine aux âges adultes est la composition familiale, c'est-à-dire le nombre et l'âge des enfants, alors que ce facteur joue peu sur le niveau de l'activité masculine. En effet, malgré les évolutions de la société, le fait de cesser le travail pour élever les enfants reste, en priorité, le fait des femmes, d'où le taux d'activité plus faible chez les femmes que chez les hommes.

Carac. socio-économiques



Dans le détail : l'activité de la population

Les équilibres entre population active et inactive

Source : Insee, RP 2016

	Nb d'actifs de 15-64 ans	Nb d'inactifs de 65 ans et plus	Ratio actifs/inactifs	Taux d'activité (%)	
				15-64 ans	25-54 ans
CC du Josbaig	804	343	2,3	77,1	93,8
CC du Piémont Oloronais	11 138	6 176	1,8	74,8	91,6
CC de la Vallée d'Aspe	1 133	740	1,5	72,0	85,5
CC de la Vallée de Barétous	1 392	805	1,7	76,8	95,5
CC du Haut-Béarn	14 467	8 063	1,8	74,9	91,6
Pyrénées-Atlantiques	305 613	154 787	2,0	74,3	91,5
Nouvelle-Aquitaine	2 670 258	1 349 883	2,0	73,8	91,5
France métropolitaine	29 891 815	12 376 013	2,4	74,0	90,7

Valeurs inférieures à celle de la CC du Haut-Béarn

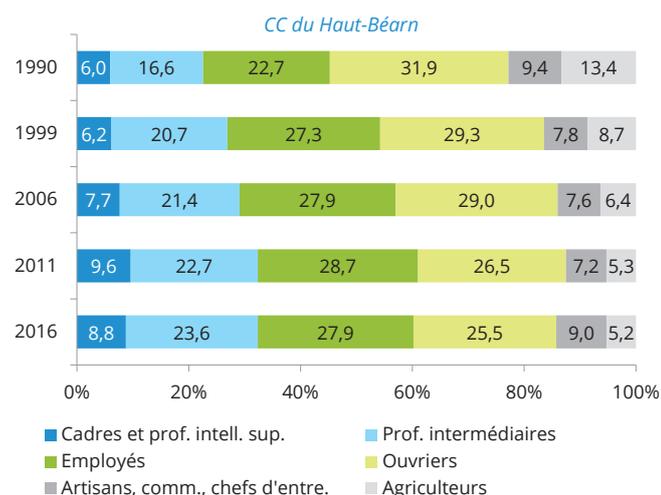
Valeurs proches de celle de la CC du Haut-Béarn

Valeurs supérieures à celle de la CC du Haut-Béarn

La répartition par professions et catégories socio-professionnelles reflète le profil sociologique des territoires

Répartition des actifs occupés de 15-64 ans selon leur PCS

Source : Insee, RP 1990-2016



En 2016, 9% des actifs occupés de 15-64 ans sont des cadres. 24% sont des professions intermédiaires, enfin 53% sont des employés ou ouvriers sur la CC du Haut-Béarn.

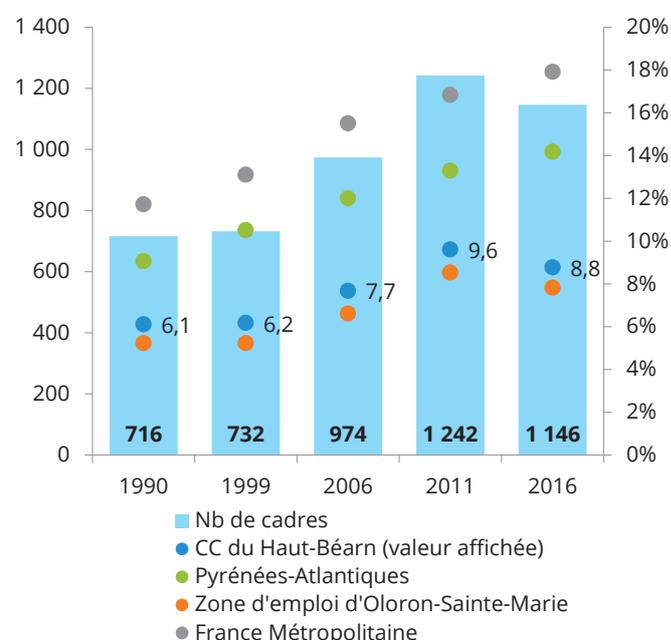
Les professions et catégories socio-professionnelles répartissent la population (au lieu de résidence) en fonction de critères liés à la profession exercée. Ces critères sont nombreux : activité salariée ou non, diplôme, revenu, statut (cadre ou non). Cependant l'appartenance à une PCS traduit une grande diversité de situations. Les cadres et professions intellectuelles supérieures correspondent à la catégorie socio-professionnelle salariée la plus favorisée, tant sur le plan des diplômes que celui des revenus.

La part des cadres et professions intellectuelles supérieures est bien évidemment l'opposé de celle concernant les ouvriers et employés. Les écarts entre les deux groupes illustrent la faiblesse d'une cohabitation de lieu de vie entre catégories socio-professionnelles différentes. Dans l'ensemble de la France, la part des cadres et professions intellectuelles supérieures progresse fortement. Les professions cadres et intellectuelles supérieures sont beaucoup plus fortement représentées dans les

grandes villes et leurs agglomérations qu'en milieu rural ou « rurbain », et à l'échelle des communes dans les centres villes. Il faut aussi noter que les flux de population influent beaucoup sur cette donnée. En effet, le niveau de vie offert par l'accès à un emploi à forte responsabilité permet de quitter son lieu de vie pour accéder à d'autres lieux de résidence.

Évolution du nombre et de la part de cadres et professions intellectuelles supérieures

Source : Insee, RP 1990-2016



Entre 2011 et 2016, le nombre de cadres et professions intellectuelles supérieures a diminué de 100 (-8%) sur la CC du Haut-Béarn.

Carac. socio-économiques



Dans le détail : la population des cadres et professions intellectuelles supérieures

Les cadres et professions intellectuelles supérieures dans la population active occupée

Source : Insee, RP 2011-2016

	Les cadres et prof. intell. sup. en 2016		Evolution 2011-2016	
	Nb	%	Nb	%
CC du Josbaig	58	7,5	-0	-0,5
CC du Piémont Oloronais	946	9,5	-84	-8,2
CC de la Vallée d'Aspe	71	6,5	+12	+20,8
CC de la Vallée de Barétous	71	5,7	-24	-25,4
CC du Haut-Béarn	1 146	8,8	-84	-6,8
Pyrénées-Atlantiques	38 051	14,2	+2 535	+7,1
Nouvelle-Aquitaine	314 167	13,6	+21 781	+7,4
France métropolitaine	4 623 502	17,9	+268 977	+6,2

Valeurs inférieures à celle de la CC du Haut-Béarn

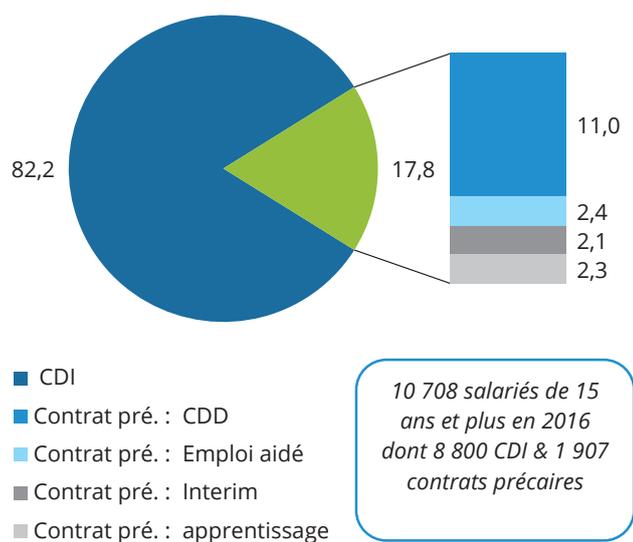
Valeurs proches de celle de la CC du Haut-Béarn

Valeurs supérieures à celle de la CC du Haut-Béarn

L'emploi précaire sur le territoire

Répartition des salariés de 15 ans et plus selon leur contrat

Source : Insee, RP 2016

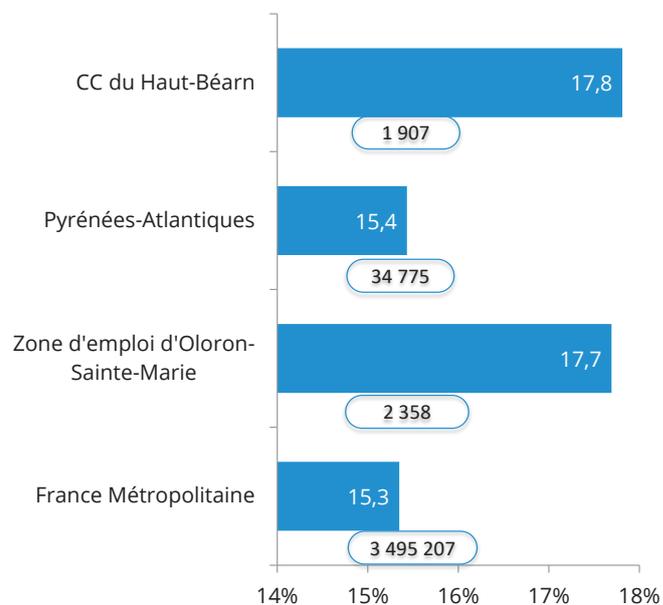


En 2016, le nombre de salariés en contrat précaire s'élève à 1 907, soit 18% des salariés de 15 ans et plus de la CC du Haut-Béarn. La proportion atteint 18% sur la zone d'emploi.

Parmi les 1 907 salariés en contrat précaire de la CC du Haut-Béarn, 1 182 occupent un CDD, soit 11% de l'ensemble des salariés de 15 ans et plus, et 62% des salariés en contrats précaires.

Nombre et part de contrats précaires

Source : Insee, RP 2016



Les contrats précaires regroupent les CDD, l'intérim, les emplois aidés, l'apprentissage et la professionnalisation. Les jeunes constituent la population la plus exposée à la précarité de l'emploi selon ce critère, y compris les jeunes formés et diplômés. De fait, sur un territoire jeune, le taux global d'actifs en emploi précaire est généralement plus élevé que dans les autres territoires, par un effet de structure par âge. Les femmes sont également plus concernées par la précarité de l'emploi que les hommes.



Dans le détail : les effectifs en contrat précaire

Les salariés en contrat précaire parmi l'ensemble des salariés de 15 ans et plus

Source : Insee, RP 2011-2016

	Les salariés en contrat précaire en 2016		Evolution 2011-2016	
	Nb	%	Nb	%
CC du Josbaig	86	14,1	-2	-2,6
CC du Piémont Oloronais	1 492	17,7	+111	+8,0
CC de la Vallée d'Aspe	146	19,8	-7	-4,8
CC de la Vallée de Barétous	183	20,2	-40	-17,9
CC du Haut-Béarn	1 907	17,8	+79	+4,3
Pyrénées-Atlantiques	34 775	15,4	+1 079	+3,2
Nouvelle-Aquitaine	322 926	16,3	+13 785	+4,5
France métropolitaine	3 495 207	15,3	+103 850	+3,1

Valeurs inférieures à celle de la CC du Haut-Béarn

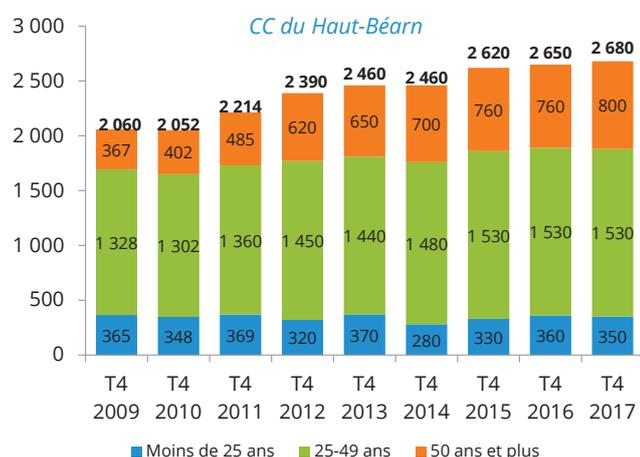
Valeurs proches de celle de la CC du Haut-Béarn

Valeurs supérieures à celle de la CC du Haut-Béarn

A la précarité de l'emploi s'ajoutent les situations de chômage

Évolution des DEFM de catégorie ABC

Source : Insee, Pôle Emploi 2009-2017



La hausse du taux de chômage en France est ancienne. Elle a eu lieu en une dizaine d'années, entre le milieu des années 1970 et le milieu des années 1980. Le taux passe alors de 4 à 9,3 %, qui avoisine le niveau actuel. Depuis, il oscille entre des phases de progression et de diminution, sans jamais arriver à revenir durablement à un niveau proche du plein emploi.

Le taux de chômage global masque des écarts importants suivant les populations. Ce n'est plus le cas selon le sexe : le taux de chômage des femmes est presque équivalent à celui des hommes. Plusieurs critères sont discriminants dans la recherche d'emploi, comme l'âge, avec des jeunes et des quinquagénaires surexposés au chômage y compris pour les jeunes diplômés.

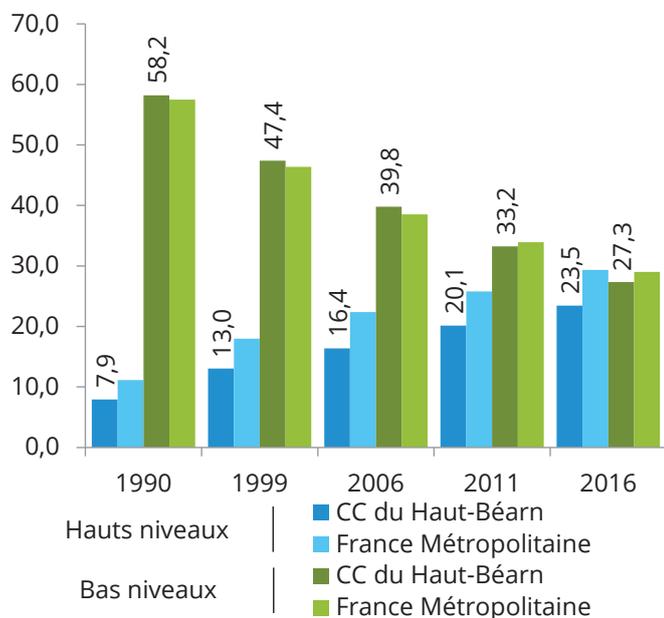
Durant l'année 2017, le nombre de DEFM de catégorie ABC a augmenté de 1% sur la CC du Haut-Béarn. Il atteint 2 680 à la fin du 4ème trimestre.

Si l'on observe l'ensemble de la période 2009-2017, le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie ABC a progressé de 30%. Les DEFM ABC de 50 ans et plus ont doublés sur cette même période.

Le niveau de formation des populations augmente

Évolution des niveaux de formation

Source : Insee, RP 1990-2016



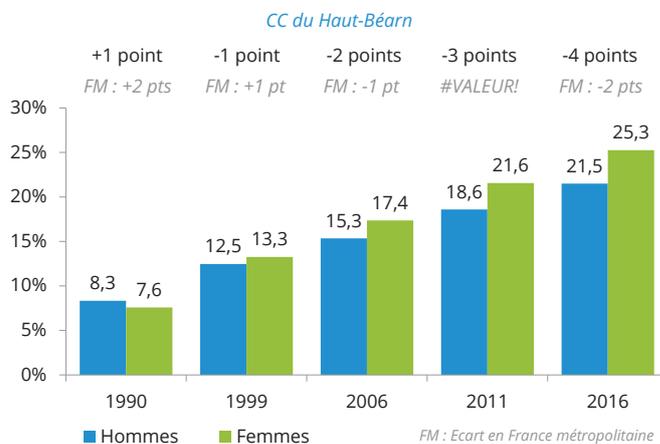
D'une manière générale le niveau de formation s'élève en France. Au début des années 1980, un quart des générations accédait au niveau du bac, contre plus des trois quarts aujourd'hui. Cet allongement a été particulièrement important chez les filles qui ont rattrapé les garçons, même si leurs diplômes restent différenciés.

Sont considérées à hauts niveaux de formation les personnes titulaires d'un diplôme de niveau Bac+2 et plus. Les personnes considérées comme de bas niveaux de formation n'ont aucun diplôme ou au plus le brevet des collèges. La part des personnes à bas niveaux de formation varie assez peu d'une commune à une autre, tandis que celle des personnes hautement diplômées, plus mobiles géographiquement, varie très sensiblement. Les personnes hautement diplômées seront plus représentées sur les territoires économiquement dynamiques et/ou attractifs sur le plan résidentiel.

Si le niveau s'est accru, les qualifications requises par le marché du travail aussi. De plus en plus de métiers requièrent des savoirs formels complexes et, en période de chômage, les entreprises sont de plus en plus exigeantes.

Les hauts niveaux de formation selon le sexe

Source : Insee, RP 1990-2016



La part de femmes avec de hauts niveaux de formation est passée de 22% en 2011 à 25% en 2016, soit 3 points de plus en 5 ans. En 2016, l'écart du poids des hauts niveaux de formation entre hommes et femmes est de 4 points en faveur des femmes ; en 2011, le poids des femmes était supérieur de 3 points à celui des hommes (22% contre 19%). Pour comparaison, en France Métropolitaine, la part de femmes avec de hauts niveaux de formation est supérieure de 2 points à celle des hommes en 2016 (30% contre 28%).

Aujourd'hui, avec des résultats scolaires meilleurs pour les femmes, les niveaux de formation des femmes et des hommes se rejoignent. Ces dix dernières années en France métropolitaine, les écarts entre les niveaux de formation des hommes et des femmes se sont ainsi inversés. En effet, si en 1999 la part des hommes de hauts niveaux de formation (bac+2 et plus) était supérieure de 1 point à celle observée chez les femmes, en 2014 on observe une proportion de femmes de hauts niveaux de formation supérieure de 2 points à celle observée chez les hommes.



Dans le détail : la population à haut niveau de formation

Les 15 ans et plus non-scolarisés de hauts niveaux de formation (Bac+2 et plus)

Source : Insee, RP 2011-2016

	15 ans et plus non-scolarisés	Hauts niveaux de formation		
		Nb	Part en %	Evolution 2011-2016 (en %)
CC du Josbaig	1 286	308	23,9	30,1
CC du Piémont Oloronais	19 625	4 669	23,8	17,1
CC de la Vallée d'Aspe	2 208	516	23,4	28,7
CC de la Vallée de Barétous	2 466	507	20,6	10,8
CC du Haut-Béarn	25 584	6 000	23,5	19,0
Pyrénées-Atlantiques	513 943	155 264	30,2	18,5
Nouvelle-Aquitaine	4 492 842	1 169 764	26,0	19,3
France métropolitaine	47 055 630	13 808 363	29,3	16,8

Valeurs inférieures à celle de la CC du Haut-Béarn

Valeurs proches de celle de la CC du Haut-Béarn

Valeurs supérieures à celle de la CC du Haut-Béarn

Les 15 ans et plus avec de hauts niveaux de formation

Source : Insee, RP 2011-2016

	Part des 15 ans et plus ayant de hauts niveaux de formation* en %					
	2011			2016		
	hommes	femmes	écart (en point)	hommes	femmes	écart (en point)
CC du Josbaig	16,0	22,5	-6,5	21,2	26,5	-5,3
CC du Piémont Oloronais	19,8	21,6	-1,7	22,4	25,1	-2,7
CC de la Vallée d'Aspe	14,7	21,8	-7,1	19,2	27,7	-8,5
CC de la Vallée de Barétous	14,3	20,9	-6,5	17,1	24,0	-6,9
CC du Haut-Béarn	18,6	21,5	-2,9	21,5	25,3	-3,8
Pyrénées-Atlantiques	25,2	27,3	-2,1	29,0	31,3	-2,3
Nouvelle-Aquitaine	21,4	23,5	-2,1	25,0	27,0	-2,0
France métropolitaine	25,0	26,5	-1,5	28,5	30,1	-1,7

* Bac +2 ou plus

Importance de l'écart homme-femme

LES RESSOURCES DU TERRITOIRE : facteurs de développement et d'attractivité

L'attractivité : une alchimie

Qu'est-ce qui fonde le fait que l'on souhaite vivre à un endroit et pas un autre ? L'attractivité d'un territoire dépend de nombreux éléments immatériels, tels les liens familiaux et amicaux que l'on a pu tisser au fil du temps. Elles sont aussi à des éléments naturels ou liés au climat comme la présence d'un fleuve, de la mer, d'un parc naturel, d'un bon niveau d'ensoleillement, etc.

Mais elles dépendent aussi des ressources que l'on peut y mobiliser, pour partie liées à l'offre de services publics. La proximité d'écoles, de services de santé, de places d'accueil pour les jeunes enfants ou de personnes âgées, d'équipements de loisirs ou de culture (bibliothèques, piscines, etc.), de transports ou l'offre de logements sociaux par exemple façonnent la qualité de la vie des habitants. La disponibilité de l'offre pour la population n'est pas facile à mesurer car chaque offre s'adresse à un territoire (un hôpital, un centre de santé ou un médecin ont un rayon d'activité différent) et à des usagers qui ne sont pas les mêmes.

L'un des enjeux pour les politiques publiques – d'autant plus fort que les ressources sont rares - est l'adéquation entre l'offre et les besoins. On ne peut implanter un hôpital par commune ou une bibliothèque dans chaque quartier : il faut donc opérer les choix d'implantation qui répondent le mieux possible à la demande, mesurée de la façon la plus fine possible.

Ces ressources sont aussi liées au tissu économique privé qui offre des services, même s'ils sont marchands. C'est le cas, en particulier, du commerce de détail ou de l'artisanat par exemple. Au-delà bien entendu, l'implantation des entreprises détermine le niveau d'emploi et du même coup le niveau du chômage. Comme pour l'offre de services publics, les liens sont complexes : on ne travaille pas nécessairement (et même rarement) là où l'on vit. Le « rayonnement » d'un emploi dépend du type de poste et du niveau de rémunération : Il est plus facile d'aller occuper un emploi lointain quand le salaire permet de financer le transport ou que les horaires ne sont pas trop décalés si l'on se déplace en transports en commun par exemple. Il dépend aussi de cette offre de transports, des réseaux routiers aux transports en commun.

Chiffres clés et définitions

		Evolution (2009-2015)
Etablissements actifs	3 474 établissements <i>4 698</i>	-4,3% <i>-0,1</i>
Etablissements sans salariés	71,9% des établissements <i>70,35%</i>	-5,2% <i>-15,4%</i>
		Evolution (2011-2016)
Emplois	13 107 emplois <i>16 760</i>	+1,7% <i>+0,0</i>
Taux de polarisation	1,0 emploi(s) pour 1 actif <i>1,0</i>	+0,0 <i>+2,2%</i>
		Evolution (2010-2015)
Indicateur de développement territorial	-29,9 <i>9,2</i>	+4,3 <i>+2,7</i>
		Evolution (2012-2017)
Les praticiens de santé (2017)	241 praticiens <i>5 524</i>	+26,8% <i>+14,5%</i>

NB : En violet, valeurs de la Zone d'emploi d'Oloron-Sainte-Marie

NB : En orange, valeurs des Pyrénées-Atlantiques

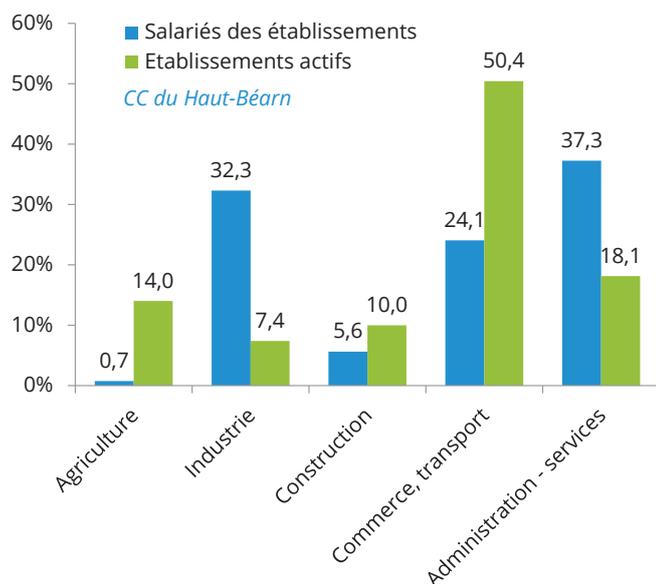
L'établissement actif est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière, la « boutique » d'un réparateur de matériel informatique... L'établissement, unité de production, constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie.

Taux de polarisation : ce ratio est égal au nombre d'emplois présents sur le territoire rapporté au nombre d'actifs ayant un emploi et résidant sur le territoire. Lorsque cet indicateur est supérieur à 1, cela signifie que le territoire attire quotidiennement un nombre importants d'actifs qui n'y vivent pas. Les mouvements domicile-travail s'effectuent en général au sein des bassins d'emplois.

L'implantation des entreprises forge l'image économique du territoire

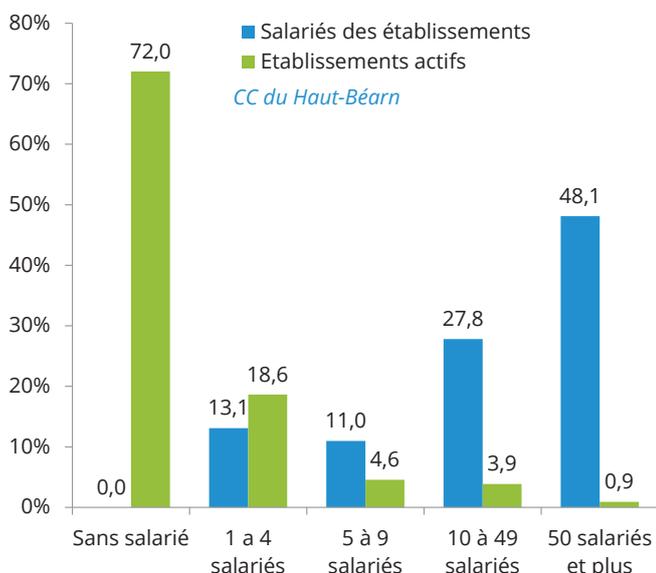
Répartition des salariés et des établissements en fonction du secteur d'activité

Source : Insee, Clap 2015



Répartition des salariés et des établissements en fonction de la taille de l'effectif

Source : Insee, Clap 2015



En France, plus de 4 millions d'établissements, soit 78% du total appartiennent au secteur tertiaire. Ils emploient à eux seuls plus des trois quart des salariés soit 17 millions de personnes. Les activités tertiaires sont essentiellement centrées sur celles du commerce, des transports et autres services et constituent un socle commun d'emplois et d'établissements à tous

les espaces. Elles se localisent en général là où la population est importante et se développent souvent sous l'impulsion de dynamiques résidentielles. Elles sont créatrices d'emplois. Les établissements de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale (14% du total) sont présents de façon plus ou moins importante, en fonction des choix et des possibilités budgétaires des territoires. En France, ils emploient un tiers des salariés. La construction concerne 10% des établissements et occupe 6% des salariés. Les établissements, présents un peu partout sur le territoire, fluctuent en fonction de l'indice de construction. Quant à l'industrie, elle se maintient dans des territoires historiques. La baisse d'activité dans ce secteur fragilise en premier lieu les entreprises sous-traitantes du territoire concerné.

Le secteur agricole surtout présent en milieu rural, rencontre des difficultés avec la fermeture d'établissements et la baisse de l'emploi. Il concerne 7% des établissements en France qui emploient moins d'1 million de salariés soit 1% de l'effectif total.

En 2015, le répertoire CLAP enregistre 3 500 établissements actifs au sein du territoire de la CC du Haut-Béarn. Ces établissements emploient la même année 9 620 salariés.

En 2015, l'administration et service représente 50% des établissements actifs de la CC du Haut-Béarn. Ce secteur concentre à lui seul 37% des salariés travaillant sur le territoire.

La même année, 72% des établissements n'emploient aucun salarié. A l'opposé, 1% des établissements (ceux ayant 50 salariés ou plus) concentrent 48% des salariés du territoire (au lieu de travail).

Entre 2011 et 2015, les établissements actifs ont diminué de -10% sur la CC du Haut-Béarn, tout comme au sein de la Zone d'emploi d'Oloron-Sainte-Marie (-16%).

En 2015, on compte 2 520 établissements n'ayant aucun salarié au sein du territoire de la CC du Haut-Béarn, soit une diminution de 13% par rapport à 2011.



Dans le détail : les créations d'établissement

Etablissements actifs et taux de création en 2015

Source : Insee, SIRENE 2015

	Etablissements actifs 2015		Créations d'établissements 2015	
	Nb	Part pour 1000 hab.	Nb	Taux de création (%)
CC du Josbaig	173	101,9	12	14,0
CC du Piémont Oloronais	2 484	99,8	168	10,8
CC de la Vallée d'Aspe	478	175,2	22	9,8
CC de la Vallée de Barétous	512	167,0	30	13,0
CC du Haut-Béarn	3 647	112,6	232	11,1
Pyrénées-Atlantiques	73 469	109,0	6 358	13,5
Zone d'emploi d'Oloron-Sainte-Marie	5 145	123,0	278	9,8
Nouvelle-Aquitaine	572 497	96,5	52 620	14,4
France métropolitaine	5 707 017	88,5	577 417	14,3

Valeurs inférieures à celle de la Zone d'emploi d'Oloron-Sainte-Marie

Valeurs proches de celle de la Zone d'emploi d'Oloron-Sainte-Marie

Valeurs supérieures à celle de la Zone d'emploi d'Oloron-Sainte-Marie

Le volume et la typologie des emplois existants sur un territoire entraînent les mobilités domicile-travail

En France, l'emploi reste encore largement concentré dans les pôles urbains. Aujourd'hui, deux tiers des salariés quittent leur commune de résidence pour aller travailler, un tiers travaillent dans leur commune de résidence.

Les déplacements domicile travail se pratiquent quotidiennement entre des communes plutôt résidentielles (taux de polarisation inférieur à 1) et des communes proposant une offre d'emploi attractive (taux de polarisation supérieur à 1). Ces mouvements de population active sont liés au volume d'emplois présents sur la commune mais également, et surtout, à leur spécialisation. Une commune peut ainsi attirer quotidiennement sur son territoire un nombre importants d'actifs qui n'y vivent pas.

D'une manière générale, les actifs qui résident dans les communes périurbaines, moins pourvues d'emplois que les pôles urbains, quittent plus généralement leur commune pour aller travailler.

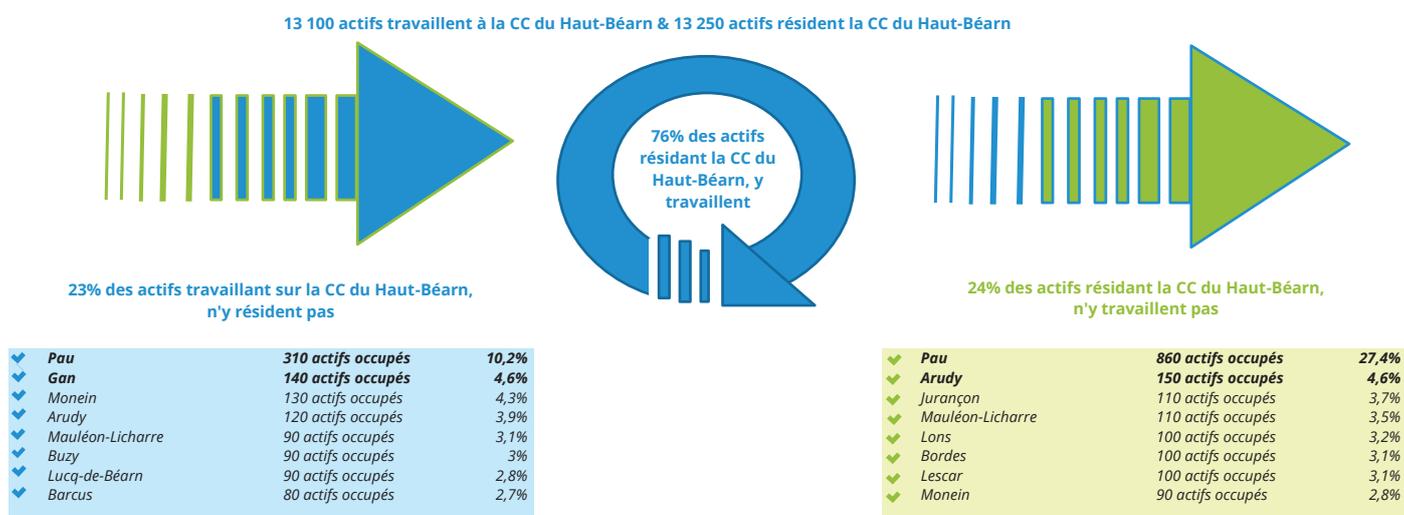
En 2016, le territoire totalise 13 107 emplois (lieu de travail) pour 13 075 actifs occupés (lieu de résidence), soit un taux de polarisation proche de 1.

En 2015, 3 040 actifs viennent quotidiennement travailler sur la CC du Haut-Béarn (23% de l'ensemble des actifs travaillant sur le territoire). 3 190 actifs résidant la CC du Haut-Béarn sortent quotidiennement du territoire pour aller travailler (24% des actifs résidents de la commune). Enfin 76% des actifs résidents sont sédentaires (10 060 au total).

10% des actifs venant travailler sur la CC du Haut-Béarn viennent de Pau, 5% de Gan. A l'inverse, 28% des actifs de la CC Haut-Béarn vont travailler quotidiennement sur Pau.

Les mobilités professionnelles journalières sur la commune en 2016

Source : Insee, RP fichiers détail 2016





Dans le détail : le taux de polarisation sur les communes

Taux de polarisation sur le territoire en 2016 (Emplois LT / Actifs occupés LR)

Source : Insee, RP 2016 & SIRENE 2015

	Nb d'emplois (LT)	Nb d'actifs occupés (LR)	Taux de polarisation
CC du Josbaig	248	744	0,33
CC du Piémont Oloronais	10 990	9 997	1,10
CC de la Vallée d'Aspe	1 022	1 028	1,00
CC de la Vallée de Barétous	847	1 307	0,65
CC du Haut-Béarn	13 107	13 075	1,00
Pyrénées-Atlantiques	271 059	272 727	0,99
Zone d'emploi d'Oloron-Sainte-Marie	16 760	16 817	1,00
Nouvelle-Aquitaine	2 322 302	2 345 665	0,99
France métropolitaine	25 757 247	26 173 174	0,98

Dans le détail : les individus sont une ressource pour le développement socio-économique du territoire

Indicateur de Développement Territorial

Source : Insee, RP 1999-2015 & calcul Compas

	IDT			Evolutions	
	1999	2011	2016	2011	2016
CC du Josbaig	-42,9	-38,3	-37,8	+4,6	+0,6
CC du Piémont Oloronais	nd	-28,6	-22,3	nd	+6,3
CC de la Vallée d'Aspe	-53,7	-63,2	-59,4	-9,5	+3,7
CC de la Vallée de Barétous	-46,2	-56,9	-56,3	-10,6	+0,6
CC du Haut-Béarn	-39,8	-34,7	-29,4	+5,1	+5,3
Pyrénées-Atlantiques	-3,1	6,6	9,2	+9,7	+2,7
Zone d'emploi d'Oloron-Sainte-Marie	-38,9	-43,7	-41,1	-4,8	+2,6
Nouvelle-Aquitaine	-23,1	-20,7	-20,6	+2,4	+0,1

Valeurs inférieures à celle de la Zone d'emploi d'Oloron-Sainte-Marie

Valeurs inférieures à celle de la Zone d'emploi d'Oloron-Sainte-Marie

Valeurs supérieures à celle de la Zone d'emploi d'Oloron-Sainte-Marie



Les indicateurs permettant de décrire les quartiers sont nombreux. Ils peuvent concerner le logement, la relation à l'emploi, le niveau de vie, l'accès aux services, la mobilité, la démographie... Nous avons choisi d'analyser seulement trois indicateurs et de les agréger afin d'en faciliter la lecture.

Ces trois indicateurs couvrent les dimensions suivantes :

- le niveau de formation : il s'agit ici d'un indicateur qui permet d'approcher l'accès à la formation (donc pour une part l'accès et l'usage de services publics), la potentialité des habitants à accéder à l'emploi (la formation étant l'un des indicateurs déterminant au regard du chômage), la participation à la vie citoyenne (les partis, les élus, la vie associative - à l'exception importante d'une partie de la vie associative sportive- sont dominés par des personnes ayant un niveau de formation important, souvent au-delà du bac). Nous avons donc retenu la part des hauts niveaux de formation (Bac+2 et plus) parmi la population ayant achevé ses études. Cet indicateur permet d'estimer **le capital social** d'un territoire.

- Le niveau de revenu des habitants des territoires offre une lecture essentielle soit de la pauvreté, soit des capacités économique de ses habitants à consommer. Le niveau de revenu est aussi lié soit à un capital économique important, soit à une activité économique rémunératrice. Nous avons retenu le revenu médian par unité de consommation qui nous permet d'approcher **le niveau de vie** des habitants du territoire.

- La participation à la vie économique est aussi liée à la production que chacun d'entre nous peut faire au sein de la société. Cette production est liée à notre implication dans le système d'échange (force de travail contre rémunération). La part de notre vie à cette fonction est de plus en plus élastique : pour certains le travail peut commencer très rapidement (ce qui est le cas pour beaucoup de jeunes dans les quartiers), pour d'autres le

travail peut commencer tardivement (après des études par exemple) ou alors se terminer bien après 60 ans. Nous avons donc retenu une tranche d'âge se limitant à la période située entre 25 et 54 ans qui est la tranche d'âge où la très grande partie des actifs va être en situation de production. L'indicateur permet de définir la part de la population active occupée (c'est à dire la population occupant réellement un emploi) ayant entre 25 et 54 ans parmi l'ensemble de la population qui a cet âge là. Ainsi, plus l'indicateur est important et plus la population est impliquée dans la vie active et inversement, plus l'indicateur est faible et moins il y a d'actifs occupés.

L'indicateur synthétique est basé sur la mesure de l'écart entre la France et chacun des territoires. Chacun des trois indicateurs tient ensuite compte de la valeur moyenne de l'indicateur au niveau national (car il y a des pourcentages et pour le revenu une dimension monétaire). Ainsi, quand la valeur est inférieure à zéro, cela signifie qu'au regard des trois indicateurs il y a une situation globalement plus défavorable pour ce quartier au regard de l'ensemble de la France, même s'il se peut qu'un des indicateurs soit mieux positionné.

Déroulé du diagnostic

Précautions de lecture :	3	Parmi les familles, la typologie évolue également.	35
Éléments de méthode.	3	LA PETITE ENFANCE ET L'ENFANCE : un défi et une question sociale majeure.	38
Notre choix d'indicateurs.	4	Chiffres clés et définitions	39
La population et l'âge	4	L'évolution des effectifs de jeunes enfants reflète le dynamisme démographique du territoire	40
Lexique	4	Le choix des modes d'accueil des jeunes enfants et l'offre d'accueil dans le territoire	43
Territoire d'étude.	5	Les transformations des structures familiales modifient les besoins en mode d'accueil	45
LE PEUPEMENT ET LE LOGEMENT : de l'historique du peuplement à la structure de population actuelle	6	L'activité des femmes est l'un des facteurs déterminant les besoins en modes d'accueil	46
Chiffres clés et définitions	7	LES JEUNES : du domicile parental à l'insertion dans le monde des adultes ..	48
La structure par âge actuelle reflète les grandes phases de peuplement du territoire	8	Chiffres clés et définitions	49
L'évolution de la population s'explique par les soldes naturels et migratoires	12	L'évolution de la population des 11-24 ans est liée au dynamisme démographique du territoire	50
La diminution de la taille des ménages est liée aux phénomènes de décohabitation et de vieillissement	13	Avant 25 ans, la jeunesse reflète une forte diversité de situations.	52
Les évolutions du parc de logements et de la population sont étroitement liées	16	A partir de 20 ans une part importante des jeunes a quitté le foyer parental.	53
Les migrations résidentielles influencent la structure par âge et la taille des ménages	19	Les jeunes actifs sont les premiers concernés par les contrats précaires.	55
L'occupation du parc de résidences principales varie selon la typologie des logements.	25	Les jeunes ni en emploi ni en formation initiale sont potentiellement en difficulté d'insertion.	57
LES MÉNAGES ET LES STRUCTURES FAMILIALES : l'influence des transformations de la société dans le territoire	28	LES SENIORS ET LE GRAND AGE : les conséquences du vieillissement de la population	58
Chiffres clés et définitions	30	Chiffres clés et définitions	59
La diminution du nombre de personnes par foyer est le signe d'une évolution de la structure des ménages.	31		
L'isolement résidentiel ne témoigne que partiellement de l'isolement social ..	33		

La part des personnes âgées dans la population augmente et les équilibres générationnels se modifient60

Les personnes âgées présentent, comme les autres classes d'âge, des conditions de vie diversifiées64

LE HANDICAP : de l'enfance à l'âge adulte, des populations fragiles.....65

Chiffres clés et définitions66

La prise en charge d'un enfant en situation de handicap peut donner lieu à une aide financière67

A l'âge adulte, l'allocation pour adulte handicapé vise à compenser les difficultés d'accès à l'emploi.....68

LES REVENUS ET LA PAUVRETÉ : les évolutions des inégalités territoriales et sociales.....69

Chiffres clés et définitions70

Une personne est pauvre si elle vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur à 1 015€ par mois en 201571

L'âge est un facteur discriminant des niveaux de vie73

La pauvreté est plus forte chez les personnes vivant en famille monoparentale75

Au-delà du coût pour se loger les différences de niveau de vie entre propriétaires et locataires existent.....76

Les personnes pauvres sont plus nombreuses dans certaines catégories de populations77

Une modification du seuil pris en compte ferait évoluer significativement le volume et la proportion des populations considérées financièrement vulnérables.....78

La mixité des revenus varie d'un territoire à l'autre80

Certains ménages ne disposent que des prestations CAF comme revenus82

Les minima sociaux s'adressent aux ménages les plus précaires84

Depuis 10 ans, les inégalités de revenus augmentent entre les ménages et entre les territoires86

LES CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES DE LA POPULATION : la diversité des profils.....88

Chiffres clés et définitions89

Les équilibres entre catégories de population se modifient.....90

La répartition par professions et catégories socio-professionnelles reflète le profil sociologique des territoires92

L'emploi précaire sur le territoire94

A la précarité de l'emploi s'ajoutent les situations de chômage96

Le niveau de formation des populations augmente97

LES RESSOURCES DU TERRITOIRE : facteurs de développement et d'attractivité .99

Chiffres clés et définitions100

L'implantation des entreprises forge l'image économique du territoire.....101

Le volume et la typologie des emplois existants sur un territoire entraînent les mobilités domicile-travail.....103

Déroulé du diagnostic.....106

Lexique108

Les sources de données exploitées 114

Lexique

A

L'allocation pour adulte handicapé (AAH) permet de garantir un revenu minimum aux personnes handicapées de plus de 20 ans (ou de plus de 16 ans, si il n'est plus considéré comme étant à charge pour le bénéfice des prestations familiales.) et jusqu'à l'âge minimum légal de départ à la retraite en cas d'incapacité de 50 % à 79 %. Ce droit est ouvert dès lors que la personne handicapée ne peut prétendre à un avantage vieillesse, invalidité ou rente d'accident du travail d'un montant au moins égal à celui de l'AAH.

Actifs : La population active regroupe les actifs ayant un emploi et les chômeurs. Ne font pas partie de la population active les personnes qui, bien que s'étant déclarées au chômage, précisent qu'elles ne recherchent pas d'emploi.

Actifs occupés : Population active ayant un emploi (ou actifs ayant un emploi). Au sens du recensement, la population active ayant un emploi (ou les actifs ayant un emploi) comprend les personnes qui déclarent être dans une des situations suivantes : - exercer une profession (salarisée ou non), même à temps partiel ; - aider une personne dans son travail (même sans rémunération) ; - être apprenti, stagiaire rémunéré ; - être chômeur tout en exerçant une activité réduite ; - être étudiant ou retraité tout en occupant un emploi.

Âge atteint : L'âge est la durée écoulée depuis la naissance. L'âge par génération (ou âge atteint dans l'année ou encore âge en différence de

millésimes) est la différence entre l'année de collecte de l'information et l'année de naissance.

Âge révolu : L'âge est la durée écoulée depuis la naissance. L'âge en années révolues est l'âge atteint au dernier anniversaire

Allocataires CAF : Les allocataires des Caisses d'Allocations Familiales sont les personnes qui perçoivent au moins une allocation au regard de leur situation familiale et/ou monétaire. La notion d'allocataire est une notion de foyer (à rapprocher des ménages au sens Insee) et non d'individu. Ainsi, compter des allocataires signifie compter des foyers constitués de personnes seules ou de plusieurs personnes (familles). Les CAF gèrent deux types de prestations : - Les prestations légales, dont les barèmes et les conditions d'attribution sont fixés nationalement (ex : allocations familiales, allocation logement, etc..) - Des aides d'action sociale (aides financières individuelles, interventions de travailleurs sociaux, ...), gérées par chacune des CAF et dont les conditions d'attribution sont spécifiques à chaque caisse. Les données disponibles concernent uniquement les bénéficiaires de prestations légales.

B

Bas niveaux de formation : Sont considérées comme de bas niveaux de formation les personnes de 15 ans et plus non scolarisées, n'ayant aucun diplôme, ou ayant un Certificat d'études primaires, un Bepc ou un brevet des collèges. La population scolarisée est exclue.

C

Les **catégories socioprofessionnelles** (« CSP »), ou plus exactement selon la terminologie de l'Insee les « professions et catégories socioprofessionnelles » (« PCS ») constituent un classement de la population en grands ensembles cohérents : six catégories d'actifs, auxquelles il convient d'ajouter les retraités et une catégorie « divers », regroupant les chômeurs n'ayant jamais travaillé, les militaires du contingent, les étudiants, les femmes (et les hommes) au foyer, etc. Les catégories d'actifs sont divisées en fonction de plusieurs critères : le type d'emploi, le statut (indépendant ou non), la qualification, la rémunération, etc. Les six principales sont : agriculteurs, artisans commerçants et chefs d'entreprises, cadres et professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires, employés et ouvriers.

Chômeurs : Il existe deux définitions du chômage. La première est celle de l'Insee, qui utilise les normes du Bureau international du travail. Un chômeur est une personne âgée de plus de 15 ans, qui n'a pas travaillé la semaine de référence de l'enquête (même une heure), se trouve disponible dans les 15 jours et recherche activement un emploi. La seconde est celle du ministère de l'emploi : elle comptabilise les demandeurs d'emploi enregistrés par Pôle emploi dans différentes catégories. Il s'agit donc d'une définition administrative.

Pôle emploi enregistre les demandeurs d'emploi en trois principales catégories :

- catégorie A : tous les demandeurs d'emploi n'ayant exercé aucune activité le mois précédent (1). C'est la catégorie de base, la plus commentée.
- catégorie B : demandeurs d'emploi ayant exercé une activité réduite, moins de 78 heures le mois précédent.
- catégorie C : demandeurs d'emploi ayant travaillé plus de 78 heures le mois précédent.

(1) Le « mois précédent » ne signifie pas que ces personnes exercent régulièrement une telle activité.

Clap (Connaissance Locale de l'Appareil Productif) : système d'information alimenté par différentes sources dont l'objectif est de fournir des statistiques localisées au lieu de travail jusqu'au niveau communal, sur l'emploi salarié et les rémunérations pour les différentes activités des secteurs marchand et non marchand.

Contrats précaires : Sont considérés comme contrats précaires les contrats à durée déterminée, les contrats d'intérim, les emplois aidés, les apprentis et les stagiaires rémunérés. La part des salariés en contrats précaires donne une indication de la stabilité d'accès à l'emploi de la population salariée résidant sur le territoire.

La **CMU-C** (couverture maladie universelle complémentaire), attribuée sous condition de ressources, permet d'avoir accès à une assurance complémentaire gratuite, ce qui correspond dans le langage courant à la « mutuelle ». La CMU-C, comme les assurances complémentaires, couvre plus ou moins totalement la partie de frais non remboursés par le régime général d'assurance maladie.

D

Déciles : Si l'on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de patrimoine, de niveaux de vie..., les déciles (au nombre de 9 : de D1 à D9) sont les valeurs qui la partagent en 10 sous-populations d'effectifs égaux. Le 1er décile (resp. 9e décile) est le seuil en dessous (resp. au-dessus) duquel se situent les 10% des ménages (ou personnes) ayant le plus faible (resp. haut) salaire, revenu, patrimoine, niveau de vie...

E

L'écart interdécile est la différence entre le neuvième et le premier décile, le plus souvent exprimée en euros par mois. Le neuvième décile est le revenu le plus faible des 10% les plus aisés, le premier décile est le revenu le plus élevé des 10% les plus pauvres.

Emplois stables : Nous considérons en emploi stable les salariés à temps complet et sans limitation de durée (CDI ou fonction publique).

F

Une **famille monoparentale** est constituée d'un adulte isolé ayant la charge d'un ou plusieurs enfant(s). L'adulte est dans 90% des cas la mère. Par « enfant » on entend les personnes à charge âgées de moins de 25 ans. On ne considère que les enfants célibataires.

Une **famille nombreuse** est une famille comprenant au moins trois enfants de moins de 25 ans.

H

Hauts niveaux de formation : Sont considérées comme de hauts niveaux de formation les personnes de 15 ans et plus non scolarisées, de niveau bac + 2 et plus. La population scolarisée est exclue.

I

Impôts directs : Ensemble des impôts sur le revenu des personnes physiques (IRPP), taxe d'habitation (TH), contribution sociale généralisée (CSG), contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS), prélèvement libératoire sur valeurs mobilières et autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine.

L'**indice de vieillissement des générations âgées** rapporte la population âgée de 60 à 74 ans à la population âgée de 75 ans et plus. Cet indicateur permet d'appréhender, sans réaliser de projections de populations, l'évolution programmée de la population âgée et ainsi le vieillissement à venir de la population. En effet, le rapport entre ces deux générations donne une idée du remplacement des générations pour la décennie suivante. Plus ce rapport est élevé, plus la génération des 60-74 ans est importante par rapport à la génération des 75 ans et plus, et plus la population des personnes âgées est susceptible d'augmenter dans la décennie à venir. Et inversement, plus ce rapport est faible, plus la population des 75 ans et plus est susceptible de diminuer dans la décennie à venir. Cet indicateur est surtout significatif pour les comparaisons entre territoires. En effet, il ne prend pas en compte les taux de mortalité (l'intégralité de la génération des 60-74 ans n'atteindra pas l'âge de 75 ans et plus), ni les migrations susceptibles d'intervenir sur la décennie. Il doit être considéré avec autant de précautions si le territoire comprend des structures d'accueil des personnes âgées.

Iris signifie « Ilots regroupés pour l'information statistique ». C'est la plus petite division territoriale statistique définie par l'Insee. Un Iris résidentiel regroupe toujours environ 2 000 habitants. En ville, un Iris correspond à peu près à l'idée la plus commune du « quartier ». Il peut être de superficie très différente selon la densité de population.

L

Les **logements du secteur social** selon l'Insee, sont :

- les logements appartenant à des organismes HLM (Habitation à loyer modéré) ou à d'autres bailleurs de logements sociaux (par exemple, logements détenus par les sociétés immobilières d'économie mixte - SEM) et qui sont soumis à la législation HLM pour la fixation de leur loyer ;
- les logements en dehors du champ des organismes de HLM mais pratiquant un loyer HLM. Remarque : Les logements-foyers, les résidences pour personnes âgées ou handicapées ne font pas partie des logements du secteur social.

Un **logement vacant** est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants : - proposé à la vente, à la location ; - déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation ; - en attente de règlement de succession ; - conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ; - gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (exemple un logement très vétuste...)

M

Médiane : Si l'on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de patrimoine, de niveaux de vie..., la médiane (D5 ou Q2) partage la population en deux sous-populations égales.

Un **ménage**, au sens du recensement de la population, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Le nombre de ménages et le nombre de résidences principales sont égaux.

Remarque : les personnes vivant dans des habitations mobiles, les marins, les sans-abris, et les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention...) sont considérées comme vivant hors ménage.

Les **minima sociaux** visent à assurer un revenu minimal à une personne (ou à sa famille) en situation de précarité. Ce sont des prestations sociales non contributives, c'est-à-dire qu'elles sont versées sans contrepartie de cotisations. Le système français de minima sociaux comporte divers dispositifs dont un spécifique aux départements d'outre-mer (Dom).

Le RSA qui vise à lutter contre les exclusions est un des plus connus. Les autres allocations visent des publics spécifiques confrontés à un risque de grande pauvreté, par exemple : - les chômeurs de très longue durée, avec l'allocation de solidarité spécifique (ASS) pour ceux ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage ; - les personnes handicapées (allocation aux adultes handicapés - AAH) ; - les personnes âgées (minimum vieillesse).

N

Naissances : Les statistiques annuelles, concernant les naissances domiciliées, sont élaborées par l'Insee à partir des bulletins statistiques de l'état civil. Le lieu de l'évènement est celui du domicile de la mère.

Niveau de vie : Revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage.

Nouveaux arrivants : Les nouveaux arrivants sur la commune correspondent aux populations nouvellement arrivées sur la commune. Le recensement de la population considère comme immigrants les personnes qui résident sur la commune et n'y résidaient pas 5 ans auparavant quel que soit leur parcours résidentiel intermédiaire.

P

Petites résidences principales : Ce sont les résidences principales composées de 1 ou 2 pièces. Sont dénombrées les pièces à usage d'habitation (y compris la cuisine si sa surface excède 12 m²) ainsi que les pièces annexes non cédées à des tiers (chambres de service...). Ne sont pas comptées les pièces à usage exclusivement professionnel ainsi que les entrées, couloirs, salles de bain, ...

La **population «comptée à part»**, comprend les personnes qui habitent hors de la commune, mais qui y ont gardé une résidence : les étudiants qui poursuivent leurs études dans une autre ville, les militaires ou personnes âgées qui ont conservé un logement mais qui ne vivent plus dans la commune notamment.

La **population «municipale»** comprend toutes les personnes qui vivent effectivement dans la commune. On y trouve aussi bien les ménages qui demeurent en logement individuel, que les

étudiants en cité-universitaire, les personnes âgées en maison de retraite, où les personnes en habitat mobile, etc.

La **Population non scolarisée** comprend les personnes non inscrites dans un établissement d'enseignement.

La **population totale** d'une commune est la somme de la population municipale et de la population comptée à part. La somme des populations totales des communes n'est pas équivalente à la population française, car elle comprend des doubles comptes. Un étudiant «compté à part», par exemple, peut être enregistré dans deux communes à la fois au sens de la population totale, une fois dans la commune de ses parents, une fois là où il étudie. Seule la population municipale est dite «sans double compte» : la somme est égale à la population totale.

Prestations sociales : Ensemble des prestations familiales, de logement, minima sociaux (revenu minimum d'insertion, revenu de solidarité active, allocation adulte handicapé, allocation de parent isolé, allocation de solidarité aux personnes âgées).

Q

Quartiles : Si l'on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de patrimoine, de niveaux de vie..., les quartiles (au nombre de 3 : de Q1 à Q3) sont les valeurs qui la partagent en 4 sous-populations d'effectifs égaux. Le 1er quartile (resp. 3e quartile) est le seuil en dessous (resp. au-dessus) duquel se situent les 25 % des ménages (ou personnes) ayant le plus faible (resp. haut) salaire, revenu, patrimoine, niveau de vie...

R

Ratio aidants / aidés : De manière schématique, les proches des personnes âgées et notamment leurs enfants susceptibles d'aider les personnes âgées peuvent être assimilés aux 55 à 64 ans (populations des aidants). Le rapport entre les 55-64 ans (population des aidants) et les 85 ans et plus (population à aider) donne une idée du potentiel en matière de soutien à domicile des personnes âgées dépendantes par leur famille.

Une **résidence principale** est un logement, occupé de façon permanente et à titre principal par un ménage, le nombre de ménages est donc égal à celui des résidences principales. Le nombre de résidences principales comprend les logements ordinaires (voir

ci-dessus), mais aussi toutes les autres formes de logements (foyers, habitat de fortune, roulotte, etc.).

Résidence secondaire ou occasionnelle : La distinction entre logements occasionnels et résidences secondaires est parfois difficile à établir ; c'est pourquoi, les deux catégories sont souvent regroupées. Les résidences secondaires correspondent aux logements utilisés pour les week-ends, les loisirs ou les vacances, y compris les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques. Les logements occasionnels regroupent les logements ou pièces indépendantes utilisés occasionnellement pour des raisons professionnelles (par exemple, un pied-à-terre professionnel d'une personne qui ne rentre qu'en fin de semaine auprès de sa famille).

Le **revenu fiscal par unité de consommation** divise le revenu global du ménage par un nombre de parts baptisées «unités de consommation», ce qui permet de comparer les niveaux de vie des ménages de taille différente, en prenant en compte leur composition. Les parts ne sont pas toutes de même taille. Selon le système utilisé par l'Insee, le premier adulte (ou une personne seule) vaut une part (donc une unité de consommation), les autres personnes de 14 ans ou plus valent 0,5 part, les enfants de moins de 14 ans 0,3 part.

Les allocataires bénéficiant d'un **revenu garanti** sont des allocataires percevant au moins une des prestations parmi les allocations suivantes : RSA, AAH, RSO.

Le **revenu médian** d'une population donnée (des ménages, des personnes seules, des familles monoparentales, etc.) est celui qui partage cette population en deux, autant gagnent moins, autant gagnent davantage.

RSA (Revenu de solidarité active) : Entré en vigueur le 1er juin 2009 en France métropolitaine et le 1er janvier 2011 dans les départements d'outre-mer, cette prestation remplace le revenu minimum d'insertion (RMI) et l'allocation de parent isolé (API) pour les personnes privées d'emploi. Il apporte une incitation financière aux personnes sans ressource qui reprennent un emploi (le RSA garantit à quelqu'un qui reprend un travail que ses revenus augmentent). Enfin il complète les ressources des personnes dont l'activité professionnelle ne leur apporte que des revenus limités.

S

Sédentaires : Au recensement de la population les sédentaires sont les populations qui résidaient sur la même commune 5 ans auparavant.

Seuil de pauvreté : Il est égal à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des personnes vivant en France métropolitaine.

Sirene (Système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements) : Ce système dont la gestion a été confiée à l'Insee enregistre l'état civil de toutes les entreprises et leurs établissements, quelle que soit leur forme juridique et quel que soit leur secteur d'activité, situés en métropole, dans les Dom (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion et Mayotte) et à Saint-Pierre et Miquelon. Les entreprises étrangères qui ont une représentation ou une activité en France y sont également répertoriées.

Le **solde migratoire** est la différence entre les entrées (immigrants) et les sorties (émigrants) d'un territoire donné, à titre permanent, pour une année donnée.

Le **solde naturel** correspond à la différence entre les naissances et les décès.

T

La **taille moyenne des ménages** reflète le nombre de personnes vivant par ménage (ou résidence principale).

Taux de pauvreté : Pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

Taux de polarisation de l'emploi : Le taux de polarisation rapporte le nombre d'emplois situés sur la commune, au nombre d'actifs occupés (ayant un emploi) résidant sur la commune. Un taux proche de zéro caractérise une commune résidentielle, qui ne dispose que de très peu d'emplois. Un taux nettement supérieur à un caractérise une ville qui attire chaque jour un nombre élevé d'actifs occupés. Il y a équilibre lorsque le taux est égal à un. Dans ce cas, les départs quotidiens vers le lieu de travail sont équivalents en volume aux arrivées quotidiennes d'actifs occupés, ou tous les emplois sont occupés par des actifs de la commune (pas de départs et pas d'arrivées).

Le **taux estimé de fécondité** est le rapport entre la moyenne des naissances au cours des trois dernières années et la population féminine âgée de 15 à 44

ans (en âge d'avoir des enfants). Il diffère de l'indice conjoncturel de fécondité calculé par l'Insee.

Temps partiel : La répartition des actifs ayant un emploi selon qu'ils occupent leur emploi principal à temps partiel ou à temps complet est réalisée sur la base de la déclaration des personnes concernées.

U

L'**unité de consommation** permet de comparer les niveaux de vie de ménages de taille différente en prenant en compte leur composition. L'Insee utilise la méthode de calcul suivante : le premier adulte (ou une personne seule) vaut une part entière (donc une unité de consommation), les autres personnes de 14 ans ou plus valent 0,5 part, les enfants de moins de 14 ans 0,3 part.

Z

Une **zone d'emploi** est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

Les sources de données exploitées

INSEE

Les recensements de la population

- Historique des populations légales
- Données Profils Insee 1990-1999
- Base de chiffres clés recensement rénové
- Base de tableaux détaillés recensement rénové
- Base de données infra-communales recensement rénové
- Fichiers détails recensement rénové

L'état civil

- Naissances domiciliées
- Décès domiciliés

Les impôts

- Les revenus fiscaux localisés des ménages DGI
- Les Indicateurs de structure et de distribution des revenus DGI
- Les taux de pauvreté FiLoSoFi
- Les niveaux de vie FiLoSoFi

Omphale

- Les tables de fécondité et mortalité

CAF

- Les bénéficiaires des prestations légales
- Les Allocataires des prestations légales

CNAM-TS

- La population des bénéficiaires du régime général de l'assurance maladie
- Couverture maladie universelle complémentaire

DARES

- Les Demandeurs d'emploi en fin de mois

Analyse des besoins sociaux

Portrait de territoire CC du Haut-Béarn

Novembre 2019



Contact :

Hervé GUERY

herve.guery@compas-tis.com

Tél. : 06 08 62 59 58 - 02 51 80 69 80

Nantes - Paris - Strasbourg

www.lecompas.fr

**Le Compas, au service des collectivités locales
depuis 25 ans**

Une gamme complète d'interventions autour
de l'observation des territoires.

Une expertise dans le domaine de l'analyse,
de la prospective et de l'évaluation, fondée sur son
expérience et la maîtrise des outils techniques.

Des publications en accès libre sur :

www.lecompas.fr
www.observationsociete.fr